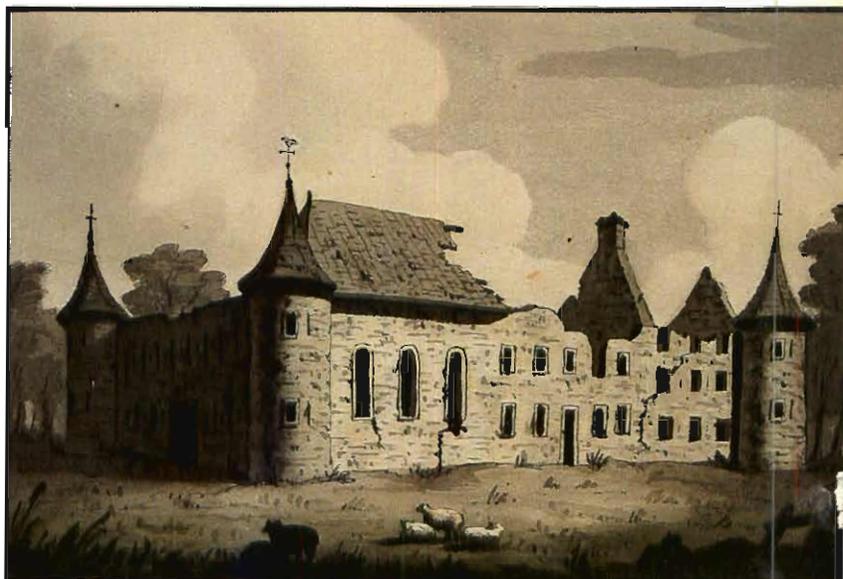


LOUIS LEMOÏNE



LE CHÂTEAU FORT DE LONGUEUIL (1698-1810)



SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LONGUEUIL

1500
1509

LE CHÂTEAU FORT DE LONGUEUIL (1698-1810)

par

Louis Lemoine

en collaboration avec

Raymonde Gauthier et Claude Perrault

Édition réalisée par Édouard Doucet



SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LONGUEUIL

Société d'histoire de Longueuil
B.P. 175 — Succursale «A»
Longueuil (Québec) — J4H 3W6
Téléphone (514) 674-0349
677-5454

Maquette

Jacques de Roussan

Équipe de révision

Édouard Doucet
Louise Doucet
André Favreau
Louis Lemoine

Couverture

Recto: *Ruines du fort de Longueuil*
lavis de John Drake réalisé
vers 1825 (10,9 sur 16,4 cm).
Photographie Pierre Soulard
(Musée du Séminaire de Québec)

Verso: armoiries des Le Moyne,
barons de Longueuil (Archives
publiques du Canada)

Avertissement

Le Service d'animation du ministère des Affaires culturelles du Québec avait accordé à la Société d'histoire de Longueuil une subvention pour effectuer une recherche historique sur le château fort de Longueuil. Il en était résulté un rapport produit en 1980 à treize exemplaires polycopiés. La présente édition en constitue une refonte qui tient compte aussi bien des fouilles archéologiques pratiquées sur le site en 1982 que de découvertes récentes en matière d'iconographie de la famille Le Moyne.

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
1^{er} trimestre 1987
ISBN: 2-920068-01-6

INTRODUCTION

Jusqu'à maintenant, nous n'avions que peu de renseignements concernant le château fort de Longueuil. Dans leur *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil*^{*}, Alex. Jodoin et J. L. Vincent nous fournissent quelques jalons épars, sans plus. C'est pourquoi nous avons choisi de scruter un sujet si peu documenté.

Nous vous présentons les résultats d'une recherche effectuée à la demande de la Société d'histoire de Longueuil et qui a pris deux ans de notre temps. Nous avons disposé d'une subvention de la Direction générale du patrimoine dont les critères d'aide aux sociétés d'histoire ne permettent pas « de défrayer les frais de voyage » à l'étranger. Ce fait explique la correspondance abondante que nous avons échangée avec la France et l'Angleterre.

Dans les pages qui suivent, nous résumons en préambule les indications que nous ont laissées les auteurs de *l'Histoire de Longueuil* parue à la fin du siècle dernier. Nous explorons les preuves archéologiques de 1885 à 1982. De plus, nous présentons la seigneurie et baronnie de Longueuil et son premier seigneur. Nous expliquons ensuite dans quel contexte le deuxième seigneur présida à l'édification du château fort de Longueuil. Dans un cinquième temps, nous faisons l'historique du château quadrangulaire en Europe suivi d'une brève analyse de constructions de la Nouvelle-France contemporaines du fort qui nous intéresse. Enfin, après avoir examiné le fort de Longueuil, nous traçons les grandes lignes de son utilisation. Nous terminons en commentant les différentes illustrations et documents que nous possédons de cette construction unique en Amérique du Nord. En annexe, nous joignons les différents textes d'époque concernant notre recherche ainsi que certains tableaux synthétiques.

* Jodoin, Alex. et J. L. Vincent, *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil* Avec gravures et plans. Montréal, Imprimerie Gebhart-Berthiaume, 1889. 681 pages.

REMERCIEMENTS

L'auteur désire remercier d'abord Mme Raymonde Gauthier pour son apport aux textes suivants:

- Le système de défense de Montréal
- Les intérêts de Charles Le Moyne
- Les modèles de constructions fortifiées de la région de Québec.

Ensuite, il souligne la contribution de M. Claude Perrault, décédé récemment, à la paléographie de plusieurs contrats relatifs au domaine seigneurial.

L'auteur sait également gré à ces deux personnes de leur apport à la révision du rapport qui avait été remis à la Société d'histoire de Longueuil.

ABRÉVIATIONS UTILISÉES

| | |
|--------|--|
| ACJ | Archives de la Compagnie de Jésus (Saint-Jérôme) |
| ADSJ | Archives du diocèse de Saint-Jean |
| ANQM | Archives nationales du Québec à Montréal |
| ANQQ | Archives nationales du Québec à Québec |
| APC | Archives publiques du Canada |
| ASN | Archives du séminaire de Nicolet |
| ASQ | Archives du séminaire de Québec |
| ASSH | Archives du séminaire de Saint-Hyacinthe |
| BMMMSG | Bibliothèque municipale de Montréal — Salle Gagnon |
| BNSAF | Bibliothèque nationale — Succursale Aegidius-Fauteux |
| BRH | Bulletin des recherches historiques |
| CMML | Collection des manuscrits du maréchal de Lévis |
| DBC | Dictionnaire biographique du Canada |
| MAC | Ministère des Affaires culturelles |
| RAPQ | Rapport à l'Archiviste de la Province de Québec |
| RHAF | Revue d'histoire de l'Amérique française |
| SHL | Société d'histoire de Longueuil |

I

Les indications de Jodoin et Vincent

L'Histoire de Longueuil de Jodoin et Vincent a laissé sa marque dans l'historiographie des histoires locales.¹ Ces deux hommes ont rassemblé une mine de renseignements et d'anecdotes rarement démentis jusqu'à ce jour. Ils ont fait un travail de pionniers avec des moyens très limités pour l'époque. Voyons ce qu'ils affirment au sujet du château de Longueuil.

La construction

Charles Le Moyne fils, constatant les progrès rapides du défrichement de la seigneurie que son père lui a laissée, se fixe définitivement à Longueuil et commence des travaux considérables qui exigent sans doute sa surveillance constante. Il fait construire à grands frais un immense fort tant pour sa propre protection que pour encourager ses censitaires et les protéger contre les invasions iroquoises. D'après Jacques Viger, le fort est commencé vers 1685 et terminé en 1690.² Il a coûté 60 000 livres, somme considérable si l'on considère le bon marché des matériaux de construction et de la main-d'œuvre à cette époque.³

Dimensions et position

Les dimensions qu'on peut attribuer au fort nous sont fournies grâce à un petit plan que l'arpenteur William Sax a signé le 13 janvier 1810. Le fort était d'une forme rectangulaire, mesurant à peu près 210 pieds

1. Le manuscrit de leur livre se trouve aux Archives du séminaire de Saint-Hyacinthe (3 cahiers de feuilles détachées).

2. Jodoin et Vincent, p. 163 et 164.

3. Ibid., p. 167

le château fort de Longueuil

français de front face au fleuve Saint-Laurent, sur 170 pieds de profondeur en suivant le côté sud-ouest du chemin de Chambly.

La position exacte du fort peut être déterminée. Selon un procès-verbal de mesurage du même Sax, en date du 9 août 1809, le chemin de Chambly est parallèle aux murs «du vieux fort». Une grande porte se situe sur ce côté. Le mur faisant face au fleuve se situait à environ dix ou quinze pieds au nord-ouest de la rue Saint-Charles. À l'époque, la rue Saint-Charles n'existait pas encore et le chemin public suivait le bord de l'eau. Un mur d'environ 50 pieds de longueur, parallèle à la rue Saint-Charles, a été découvert sous la seconde marche, lors de la construction du perron de la nouvelle église en 1885.⁴

Description

Pour décrire le fort, Jodoïn et Vincent citent Louis XIV dans la lettre qui élève Le Moyne au titre de baron : «un fort flanqué de quatre bonnes tours, le tout de pierre et maçonnerie, avec un corps de garde, plusieurs grands corps de logis, et une très belle église, le tout décoré de toutes les marques de noblesse, avec une belle basse-cour, dans laquelle il y a grange, étable, bergerie, colombier et autres bâtiments, tous de maçonnerie, enfermés dans ledit fort.»

Le fort a deux étages et ses tours sont rondes. À preuve, les deux auteurs présentent une gravure de W. Décarie, propriété de madame Ths Ryan, petite cousine du baron Grant. L'original de cette précieuse relique est la propriété de MM. Bellemare et Verreau.⁵

Occupation et utilité

À l'origine, il a servi à abriter les colons contre les attaques iroquoises.⁶ Près du fort, M. de Longueuil a fait construire un moulin à farine et une brasserie, tous deux de maçonnerie. Il emploie en même temps au-delà de 30 personnes à défricher et cultiver ses terres et à d'autres travaux.⁷

Les registres prouvent que le baron demeura au château plusieurs années consécutives. Ses esclaves nègres y firent baptiser plusieurs enfants. Le baron devait y résider car il ne serait pas parti de Montréal ou d'ailleurs pour venir faire baptiser les enfants de ses esclaves à Longueuil.⁸

Après la conquête, les Américains l'occupèrent pendant la guerre de 1775. En 1792, lorsqu'il fut incendié en partie, les Anglais y tenaient

4. Ibid., p. 164-166. La rue Saint-Charles sera d'abord appelée rue Saint-Antoine.

5. Ibid., p. 166

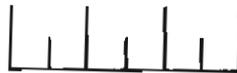
6. Ibid., p. 166.

7. Ibid., p. 167.

8. Ibid., p. 228, note 2.

Jodoïn et Vincent

encore garnison. En 1810, voyant que les murs menaçaient ruine, on décida de le démolir. Ses pierres servirent pour la construction de la nouvelle église terminée en 1814.⁹



9. Ibid. p. 167.



Les preuves archéologiques

1885

Nous l'avons déjà souligné, Jodoin et Vincent ont été les témoins en 1885 de la découverte d'un mur lors des travaux de creusement pour la construction du perron de la nouvelle église.¹ De 50 pieds de longueur, il était parallèle à la rue Saint-Charles. Les deux auteurs supposent que ce mur «avait sans doute appartenu au vieux fort». Nous croyons plutôt qu'il s'agissait d'une partie des fondations d'un bâtiment de ferme situé à l'intérieur de la cour du château.

1961

Actuellement, à l'angle de la rue Saint-Charles et du Chemin de Chambly, se dresse la Caisse populaire de Longueuil. Lors de sa construction, en 1961, on mit au jour des murs enfouis depuis longtemps. M. Charles-Édouard Millette, ancien président de la Société d'histoire de Longueuil, prit quelques photographies qui montrent ces murs coupés lors de l'excavation. L'un se dirige en ligne droite vers le Chemin de Chambly tandis que l'autre, qui forme un angle droit avec le précédent, double sans doute la courtine qui se situait sous la voie de l'axe nord-sud du Chemin de Chambly élargi en 1971. Celui qui se dirige vers le Chemin de Chambly constitue le mur extérieur du fort où se situait autrefois la chapelle du château.

1971

Au printemps de 1971, lors des travaux d'élargissement du Chemin de Chambly, les archéologues du Service d'archéologie du ministère des

1. Jodoin et Vincent, p. 166.

le château fort de Longueuil

Affaires culturelles, aidés par ceux de la Société d'archéologie préhistorique du Québec et des services techniques de la Ville de Longueuil, effectuèrent des fouilles d'avril à la fin du mois de mai.²

On dégagait alors plus de 9 000 pieds carrés. Nous vous présentons les principales constatations de ces fouilles.

1^{er} sondage *largeur du mur* : 3'2";
profondeur : 24".

2^e sondage *largeur du mur* : 3'4",
profondeur : 26".

3^e sondage

1. *structure circulaire faite en même temps que le mur comme en témoigne l'enchevêtrement des pierres.*
2. *diamètre intérieur* : 12'6".
3. *diamètre extérieur* : 18'6".
4. *largeur du mur* : 2'8".
profondeur : 36".

Le centre de la structure circulaire est désaxé par rapport au point de rencontre des deux murs. Un mur part de la structure circulaire, formant un angle de 90° avec le 1^{er} mur, fait en même temps comme le révèle l'enchevêtrement des pierres.

Largeur : 3'2"

Profondeur : 36"

4^e sondage *distance* : 21'7" du mur A;
largeur : 2'7" du mur D .

Occupation du site, seuls détails : des pilastres, c'est-à-dire des piliers engagés dans un mur et servant probablement à supporter un plancher. Absence de couches d'occupation. Pas d'objets d'usage courant comme vaisselle, outils, bouteilles, céramiques. Deux ou trois tessons de faïence du XVIII^e siècle ont été recueillis.

5^e sondage *mur de fondation à 26'8" de l'église et à 150' du mur A* 4 pieds de largeur;
matériaux identiques aux premiers, de même que la facture de maçonnerie.

Interprétation

Le château a été démoli tellement près des fondations que toute la terre a pu être enlevée lors de la construction de l'église.

La section du château dégagée lors des fouilles semble être celle des écuries ou de la bergerie.

La partie noble, comprenant chapelle et corps de logis, se trouvait face au fleuve.

Aucune des structures en sous-sol courantes à l'époque n'ont été dégagées : pas de base de cheminée, ni de four à pain, ni cave, ni caveau à légumes.

2. Gaumond, Michel et Lalrenière, Michel. *Rapport archéologique sur les fouilles exécutées sur l'emplacement du château de Longueuil au printemps 1971*. 20 pages avec plan.

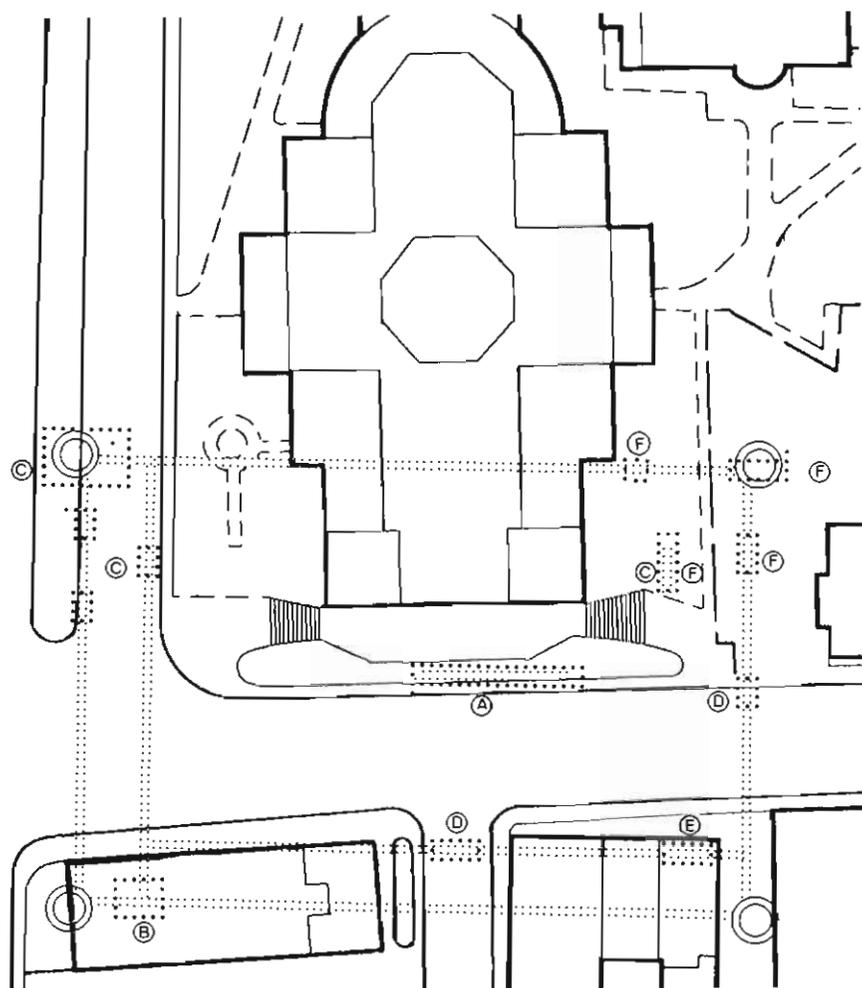


TABLEAU I

Plan directeur des fouilles successives

- A — 1885: perron de l'église
- B — 1961: Caisse populaire de Longueuil
- C — 1971: réfection du Chemin de Chambly
- D — 1972: réfection de la rue Saint-Charles
- E — 1973: restaurant «Au Vieux Longueuil»
- F — 1982: fouilles effectuées par Ethnoscop

Aucune pierre de taille n'a été retrouvée. Suggestion: marquer sur le pavé et sur le gazon le contour du château.

le château fort de Longueuil

1972

En 1972, la Ville de Longueuil a procédé à la réfection d'une section de la rue Saint-Charles. Des structures de maçonnerie furent mises au jour, mais les Services techniques, sans doute plus que satisfaits (et suffisamment retardés) par les fouilles de l'année précédente, n'ont pas attaché d'importance à ces nouvelles découvertes. À l'angle des rues Charlotte et Saint-Charles, la pelle mécanique brisa ce qui semblait être une base de foyer, aux dires de MM. Bourdon, Duquet et Lapointe des Ateliers du Vieux Longueuil, accourus sur les lieux. M. Serge Bourdon prit alors une photo «polaroid» de cette œuvre de maçonnerie. Malheureusement, il n'a pu retrouver cette photographie dans ses effets personnels. Un mur fut également brisé sous l'entrée actuelle du stationnement des Ateliers. M. C.-E. Millette, toujours à l'affût, fut témoin de cette deuxième découverte.

1973

À la fin du mois de janvier de 1973, par suite de la découverte d'une structure de maçonnerie dans la cave du restaurant «Au Vieux Longueuil», les propriétaires, MM. Lussier et Bernard, firent appel au département d'anthropologie de l'Université de Montréal.³ Huit étudiants, sous la direction de M. Georges Beauchemin, ont procédé au relevé archéologique. Nous en présentons les grandes lignes.

1^{re} fouille *couche de 3 à 5 pouces :*
nombreux éléments culturels (débris de verre, de faïence, charbon brûlé);
couche de 6 à 18 pouces : (fort cailloutis argileux, beaucoup moins d'éléments
culturels);
troisième couche: (roche mère constituée d'argile jaunâtre teintée de gris
et schiste très compact).

Matériel culturel comprenant 600 artefacts du XIX^e siècle

faïence: 46 % (poteries vernissées, 12 %, porcelaines, grès, terres cuites, 6 %)
fer: 23 %
os: 12 % coupés à la scie, quelques coquillages
verre: 9 %
pipes: 8 %
divers: 2 % (couteaux, billes de terre, peignes)

Vestiges architecturaux: se trouvent à 6'6" sous le niveau du trottoir

1^o Murs (A et B) *un espace de 6' les sépare (extrémités ébréchées).*
Épaisseur: 1'.
Largeur: 3'
Longueur: 7'.

3. Beauchemin, Georges. *Rapport d'un relevé archéologique d'urgence à Longueuil*. Janvier 1973. 29 pages.

Preuves archéologiques

Ils forment 2 volumes, à la même profondeur et alignés sur un même axe, composés de petites pierres de 4 à 5" (moellons), avec de gros blocs ici et là

Pierres liées par un élément fin et sableux (mortier)

Mortier maigre, extrêmement friable, débarrassé de son ciment ou de sa chaux par lessivage.

2° Chapelet de pierre (C)

Pierres de dimensions moyennes (8" de diamètre).

Profondeur: 18" de plus que le mur

Hauteur: 3'.

Interprétation

1° Murs:

la présence du mortier témoigne d'un investissement important de matière première et de temps afin de faire un ouvrage sachant supporter des charges importantes; base d'un mur ou plus précisément de murs alignés.

2° Chapelet de pierre:

à l'intérieur, une planchette marquée par une attache, aspect d'un élément de baril en bois, sans doute un puits empli par des eaux de ruissellement (puits pleureur).

Si on recoupe avec les fouilles de 1971, on remarque:

1° un bâtiment en rectangle d'au moins 135' de large sur 210' de long.

2° le mur dégagé semble être le mur intérieur.

3° le mur dégagé en 1885 semble appartenir à un des nombreux bâtiments nommés dans l'acte de 1723. Il est impossible de trancher la question de la disposition interne des bâtiments.

1982

Dans le cadre d'un protocole d'entente avec le ministère des Affaires culturelles, l'Office de développement économique de Longueuil a confié au bureau de consultants Ethnoscop le mandat d'effectuer de nouvelles fouilles archéologiques sur la partie sud-ouest du site du château fort de Longueuil.⁴ Les objectifs poursuivis par Ethnoscop étaient les suivants:

- localiser la tourelle sud-ouest
- établir les dimensions du château
- vérifier la présence possible de bâtiments isolés ou d'une enceinte double
- analyser les vestiges architecturaux afin de saisir les données techniques et de déterminer des séquences évolutives des bâtiments
- évaluer l'intégrité du site
- formuler des recommandations pour sa mise en valeur.

Les travaux de fouilles s'étendent sur trois semaines, en juillet, et permettent de mettre au jour les structures suivantes:

4. Ethnoscop Inc. *Le château fort de Longueuil*. Fouilles archéologiques, 1982. 219 pages.

le château fort de Longueuil

muraille sud-est, largeur: partie inférieure 0,90m (3 pi); partie supérieure 0,80m (2'6"); (blocs liés par du mortier identifiables à des moellons de largeur et épaisseur variables et non taillés avant la pose; de petites calles ont été utilisées pour ajuster les pierres.);

muraille extérieure sud-ouest, 2 parties: assise et muraille.

L'assise, épaisse de 0,20 m, déborde de 0,25 m la structure de la muraille.

muraille intérieure sud-ouest, cette structure présente techniquement le même mode d'assemblage que la muraille extérieure (moellons, mortier, chaînage).

tourelle sud, structure de forme circulaire avec un diamètre intérieur de 4,10 m (13 pi 5 po), large de 0,75 m (2 pi 5 po) et épaisse de 0,80 m. Une structure de pierre large de 0,85 m la traverse du côté est; on peut l'identifier au prolongement de la muraille sud-est.

On observe une présence beaucoup plus forte de mortier sur la tourelle que sur le mur.

Les fondations de la tour suivent une forme tronconique inversée, c'est-à-dire que la structure est moins large de 10 à 15 cm à la base qu'à la partie supérieure. Cette forme implique que cette partie de fondation était nécessairement enfouie.

Lors des fouilles, plus de 4 191 artefacts ont été trouvés et étudiés dont 39,5 % (1 661) sont des tessons de céramique, 23,9 % (1 007) des os et 16,4 % (686) des clous.⁵

Tranchées demeurent ouvertes pendant presque toute la phase de construction puisqu'on y découvre des débris de matériaux de finition (briques, verre de châssis, clous).

- 1° Une enceinte double a été dégagée sur les côtés est et ouest du château.
- 2° Comme aucune trace d'enceinte double n'a été localisée pour les travaux de 1971, les consultants en déduisent qu'elles n'existent que du côté est et ouest du château.
- 3° Le château occupe donc une superficie extérieure de 2 646 m² (221 m sur 625 m); cour intérieure: 1 862 m²; tours et courtines: 619 m².
- 4° En comparant la largeur des courtines (8,20 m) avec la dimension des bâtiments cités dans les documents historiques, on constate que seules les dimensions de la grange sont compatibles avec une marge d'erreur sensiblement grande (0,50 m). Pour tous les autres bâtiments,

5. Quelques-uns de ces artefacts sont exposés au Centre de recherche et d'interprétation de l'histoire de Longueuil, rue Saint-Charles est.

Preuves archéologiques

les dimensions sont tellement différentes qu'ils ne peuvent faire partie des courtines.

Si les bâtiments étaient intégrés à la structure, les documents feraient mention d'une largeur standardisée, ce qui n'est pas le cas.

Choix des matériaux

- moellons recueillis dans les champs avoisinants
 - toiture en bois (certaines formes de clous associables au bardeau)
 - pas de pierre taillée
- 5° Les seuls bâtiments qui pourraient occuper l'espace des courtines sont ceux pour lesquels les documents ne font pas mention des dimensions: écurie et étable.
- 6° Les traces d'occupation en place à l'intérieur des courtines et de la tourelle sont très minces et ne peuvent être associées qu'à une faible occupation. Selon Ethnoscop, on doit par conséquent oublier la notion de partie noble du château et considérer les illustrations anciennes comme des œuvres d'imagination.
- 7° Malgré une position stratégique intéressante, cette construction est loin des qualités techniques des constructions militaires de l'époque (faiblesse structurale, absence de fossé, de talus, de terre-plein, etc.). Seul objectif: protection contre les attaques iroquoises et attrait pour les nouveaux censitaires.
- Usage militaire à des fins résidentielles.
- Les consultants n'ont relevé aucune couche d'incendie^b et très peu d'artefacts ayant subi les effets d'une combustion. Ils croient donc à l'hypothèse d'un abandon graduel du site.

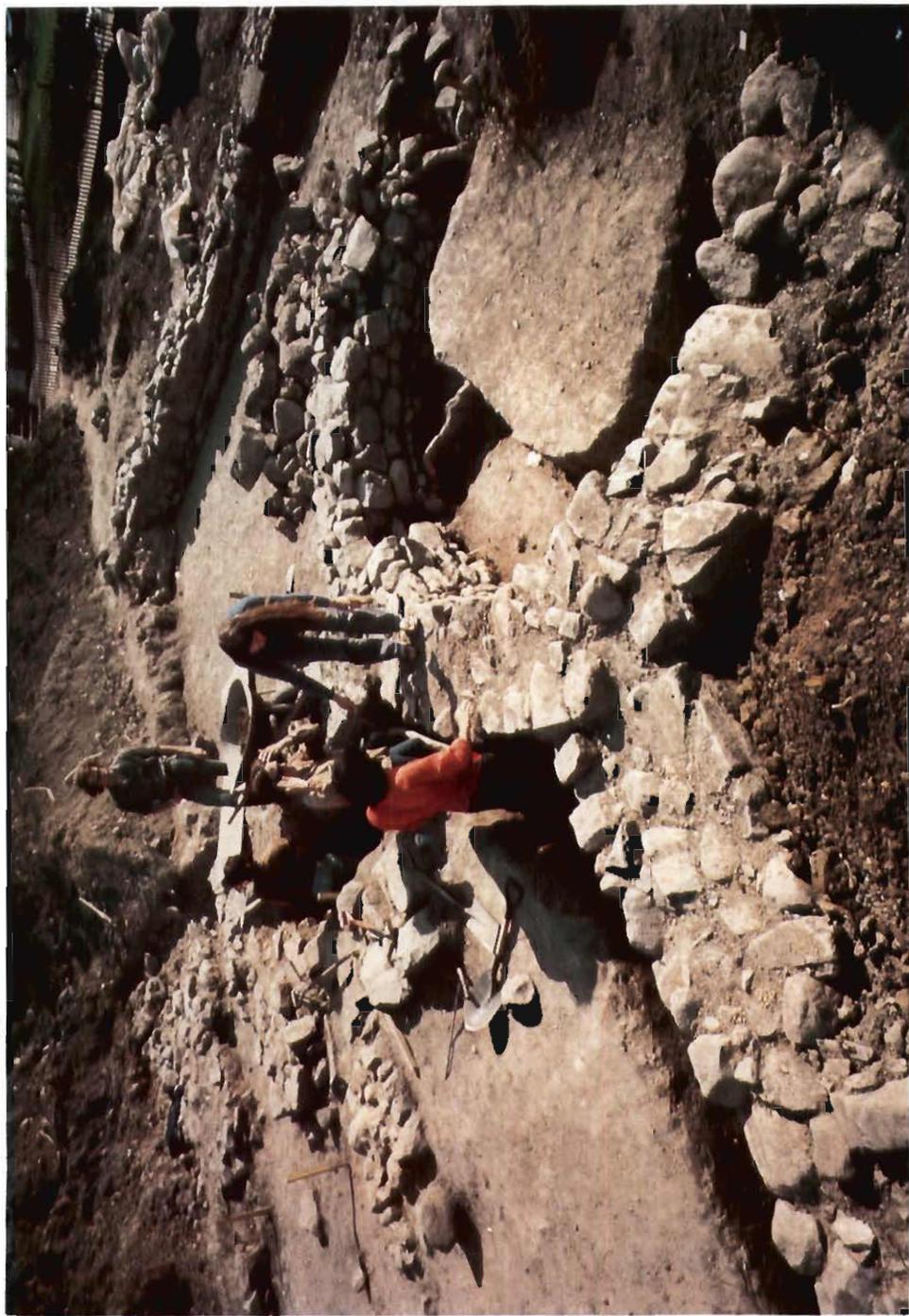
Recommandations

- 1° Ne pas poursuivre les fouilles.
- 2° Assurer une protection convenable au site (surveillance des travaux par des archéologues).
- 3° Mise en valeur des données.



6. Le rapport des fouilles de 1973 pratiquées au sous-sol du restaurant Au Vieux Longueuil signale des traces de combustion profonde.





Mise au jour en 1971 des fondations de la tour est. (Photo Denis Plain/Collection Édouard Doucet.)

III

La seigneurie de Longueuil et son premier seigneur

Nous devons d'abord bien situer la seigneurie de Longueuil. Et pour saisir dans quel contexte se fit la construction du château, nous présentons une courte biographie du premier seigneur de Longueuil.

La seigneurie

La seigneurie de Longueuil s'est formée en six étapes. Le 24 septembre 1657, Charles Le Moyne se voit concéder en arrière-fief une terre de cinquante arpents de front sur cent de profondeur, à l'intérieur de la vaste concession de la Cité que possède la famille de Lauzon depuis le 25 janvier 1635.¹ Huit ans plus tard, le 20 mars 1665, Jean de Lauzon y ajoute l'île Sainte-Hélène et l'île Ronde. Le 3 novembre 1672, à la veille de son départ pour la France, l'intendant Talon accorde à Charles Le Moyne les terres non concédées entre le fief du Tremblay, concédé la même année à M. de Varennes, et la seigneurie de La Prairie de la Magdeleine, propriété des Pères Jésuites depuis 1647.² La profondeur est portée à une lieue et demie. Ainsi, les terres de Charles Le Moyne présentent alors l'apparence d'un carré d'une lieue et demie de côté. Le 10 juillet 1676, l'intendant Duchesneau réunit les trois concessions précédentes en une seule seigneurie et en porte la profondeur à deux lieues et demie.³ Le 25 septembre 1698, le gouverneur Frontenac et l'intendant Champigny concèdent à Charles Le Moyne fils, deuxième seigneur, la profondeur derrière sa terre jusqu'à trois lieues et demie.⁴ Le 26 janvier

1. Les concessions de 1657 et 1665 nous sont connues par la concession de 1676.

2. *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 301-303.

3. *Ibid.*, p. 99-101.

4. *Ibid.*, p. 445 et 446.

le château fort de Longueuil

1700, la terre et seigneurie de Longueuil est érigée en baronnie par Louis xiv.⁵ Enfin, le 8 juillet 1710, le gouverneur Vaudreuil et l'intendant Bégon concèdent les terres non concédées à l'arrière de la seigneurie de La Prairie de la Magdeleine sur trois lieues de front sur la rivière Richelieu à partir de la seigneurie de Chambly.⁶

La carte I donne l'évolution de l'extension territoriale de la seigneurie et baronnie de Longueuil.

Un interprète-négociant anobli (1626-1685)⁷

Fils d'un aubergiste de Dieppe, Charles Le Moyne arrive en Nouvelle-France en 1641, à l'âge de quinze ans. Ce jeune homme, qui a fui une Normandie aux prises avec une situation économique désastreuse causée par la répression de la sédition des Nu-pieds,⁸ va connaître une carrière fulgurante qui le conduira bientôt à l'anoblissement et à la richesse. Engagé des Pères Jésuites en Huronie durant quatre ans, il se familiarise avec les mœurs et les dialectes hurons-iroquois. Interprète, commis et soldat au poste de Trois-Rivières en 1645, il se fixe définitivement à Ville-Marie l'année suivante.

Il se distingue en plusieurs occasions lors d'escarmouches opposant les « Montréalistes » aux Iroquois. En 1651, il occupe la fonction de garde-magasin. Il épouse Catherine Thierry Primot le 28 mai 1654. Le 24 septembre 1657, comme nous l'avons déjà vu, il se voit concéder la seigneurie de Longueuil qui consiste en 50 arpents de front sur 100 de profondeur.

Tout en continuant à lutter contre les Iroquois, il pratique la traite des fourrures, comme négociant associé à son beau-frère Jacques Le Ber. En 1663, il est nommé procureur de Sa Majesté en la sénéchaussée de l'île de Montréal.

Au printemps et à l'automne de 1666, il participe à des expéditions en pays iroquois comme commandant de volontaires de Montréal. Par suite des services rendus, le roi Louis xiv l'anoblit en mars 1668⁹.

En juillet 1673, il est membre de l'expédition du gouverneur Frontenac au fort Cataracoui. Le 12 mars 1675, Charles Le Moyne concède seize terres dans sa seigneurie de Longueuil devant son notaire seigneurial,

5. Roy, P.-G. *Lettres de noblesse, généalogies, erections de comtés et baronnies*, p. 268 et suivantes.

6. *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 102 et 103.

7. DBC I, pages 474-476, biographie de Charles Le Moyne écrite par Jean-Jacques Lefebvre.

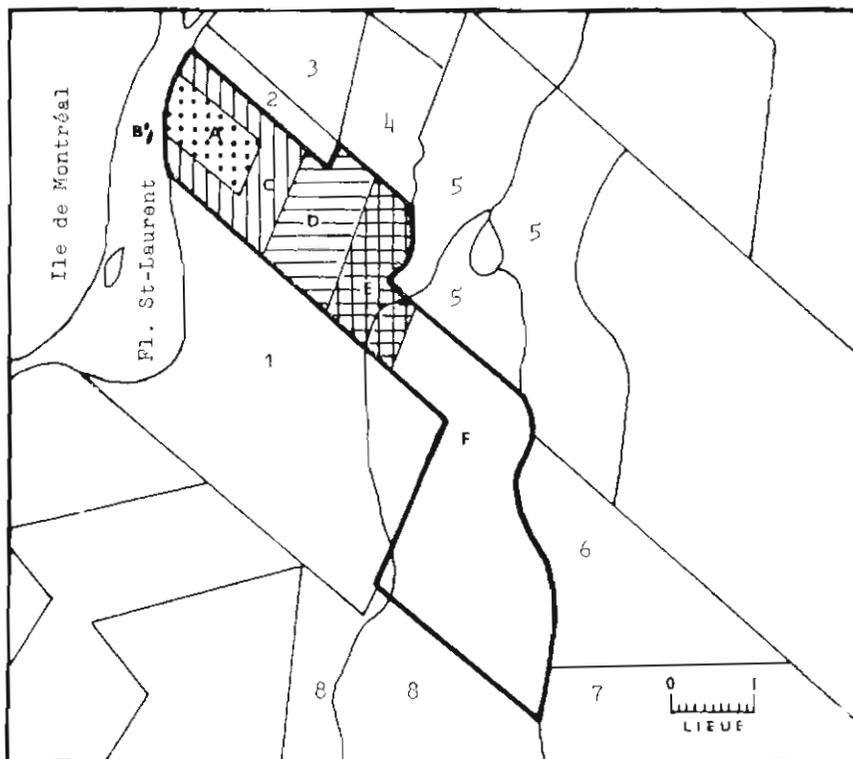
8. SHL, Cahier n° 12, mars 1979, page 31. M René Herval situe bien le contexte du départ de Charles Le Moyne dans son article « Une extraordinaire famille de pionniers ».

9. Ses lettres de noblesse sont enregistrées à la Chambre des comptes à Paris, le 21 février 1680, et au Conseil Supérieur de Québec, le 26 février 1725.

La seigneurie de Longueuil

CARTE 1

Extension de la seigneurie et baronnie de Longueuil
(tracée par Nicole Larose)



Années

A 1657
B 1665
C 1672
D 1676
E 1698
F 1710

Seigneuries voisines

1. La Prairie de la Magdeleine
2. Le fief du Tremblay
3. Boucherville
4. Montarville
5. Chambly
6. Bleury
7. Sabrevois
8. de Léry

le château fort de Longueuil

Jacques Bourdon¹⁰. Nous n'avons pas retracé d'autre contrat. Sans succès, le gouverneur La Barre le recommande en 1683 pour le poste de gouverneur de Montréal.

À l'été de 1684, il participe à la malheureuse expédition de La Barre et négocie la paix de l'Anse de la Famine. Lorsqu'il meurt au début de février 1685¹¹, il est alors l'un des hommes les plus riches de la colonie. Son inventaire après décès révèle des biens meubles et propriétés mobilières évalués à plus de 125 868 livres¹².

Somme toute, nous avons un simple fils d'aubergiste qui, parti de rien, obtient l'anoblissement par suite des services rendus à la colonie dans la guerre contre les Iroquois et qui, sans parvenir à occuper un poste administratif important, fait fortune dans le commerce des fourrures.



10. G.-Robert Gareau. *Étienne Truteau, maître charpentier*, p. 31.

11. Nous ne connaissons pas la date exacte du décès de Charles Le Moyne, le curé de Notre-Dame ayant omis d'enregistrer la sépulture. Nous pouvons quand même affirmer que Charles Le Moyne est mort entre le 30 janvier et le 6 février 1685 puisque son testament a été rédigé le 30 et que son inventaire après décès mentionne un «acte de garde noble de la dite damoiselle vve aux personnes et biens des enfants mineurs du d. defunt et d'elle donné en ce bailliage le sixième février mil six cent quatre-vingt-cinq». Jodoin et Vincent, p. 76.

12. Basset, Bénigne. 27 mars 1685, minute 1617.

IV

Le contexte de la construction du fort de Longueuil

Nous n'avons que de maigres renseignements quant à la date de construction du château fort de Longueuil. Par l'aveu et dénombrement du 15 août 1695¹, nous avons la certitude que le fort n'est pas encore construit. On y mentionne «une grande Maison de Massonnerie». Si la construction avait été commencée ou terminée, il est certain qu'on en aurait fait mention avec moult détails comme dans l'aveu et dénombrement du 16 avril 1723.² D'ailleurs, dans l'introduction de l'aveu, on précise: «De plus s'il y a quelque chose d'odmis au présent dénombrement promet led S. de Longueuil de l'y mettre et adjouster sitost qu'il y aura connoissance...» Ce sera fait en 1723.

Le 25 septembre 1698, Frontenac et Bochart de Champigny augmentent la concession de Charles Le Moyne en prétextant qu'«il a fait bastir un for flanqué de quatre tours, le tout de maçonnerie, avec un corps de garde, une belle église et plusieurs grands corps de logis, le tout aussy de maçonnerie renfermé dans le dit fort».³ Ils ajoutent que l'ensemble a coûté plus de 60 000 livres. Trois semaines plus tard, le 15 octobre, les deux administrateurs demandent au roi d'ériger la seigneurie de Longueuil au rang de baronnie, en considérant les loyaux services du seigneur et les dépenses énormes qu'il a effectuées: «Son fort, sa maison et tous les accompagnements nous donnant, quand nous les voyons, une idée des châteaux de France fortifiés.»⁴

1. Greffe Basset, minute 2304

2. ANQQ *Aveux et dénombremens*. Régime français, cahier 2, folio 68. Voir ANNEXE K.

3. *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 445-6. Voir ANNEXE G.

4. RAPQ, 1928-29. Page 376. (ANNEXE H)

Mme P. Pouliquen, des Archives nationales de France, section outre-mer, nous écrit: «Ce modèle était très courant en France d'autrefois.» (7 mars 1978).

le château fort de Longueuil

En examinant la chronologie des actes notariés (Annexe A) et la mention aux registres paroissiaux impliquant le seigneur de Longueuil (Annexe B), nous remarquons une période vide entre le 27 octobre 1695 et le 9 octobre 1696. C'est que Charles est passé en France.⁵

Nous pouvons donc avancer avec certitude que le fort de Longueuil a été construit entre août 1695 et septembre 1698 et, plus probablement, entre octobre 1696 et septembre 1698.⁶ D'ailleurs, Frontenac et Champigny emploient une expression sans équivoque dans leur acte de concession du 25 septembre 1698: «la construction du dit fort et de l'église, des corps de logis et des autres bâtiments *le tout construit de neuf*».⁷

Voyons donc dans quel contexte s'est faite la construction du fort de Longueuil.

Le constructeur du fort: un officier seigneur (1656-1729)

Charles Le Moyne fils naît à Montréal le 10 décembre 1656. Il est confirmé le 11 juillet 1664. Il apparaît aux recensements de 1666 et 1667. Jusqu'au 15 novembre 1673, il est mentionné régulièrement aux registres lorsqu'il accompagne son père aux offices religieux (Annexe B). Puis, c'est le vide jusqu'au 7 juillet 1683. Une dépêche du gouverneur La Barre, en date du 3 novembre 1683, nous met sur la piste: il a «esté élevé près de M. le Mar^l (maréchal) d'Humières & ensuite fait lieutenant d'infanterie». Et La Barre ajoute qu'il «sçait le métier et est en état de bien servir».⁸ Une lettre du gouverneur Denonville, du 31 octobre 1687, précise que les «huit frères enfans de feu le Moine sont tous les mieux élevés en Canada».⁹

Ainsi le premier seigneur, écuyer de fraîche date, a vu à ce que son aîné fréquente la même école que la jeunesse noble de l'époque. Il l'a donc envoyé faire l'apprentissage des armes en France. Le jeune Charles a sans doute fait la guerre des Flandres. Il devient bientôt lieutenant dans le régiment de Saint-Laurent.¹⁰ Les 6 et 7 mai 1681, à Versailles, il passe un contrat de mariage avec Claude-Élisabeth Souart, dame d'atour de la princesse palatine.¹¹ On apprend alors que Charles loge à Paris,

-
5. Voir la biographie de Charles Le Moyne dans les pages qui suivent.
 6. Nous avons une autre preuve indirecte de cette date par la nomination du premier curé en 1698. Les premiers registres de Longueuil débutent d'ailleurs en décembre 1698. La chapelle du château fort sert donc d'église paroissiale.
 7. *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 445. (ANNEXE G)
 8. ASQ. Fonds Verreau, 0118. Saberdache rouge. Vol. N II, p. 50
 9. Frégault, Guy. *Iberville le Conquérant*, p. 50.
 10. Cf. Lettre d'érection en baronnie, p. 269.
On y lit qu'il «aurait servy depuis qu'il a esté capable de porter les armes, soit en France, en qualité de lieutenant dans le régiment Saint-Laurent, soit au Canada...»
 11. Grefié Claude Le Vasseur M.C. et XCVIII, 276. Minutier central de Paris.

Contexte de la construction

rue du Harlay, paroisse de Saint-Barthélemy. Son futur beau-père, le noble homme Armand Souart, apothicaire de Madame, apporte douze mille livres de dot, dont cinq mille cinq cent comptant. Nous avons ici une preuve nous permettant d'affirmer que le jeune Le Moyne a fréquenté la petite noblesse française tout en apprenant le métier des armes. Il est de retour en Nouvelle-France en 1683 puisqu'il assiste, avec sa femme, au baptême de son frère Antoine, le 7 juillet 1683.

Il obtient le grade de lieutenant d'infanterie de marine en mars 1687.¹² À la suite de sa participation à une campagne fructueuse en pays iroquois, le gouverneur Denonville le recommande vainement au poste de capitaine. Le 10 juillet 1689, il obtient un congé d'un an.¹³ Mais la guerre contre les Iroquois, puis contre les Anglais, l'empêche de passer en France. Il est blessé au bras lors d'une escarmouche avec les Iroquois en août 1689. L'année suivante, durant le siège de Québec par Phips, il est blessé au côté lors d'une tentative de débarquement des Anglais sur la rivière Saint-Charles. Enfin, en 1691, l'intendant Champigny nous apprend que Charles passe en France pour aller aux eaux de Barège, n'étant pas parfaitement guéri de sa blessure au bras.¹⁴ Et l'intendant ajoute que «C'est un fort honneste homme qui mériterait une Compagnie.» Sa dépêche croise un «Ordre du Roi nommant le Sr Lemoine de Longueuil capitaine d'infanterie de marine au Canada» en date du 28 février 1691.¹⁵ Son commandement en pied lui est officiellement envoyé le 7 avril¹⁶. En 1693, il est garde de la marine.¹⁷ Peu après, une demande spéciale, de sa part, nous apprend qu'il est estropié: «Supplie en considération des longs services de feu son père et des siens et des blessures qu'il a reçues dont il est estropié de luy accorder la pension dont il a jouys pendant plusieurs années».¹⁸

Enfin, le 25 mars 1694, Charles reçoit une «Commission de capitaine d'une compagnie de soldats du détachement de la marine en Canada».¹⁹ La même année, l'intendant Champigny ne tarit pas d'éloges à son égard: «Très honneste homme d'esprit et de mérite en réputation de brave soldat et appliqué au service».²⁰ La «liste des officiers, sergens, capitaines, ans-pessades et soldats qui ont servi en Canada» nous donne des indications intéressantes sur sa compagnie.²¹ (Annexe C)

12. APC. Série D2C MG1, p. 88.

13. B15 — F 118.

14. Champigny au ministre. Fonds Verreau. Saberdache rouge, N III, p. 4.

15. B16 — F24.

16. B16 — F59.

17. APC. D2C MG1, p. 133.

18. Ibid., p. 262

19. Ibid., p. 153.

20. Ibid., p. 158.

21. APC MG1, p. 215, 372, 403, 446.

le château fort de Longueuil

Le 21 avril 1695, Charles Le Moyne obtient à nouveau la permission de repasser en France « pour le rétablissement de sa santé et d'y rester pendant un an pour vacquer à ses affres particulières. »²²

Le 9 janvier 1684, Charles devient seigneur de Longueuil du vivant de son père. Ses parents lui cèdent le fief de Longueuil, sauf l'île Sainte-Hélène et l'Islet Rond sur lesquels il aura priorité en cas de vente.²³ Mais, en héritant de la seigneurie, Charles et sa femme renoncent « à tous leurs droits mobiliers et immobiliers et autres généralement quelconques qui leur pourroient demander des successions desdits Sieur et damoiselle ».

De 1685 à 1698, Charles concédera 26 terres. (Annexe D). Donc, on peut affirmer que la seigneurie de Longueuil, contrairement à celles de Boucherville et de La Prairie, connaît un départ plutôt lent. L'aveu et dénombrement du 27 août 1677²⁴ indique vingt-deux concessionnaires, tandis que celui du 15 août 1695²⁵ en énumère vingt-huit. Seulement huit habitants voient leur nom apparaître dans les deux documents. De ces huit censitaires, quatre ont déjà un de leurs fils qui possède une terre lors du second dénombrement. Bref, contrairement à Jodoin et Vincent, on ne peut pas parler des « progrès rapides du défrichement de la seigneurie ».

Comme nous l'avons déjà souligné, Charles Le Moyne fils a eu sa part d'héritage en acceptant la seigneurie de Longueuil. Lors du partage entre les cohéritiers de feu Monsieur et Madame de Longueuil, le 14 juillet 1695, les biens mobiliers et immobiliers se chiffrent à 146 218 livres 6 sols 2 deniers. Charles ne reçoit que 1 208 livres 15 sols 6 deniers comme part des successions de ses frères décédés, François-Marie et François de Bienville. Pour satisfaire Charles, ses frères et sœurs lui cèdent le fief de l'île Sainte-Hélène et de l'île Ronde estimé à 1 200 livres.²⁶

La psychose iroquoise

Nous avons vu que Charles Le Moyne, père et fils, se sont illustrés dans la lutte contre les Iroquois. Un simple examen de la période précédant la construction d'un fort à Longueuil nous fait constater une escalade dans la guerre avec les nations iroquoises.

À l'été de 1687, le gouverneur Denonville, à la tête de 2 600 hommes, incendie des villages tsonnontouans avec leur récolte de maïs,

22. APC. B17 — F136.

23. Greffe Basset, minute 1519

24. Greffe Basset, minute 1430

25. Greffe Basset, minute 2304

26. Greffe Basset, minute 2298.

D'ailleurs, on lui avait réservé ce fief lors d'un premier partage le 6 mars 1691. Cf. Basset, 2079 ½, Inventaire et partage.

Contexte de la construction

après avoir fait prisonniers les chefs iroquois venus en ambassadeurs au fort Frontenac. En août 1689, c'est la revanche : les Iroquois sèment la terreur dans la région de Montréal à la suite du fameux massacre de Lachine. Cette guerre d'incursion se poursuivra jusqu'à la Grande Paix de Montréal en 1701.

En janvier 1693, le gouverneur Frontenac envoie une compagnie de 600 hommes au pays des Agniers : trois villages sont rasés et on ramène 300 prisonniers. La rive sud de Montréal n'échappe pas à la guérilla. En octobre 1694, le gouverneur Callières écrit au ministre à ce sujet. Les Iroquois ont emmené des prisonniers parmi lesquels se trouve le père Millet, futur premier curé de Longueuil. Trente Agniers ont attaqué le fief du Tremblay où ils ont tué des hommes et des femmes. Ils ont harcelé Boucherville et La Prairie. Sept enfants de Longueuil ont même été enlevés. MM. de Longueuil, de Maricourt, Herbin, Duguet et La Valtrie ont poursuivi les Iroquois avec 50 hommes.²⁷

L'année suivante, Callières décrit encore la situation. Un habitant de Longueuil a été blessé par des Iroquois. Les soldats de Montréal ont été distribués dans les seigneuries environnantes pour protéger les récoltes.²⁸ Une relation des événements qui se sont déroulés entre l'automne 1696 et l'automne 1697 indique que des Iroquois ont attaqué la prairie Saint-Lambert et y ont tué trois habitants. Un homme de La Prairie a été scalpé lors d'une attaque, mais il a survécu.²⁹ C'est encore une question de revanche. En effet, à l'été de 1696, le gouverneur Frontenac, à la tête d'une armée de 2 000 hommes, est allé brûler villages et récoltes chez les Onnontagués et les Onneyouts. Ainsi, nos voisins du sud n'ont pas de difficulté à exciter les Iroquois contre les Français en leur fournissant armes et munitions. La vie des habitants des seigneuries est continuellement en péril.

Le système de défense de Montréal

L'île de Montréal, concédée aux sulpiciens le 9 mars 1663, offrait plusieurs ports d'entrée naturels à d'éventuels envahisseurs. Par contre, de nombreuses pointes réparties assez régulièrement sur le pourtour de l'île se révélaient être le site idéal pour la construction d'ouvrages fortifiés, même sommaires.

À la fin du XVII^e siècle, on constate l'apparition de nombreux ouvrages de maçonnerie tout autour de l'île, ouvrages pouvant servir à des fins diverses. Quoique les recherches ne soient pas complétées en ce domaine,

27. APC, C 11 A, vol. 13, p. 449-479. Vol. 14, p. 94-192.

28. APC, C 11 A, vol. 14, p. 315-339.

29. APC, C 11 A, vol. 15, p. 3-33.

le château fort de Longueuil

signalons néanmoins la construction de forts, de palissades et/ou de moulins à vent pouvant servir d'abri en cas d'attaque.

On s'étonnera peut-être de la mention d'un moulin à vent comme ouvrage de défense. Le moulin de maçonnerie solide est planté dans un espace dégagé, soit dans une prairie le long du fleuve, soit sur une éminence. Sa situation lui permet de servir de poudrière et d'entrepôt pour les provisions en cas de siège. Longueuil possède son moulin dès 1669.

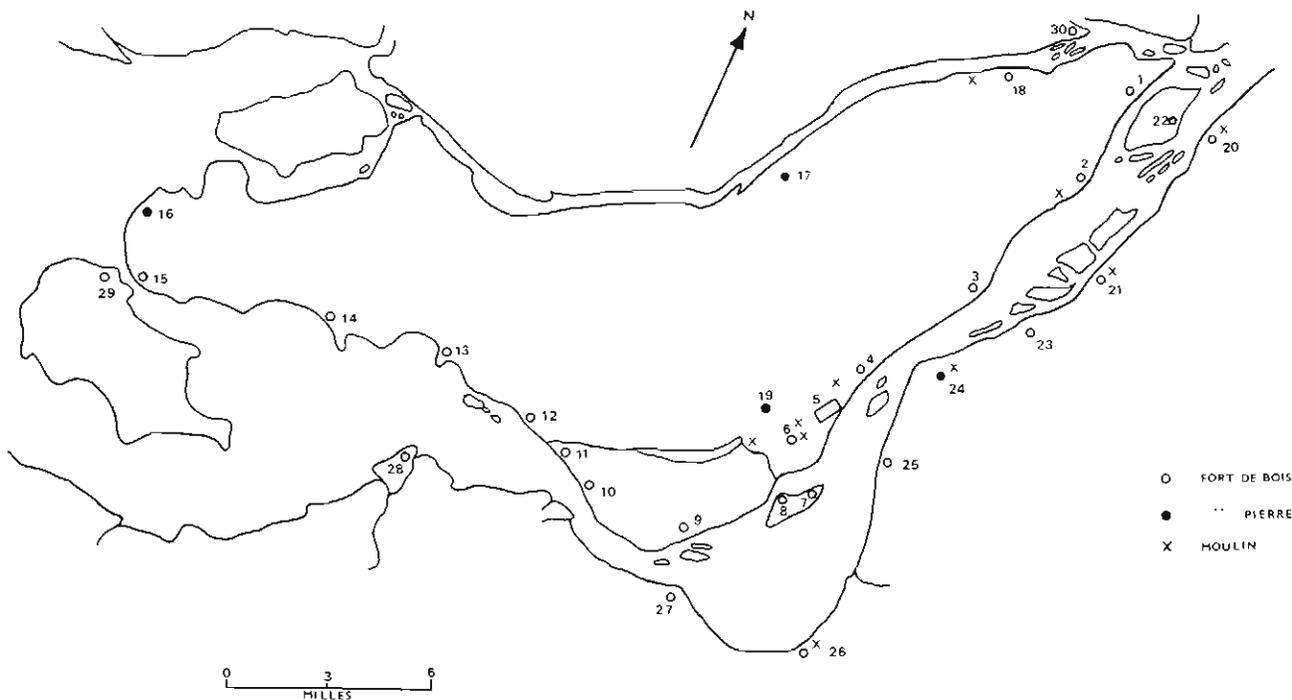
En nous inspirant de la carte de Vachon de Belmont, tracée en 1702, et représentant l'île de Montréal et ses environs, nous avons une bonne idée de la disposition des redoutes de bois, des moulins et des forts de pierre. À l'intérieur d'une période de trente ans, les pointes de l'île de Montréal ont été colonisées et défendues. Voyons les constructions situées sur l'île de Montréal, placées dans le sens des aiguilles d'une montre :

CARTE II

| | | |
|-------|-------------------------|------------------------|
| 1. | Côte Saint-Jean | (1702) |
| 2. | Pointe-aux-Trembles | (1675) |
| 3. | Longue-Pointe | (1702) |
| 4. | Sainte-Marie | (1658) |
| 5. | Montréal | (1642) |
| 6. | Saint-Gabriel | (1659) |
| 7.-8. | île Saint-Paul | (1702) |
| 9. | Verdun | (1662) |
| 10. | Cuillerier | (1672) |
| 11. | Rémy | (1671) |
| 12. | Rolland | (1670) |
| 13. | Gentilly | (1674) |
| 14. | Pointe-Claire | (1700) |
| 15. | Sainte-Anne-de-Bellevue | (1683) |
| 16. | Senneville | (1686) (1692) (pierre) |
| 17. | Lorette | (1694) |
| 18. | Rivière-des-Prairies | (1688) |
| 19. | de la Montagne | (1685) (1694) (pierre) |
| | ajoutons 6 moulins | |

AUTOUR DE L'ÎLE

| | | |
|-----|---------------------|--------|
| 20. | Varenes | (1693) |
| 21. | Boucherville | (1668) |
| 22. | île Sainte-Thérèse | (1699) |
| 23. | le Tremblay | (1700) |
| 24. | Longueuil | (1698) |
| 25. | Saint-Lambert | (1689) |
| 26. | La Prairie | (1670) |
| 27. | Saint-Louis | (1689) |
| 28. | île Saint-Bernard | (1686) |
| 29. | île Perrot | (1700) |
| 30. | Bout de l'île Jésus | (1700) |
| | ajoutons 4 moulins | |



CARTE II

Forts et moulins de la région de Montréal en 1702
 (d'après la carte de Vachon de Belmont,
 tracée par Nicole Larose)

le château fort de Longueuil

Outre ces réduits constitués soit par une palissade de bois ou par un moulin à vent, le milieu rural avait peu à offrir en matière de fortification. La défense des villes, comme Québec et Montréal, était au surplus elle-même fort mal assurée. Comme l'indique la correspondance entre Frontenac et le ministre de la Marine, la petite colonie est fort mal préparée à résister aux « insultes de ses ennemis » :

« Les états des dépenses qui vous sont envoyés et les plans que l'ingénieur vous porte vous feront connaître clairement tout ce qui a été fait, et nous attendrons ce que vous ordonnerez que l'on fasse dans la suite (cependant, pour achever de consommer les fonds de cette année) nous avons cru qu'il n'y avait rien de plus nécessaire et de plus pressé que de faire travailler à l'enceinte du château de Québec dont le circuit est trop petit parce qu'il n'enferme pas le magasin aux poudres et que les murailles tombent en ruines et sont sans aucuns flancs, parapets ni défenses, et comme il n'est pas moins nécessaire pour nous mettre un peu plus à couvert des menaces que Phips continue de nous faire, nous allons aussi faire travailler incessamment à une troisième plate-forme à la basse-ville, dont l'ingénieur vous portera les plans, ce qui non seulement consommera le restant des vingt mille livres envoyées pour cette année, mais même ira environ à quinze mille livres au delà, sans comprendre ce qu'on ne peut se dispenser de réparer à Montréal, l'augmentation de l'enceinte des Trois-Rivières, le rétablissement de la clôture du fort Chambly qui est pourie et l'entretien de plusieurs petits forts; c'est pourquoi il est nécessaire d'envoyer l'année prochaine les 15 000 l. et encore les vingt mille livres à l'ordinaire, si vous ne voulez pas ajouter une plus grande somme au cas que vous preniez la résolution suivant les plans, d'achever de pierre la fortification de cette ville qui, comme vous savez, est la clef et le salut de tout le pays.

Vous observerez, s'il vous plaît, qu'il vaut mieux faire faire de pierre tout ce qu'on aura dorénavant à entreprendre dans les lieux où la pierre se rencontre, que de s'amuser à se servir de pieux, auxquels il faut tous les ans travailler, engageant à de grands entretiens, comme il paraît par l'enceinte de Montréal. »³⁰

C'est dans cette conjoncture qu'on doit replacer la construction d'un fort à Longueuil, situé en périphérie de la seigneurie et face à la partie habitée et défrichée de l'île de Montréal.

Le plan de Denonville³¹

Dès le 1^{er} septembre 1687, le gouverneur Denonville prend certaines mesures « pour mettre les habitants de la colonie à couvert des insultes que les Iroquois nos ennemis pourroient leur faire ». Après avoir dénoncé les gens paresseux et négligents qui « ne prennent aucune mesure pour se mettre, non plus que leurs vivres et bestiaux, à portée des réduits et forts », il déplore que d'autres n'aient pas suffisamment de fusils pour eux, leurs enfants et domestiques, ou encore n'aient pas le soin de les tenir en état ni d'avoir la munition nécessaire, ou enfin oublient de les

30. APC, C 11 A, Frontenac et Champigny au Ministre, 15 sept. 1692.

31. ASQ. Polygraphie 4, No 52.

Contexte de la construction

porter lorsqu'ils vont au travail. Enfin, il s'en prend à quelques habitants « fascheux et difficileux », peu accommodants, refusant de quitter leurs demeures, refusant de travailler à la construction des réduits et des forts et détournant les autres de le faire. Il réitère donc les ordres suivants :

- 1° Des forts se feront par les habitants avec l'ayde et le secours que nous leur laissons donner des troupes qui travailleront conjointement avec lesdits habitants.
- 2° Chaque habitant se mettra en état d'approcher ses bestiaux dudit fort avec les fourages et grains nécessaires pour le garantir du feu que l'ennemi peut mettre à sa maison et luy enlever les bestiaux, ce qui seroit sa perte et ruine entière
- 3° Chaque habitant et chacun de ses enfants ou domestiques au-dessus de l'âge de treize ans, devra avoir un bon fusil en état de bien servir; qu'il ne marche jamais soit pour son travail ou autrement sans le porter chargé, quand ce ne seroit que pour aller à la messe, quelque proche qu'elle puisse estre, qu'il ayt toujours une livre de poudre et vingt balles, six pierres à fusil et un tire-boure.
- 4° Les habitants travailleront ensemble de proche en proche, tout autant que faire se pourra avec les armes.
- 5° À chaque lieu ou il y aura un réduit, qu'il y ait toujours de quoy faire un feu clair au bord du fleuve dès le moment que le feu de quelque coste paroitra afin que dans un moment tout le pays puisse estre averty par les feux de chaque poste et par les coups de canon qui se tireront à Ville-Marie pour donner l'alarme et servir de signal pour porter la nouvelle que l'ennemy a paru, afin que chaque habitant estant averty de l'alarme, chaque particulier se range au réduit le plus proche et se mette en état de se garantir des insultes de l'ennemy, mais de le suivre après l'avoir chargé sous le commandement des officiers qui se trouveront à portée, soit des troupes que des habitants.
- 6° S'il se trouve des gens assez peu raisonnables pour ne pas obeyr ponctuellement à nos ordres, ils y seront entraînés par punitions corporelles et par amendes arbitraires qui leur seront imposées par M^r l'Intendant, selon la grièveté de leurs désobéissances et contravention à nos ordres

Dans un mémoire³² rédigé à l'automne de 1689, Gédéon de Catalogne écrit :

« Estant arrivez à Montréal, les troupes furent envoyez dans les quartiers d'hiver, une partie occupée à travailler à l'enceinte de la ville, et moy envoyé à Laprairie de la Magdeleine et St Lambert³³ y fit faire deux forts, un autre au Sault pour les Sauvages où l'on mit garnison. On fit en outre vingt huit forts dans le Gouvernement de Montréal où l'on obligea tous les habitants de s'y retirer et d'y apporter tous leurs effets y ayant mis garnison dans chacun. »

Les intérêts de Charles Le Moyne

La construction d'un fort de pierre à Longueuil sert les intérêts du seigneur à plusieurs titres. D'abord, ce sera un instrument de propagande

32. *Collection de manuscrits* 1, p. 564.

33. Sur la devanture de la terre de Pierre Roy, Antoine Adhémar, 5 février 1690

le château fort de Longueuil

intéressant. Les colons qui cherchent à s'établir seront attirés par Longueuil où ils jouiront d'une protection sûre grâce au fort. Ensuite, le fait de procéder à une telle construction s'inscrit dans les vues des autorités. Charles Le Moyne va utiliser sa seigneurie pour démontrer son attachement au pouvoir royal en investissant une somme considérable pour défendre un territoire beaucoup moins important que Québec, Montréal et Trois-Rivières. Ces trois villes, sièges des gouvernements, se devaient d'être défendues par utilisation des deniers royaux et le gouverneur avait fort à faire, d'une part, pour obtenir des fonds, d'autre part, pour les mettre à profit, personne ne semblant vouloir coopérer.

Le gouverneur fait état de la situation dans une lettre au ministre, en date du 15 septembre 1692 :

« Si les plans que je vous envoyais par le Saint-François vous avaient été rendus, vous auriez vu les ouvrages que nous avons faits à Québec, et je suis persuadé que vous en auriez été content. Ils sont à demeure et de durée parce qu'ils sont de maçonnerie, et qu'il ne faut pas les recommencer tous les jours comme les autres qui ne sont que de pieux

Il me paraît que M^r l'intendant prend soin de tirer le meilleur marché qu'il peut des ouvrages, mais ils sont beaucoup plus cher en ce pays qu'ils ne sont en France, et il vous dira comme moi qu'il n'y a presque point d'habitans un peu accommodés qu'on peut engager à y contribuer sans une extrême violence, et que pour les petits on ne peut s'en servir qu'en les payant, ce qui peut diligenter, mais non pas diminuer le prix des ouvrages. Quelque application que j'y ai eue jusqu'ici, je la redoublerai encore puisque vous me l'ordonnez. »³⁴

Comme tous les gouvernants, Frontenac devait être ravi de se soulager d'une partie de ses responsabilités sur le dos de quelqu'un d'autre. À quoi peut songer un nouveau noble qui n'a pas encore quarante ans, qui, tout comme son père, combat les Iroquois qu'il connaît bien, qui a passé dix ans de sa vie en France à côtoyer des nobles qui ont chacun leur château? Il songe à se construire « une résidence » qui servira d'inspiration aux autres seigneurs dans le but de voir à protéger leurs censitaires. Il est clair que Charles Le Moyne trafique un titre de noblesse contre la construction d'un fort.

Il y a fort à parier qu'il y a effectivement eu une négociation entre Frontenac, Callières, gouverneur de Montréal, et Charles Le Moyne fils : Le Moyne fortifiait, les gouverneurs appuyaient une demande d'ano-blissement. Le fait que Louis-Hector de Callières ait été gouverneur de Montréal en 1684 nous fait peser les soupçons plutôt sur ce dernier; il connaissait la puissance de la famille Le Moyne.

Pour justifier l'extension de la seigneurie de Longueuil par leur concession du 25 septembre 1698, Frontenac et Champigny écrivent au roi, le 15 octobre suivant :

34. APC 11 A, Frontenac au Ministre, 15 septembre 1692.

Contexte de la construction

« Il y en a une pour le sieur de Longueuil qui vous paraîtra peut-être grande, mais la considération de neuf enfants qu'il y établit et des dépenses extraordinaires qu'il y fait pour la mettre entièrement en valeur, lève les obstacles qu'on pourrait y former. »

Charles Le Moyne est convaincu que sa construction aura un effet d'entraînement sur les autres seigneurs :

« Les bons services qu'il a rendus dans les armées, ainsi que tous ses frères dont il est l'aîné, et les beaux bâtiments qu'il a fait construire sur sa terre, où il a dessein d'établir dans peu de temps plusieurs villages,³⁵ nous ont rendus favorables à la prière qu'il nous a faite de supplier très humblement S.M. de faire l'érection de sa terre en baronnie par la considération de tout ce qui est contenu dans le projet de lettres ci-joint qui est en tout parfaitement conforme à la vérité, ce qui sera d'un puissant engagement à faire de belles terres et de bonnes fortifications à son exemple. Son fort, sa maison et tous les accompagnements nous donnant, quand nous les voyons, une idée des châteaux de France fortifiés. »³⁶

En France, Charles Le Moyne a ses alliés. Jean-Henri Tremblay, procureur de l'évêché de Québec à Paris, écrit, le 2 juin 1699, à son évêque :

« Je vous prie de faire sçavoir à M. de Longueuil que j'ay donné p^r lui de bons mémoires à M. de la Touche afin que si on remuoit M. Christophiore M. le Major de Québec, on songeast à lui p^r ces postes. J'ay mesme envoyé ces mémoires à M. Souard son beau-frère afin quil agist de son costé, mais Je n'en ay pas eu de nouvelle. Je voudrais rendre service à cette famille et la voir avancée en Canada. »³⁷

La demande de Charles Le Moyne semble plaire au roi. Le 19 mai 1699, la lettre d'érection en baronnie de la terre et seigneurie est déposée à Marly.³⁸ Le seigneur de Longueuil en est vite informé puisqu'il en remercie le roi via le mémoire envoyé par le gouverneur Callières et l'intendant Champigny, à l'automne de la même année.³⁹

L'érection est enfin officiellement donnée à Versailles le 26 janvier 1700 et enregistrée le 9 mars suivant.⁴⁰ Le roi est satisfait d'un seigneur si empressé dont la « seigneurie est à présent une des plus belles de tout le pays et la seule fortifiée et bastie de cette manière ».⁴¹

Mais, malgré son nouveau titre, le baron reste un seigneur ayant les mêmes droits et devoirs que les autres :

35. Basset, 10 déc. 1698, minute 2488. Contrat de concession à Jean Mesnard dit Bellerose. Charles Le Moyne lui concède « la quantité de soixante arpents de terre en lad^e Seigneurie de Longueuil à prendre à commencer trois arpents de front au bout et joignant deux arpents de profondeur sur trois arpents de large qui font l'emplacement de la terre que led Sieur Bailleur a prise po. faire un village. . »

36. RAPQ. 1928-29, p. 376. ANNEXE H.

37. ASQ. Lettres O. N. 55, p. 35.

38. APC. B 20 — F 191 V^o.

39. APC. C 11 A, vol. 17, p. 1-37.

40. APC. B 22 — F 24

41. Lettre d'érection en baronnie, p. 270 ANNEXE I.

le château fort de Longueuil

« sans néanmoins que les dits vassaux soient tenus à cause du contenu ey dites présentes à autres plus grands droits et devoirs que ceux dont ils sont chargés à présent, aucun changement de ressort ny contrevenir aux cas royaux. »⁴²

L'absolutisme royal élimine un recours aux droits réguliers autrefois en vigueur alors que les châtelains exerçaient des droits indus sur leurs protégés.⁴³ Les habitants devaient alors participer à la construction et à l'entretien du château sous forme d'une aide financière et sous forme de corvées, à la garde sous forme de guet, à la nourriture des chevaux de la garnison sous forme de livraison de denrées (foin, avoine), au service d'ost enfin. On assista graduellement à l'apparition de nouvelles taxes, charges et levées au profit du seigneur qui, par son château, garantissait la paix en assurant la sécurité publique. Charles Le Moyne n'a pas joui de tous ces avantages.



42. Lettre d'érection en baronnie, p. 272.

43. Fournier, Gabriel, *le Château dans la France médiévale*, p. 120-21.



*Faïence de Rouen, artefacts du régime français mis au jour lors des fouilles de 1971.
(Photo Denis Plain/Collection Édouard Doucet.)*

Les modèles de fortifications

Antiquité

L'Antiquité fournit de nombreux modèles de constructions quadrangulaires flanquées de fortes tours à ses angles.¹ Ces modèles sont très inégaux en dimensions, en Orient comme en Occident. Les Romains élevaient des castra et castella répondant pleinement à ce type. Ces forteresses formaient des lignes défensives en Syrie, en Arabie, en Libye, en Germanie et en Bretagne, soit dans les zones frontalières que menaçaient des ennemis entreprenants. Les Byzantins recueillirent cette façon de construire en Asie Mineure et en Algérie, puis les Francs de Terre sainte et naturellement les Arabes. Ces derniers se firent élever en Syrie et en Iraq des résidences fortifiées, copiées sur les forts frontaliers romains. Ils propagèrent cette construction en Berbérie et en Espagne tout comme les Romains l'avaient fait avant eux.

Moyen Âge

Trois grands propagateurs du plan quadrangulaire ont laissé leur marque: 1^o Henri II en Angleterre (1154-1189); Philippe-Auguste en France (1180-1225); Frédéric II en Italie méridionale (1220-1250).

Les grands châteaux du XI^e siècle ont des enceintes au tracé trop lâche et trop distendu.² Ils occupent une superficie considérable dont la défense est difficile à organiser. Le tracé est irrégulier et les ouvrages de flanquement n'existent pas encore. Au début du XII^e siècle, les caractéristiques des châteaux se modifient. Ils occupent une surface restreinte.

1. Les parties de l'Antiquité et du Moyen Âge par Pierre Héliot. *La genèse des châteaux de plan quadrangulaire en France et en Angleterre*, p. 238-257.

2. Fournier, Gabriel, p. 93

le château fort de Longueuil

Le corps de place épouse un circuit dessinant plus ou moins une figure géométrique — quadrilatère ou polygone — mais élargi par de fortes tours saillantes. Adossés aux courtines, les bâtiments s'ordonnent en bordure d'une cour centrale. Les premiers forts quadrangulaires apparaissent en France et en Angleterre entre 1150 et 1260. Philippe-Auguste popularise le système en s'efforçant de moderniser et compléter le réseau de forteresses qui défendaient un domaine royal élargi sous son règne. Les caractères communs des châteaux visent à permettre à des troupes peu nombreuses de résister avantageusement à un siège en règle. Voyons ces caractères :

- plan régulier
- dimensions relativement modestes
- murailles épaisses auxquelles s'adossent les bâtiments d'habitation
- cour largement dégagée
- fortes tours rondes, distribuées entre les quatre angles, assurant efficacement le flanquement des remparts grâce à leur saillie prononcée, tout en s'épaulant mutuellement en raison de la courte distance qui les sépare
- tours cubiques plantées au milieu des courtines: les intervalles des tours, ne dépassant généralement pas une trentaine de mètres, restent donc très en deçà de la portée utile d'une flèche tirée à l'arc
- chemin de ronde des courtines
- vastes surfaces fragmentées par des fossés
- puissant donjon cylindrique, soit planté au milieu de la cour, soit construit à la place d'une tour d'angle.

Le dégagement de la cour, la restriction du périmètre et de la surface globale facilitent singulièrement les allées et venues des hommes d'armes, archers et arbalétriers égrenés sur les remparts et distribués à l'intérieur des tours, obligés au va-et-vient entre les secteurs menacés.

La défense est facilitée par la forte saillie et la répartition rapprochée des tours et par le tracé rectiligne aux tronçons de courtines qui séparent les tours. Chaque côté du château peut être battu par des tireurs installés dans les tours. Pierre Héliot conclut :

«On doit sans doute imputer aux traditions antiques retrouvées, peut-être par l'intermédiaire des forteresses levantines, la géométrie des tracés, la clarté et la simplicité du parti, la symétrie des volumes. Il y a là l'indice formel d'une mentalité classique, qu'on est tenté d'attribuer à l'influence directe ou détournée de la vieille Rome.»³

Ces châteaux sont l'œuvre de paysans réquisitionnés ou de simples maçons.⁴ Sur l'utilité du château dans la France médiévale, Gabriel Fournier écrit :

3. Héliot, P., p. 257.

4. Fournier, Gabriel, p. 98

Modèles de fortifications

«Sur le plan politique et social, les châteaux furent, pour les seigneurs qui y résidaient, le principal moyen d'affirmer leur autorité et leur indépendance sur un territoire donné, en face de leurs voisins comme en face des souverains.»⁵

La fonction du château évolue. Étant, au début, une place forte collective, il devient au XIII^e siècle la résidence fortifiée du seigneur. Parfois, le château est réservé à des garnisons.

Un modèle: Druyes-les-Belles-Fontaines⁶

Le château de Druyes-les-Belles-Fontaines fut construit au cours du XII^e siècle et achevé entre 1170 et 1200. Dans l'Yonne, il s'élève sur une colline aux pentes abruptes qui domine un village. Il présente un plan carré de 53 mètres de côté (Tableau II). Il comprend quatre tours d'angle cylindriques et trois tours cubiques plantées au milieu des courtines. Le corps de logis est bâti au fond de la cour, adossé à la crête de l'escarpement de la colline. Les tours cylindriques, de 7 mètres de diamètre, forment des saillies très prononcées; elles sont plantées presque entièrement hors œuvre. Les caractéristiques du château correspondent à celles qu'on remarque dans les constructions qui datent de la fin du XII^e siècle:

- tours d'angle en saillie engagées pour un quart dans la masse
- plan régulier de forme carrée
- organes de flanquement rapprochés
- dégagement de la cour intérieure
- adossement du corps de logis à l'une des courtines
- dimensions relativement modestes
- murailles épaisses auxquelles s'adossent les bâtiments d'habitation.

Son architecture fut légèrement transformée par la suite: on remarque une ouverture ménagée pour les armes à feu. Le château n'a pas de pont-levis, mais sa défense est assurée par une herse, clôture de porte à claire-voie composée de lourdes pièces de fer ou de charpente. Le front dominant le ravin, protection naturelle, est constitué par une courtine continue. Une tour rectangulaire est plantée au milieu de chacune des trois autres courtines. Le logis seigneurial n'est pas voûté mais plafonné. La chapelle seigneuriale prolonge la tour carrée plantée au centre de la courtine est.

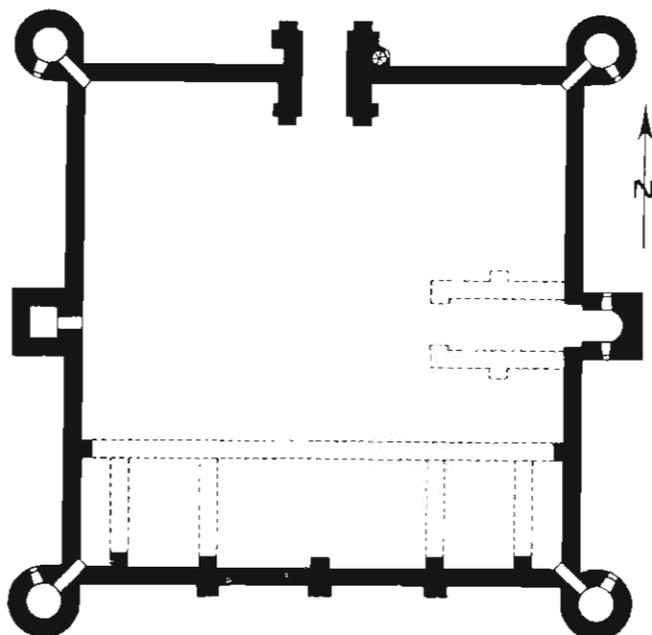
5. Ibid., p. 5.

6. Eydoux, Henri-Paul. *Châteaux fantastiques*, p. 119-132. Vachey, Frs. *Druyes-les-Belles-Fontaines*, p. 153-176. Mirot, Léon. *Notes sur le château de Druyes-les-Belles-Fontaines*, p. 43-58. Porée, Ch. *Le château de Druyes*, p. 164-166.

le château fort de Longueuil

TABEAU II

Plan de Druyes-Les-Belles-Fontaines (Henri-Paul Eydoux, *Châteaux fantastiques*)



Plan de Druyes. Ce qui frappe tout de suite, c'est sa simplicité et sa rigueur toute géométrique. Carré parfait de 53 mètres de côté, le château est cantonné de quatre tours d'angle circulaires en forte saillie. Au sud, la muraille dominant la vallée, et à laquelle s'appuyait le logis seigneurial (indiqué en pointillé); protégée par les pentes du ravin, elle présente un front uni, tandis que les trois autres côtés comportent, en leur milieu, une tour de renforcement; dans celle de l'est, était encastrée l'abside de la chapelle. (Extrait du « Congrès archéologique », 1907.)

En Nouvelle-France

Il s'agit maintenant d'envisager quels sont les modèles qui ont pu inspirer Charles Le Moyne dans la construction du fort de Longueuil.

Région de Québec — Pour expliquer le type de construction dont il est question ici, il convient de remonter le cours de l'histoire jusqu'à Champlain qui érige en 1624 un entrepôt ou un magasin de pierre sur la place Royale à Québec. Ce petit bâtiment, dont on a récemment mis au jour une partie des fondations, a front sur l'actuelle rue Notre-Dame; il devait, selon les plans originaux, épouser la forme d'un carré de dix-huit toises flanqué aux angles de quatre tourelles en forme de poivrières.

Modèles de fortifications

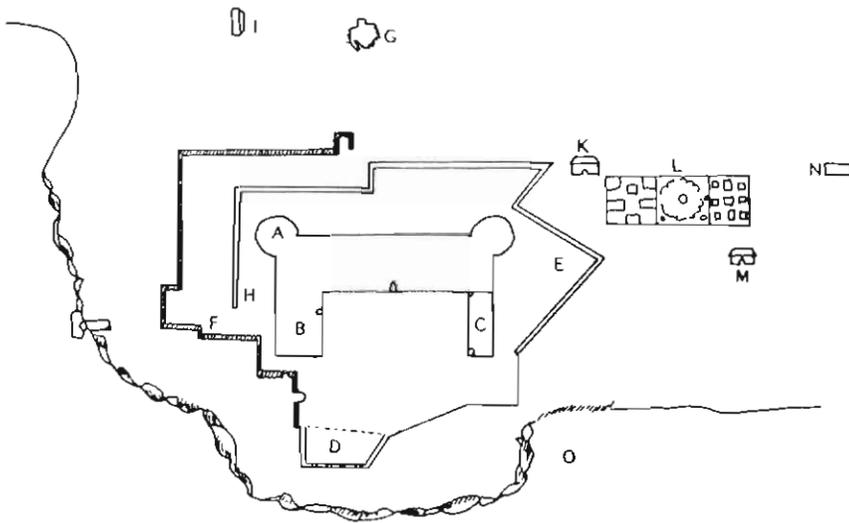
Malheureusement, une moitié seulement du plan original fut réalisée, ce qui nous a laissé le bâtiment reproduit ici (Tableau III).

En 1621, les récollets s'installent à proximité de la rivière Saint-Charles, dans un fortin construit pour eux. Ce petit fort est doté de bastions aux quatre coins. Nous n'en possédons pas de représentation.

En 1638, les jésuites s'installent à Sillery, en banlieue de Québec, pour mieux réaliser leurs objectifs d'évangélisation et, en 1650, on érige à cet endroit un fort en pierre de deux cents pieds de côté flanqué de quatre tourelles (Tableau IV).

TABLEAU III

L'habitation de Québec (La seconde habitation de Champlain, Québec, MAC, mai 1977)



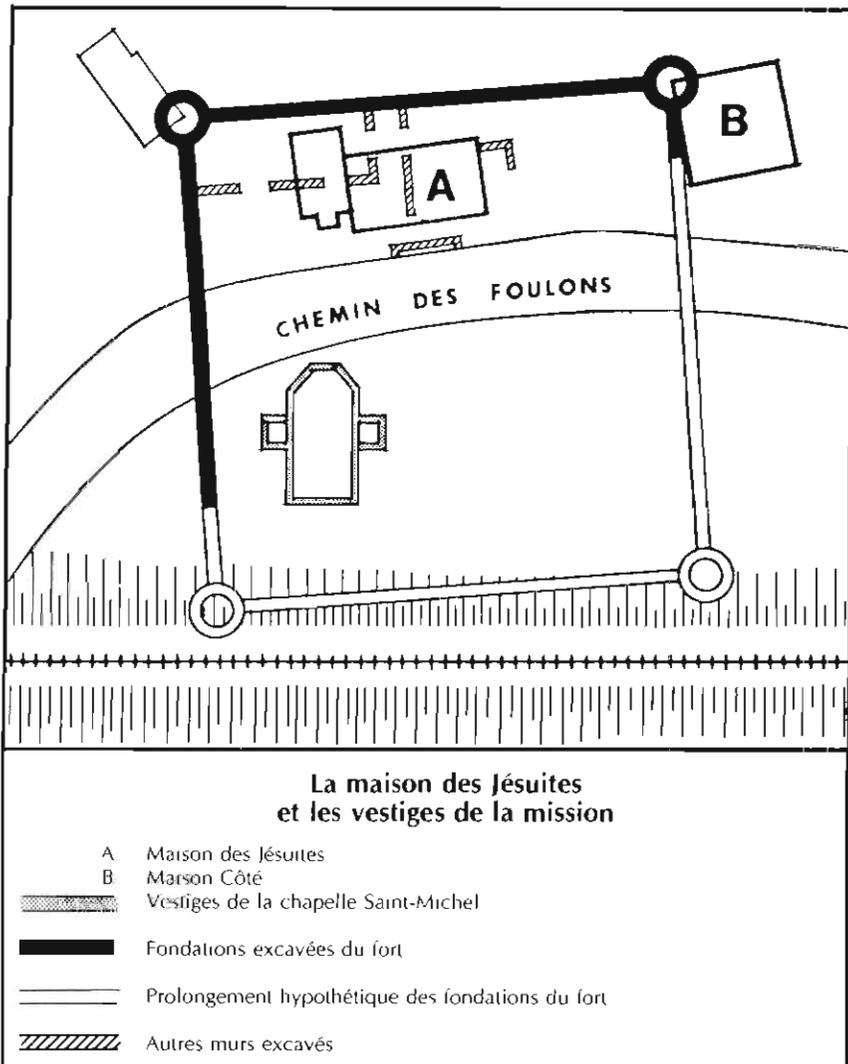
Plan de l'Habitation fait par le sieur Bourdon

- | | |
|--|-------------------------------------|
| A deux tours | H fossé |
| B trois corps de logis du magasin | I boulangerie |
| C deux chambres pour loger les commis et autres | K forge |
| D plate-forme où se trouve le canon | L jardins |
| E tenailles avec les fossés | M cabane des sieurs d'Aix |
| F palissade | N corps du logis du sieur Ducheneau |
| G redoute où se trouvent un petit pavillon et un canon | O fleuve Saint-Laurent |

le château fort de Longueuil

TABLEAU IV

Le fort de Sillery
(André Bernier. *Le Vieux-Sillery*, Québec, MAC, 1977.
Collection Les cahiers du patrimoine)



Modèles de fortifications

Dans leur excellente synthèse *Québec ville fortifiée du XVII^e au XIX^e siècle*, M.M. Charbonneau, Desloges et Lafrance nous fournissent des éléments intéressants sur la façon de procéder pour ériger des fortifications vers la fin du XVII^e siècle.⁷

Il faut d'abord savoir que la sanction royale représente une condition essentielle à la mise en chantier d'une fortification touchant l'intérêt public. En temps de guerre, l'urgence de la situation dispense les autorités coloniales de consulter les autorités métropolitaines. Ainsi, les travaux sont alors moins élaborés et acceptés après coup par le roi.

La décision royale est généralement influencée par les plans et devis établis par l'ingénieur. C'est donc de l'ingénieur que relève la conception d'un projet de fortification. Cet homme allie ses connaissances des techniques ou des maximes générales de fortification aux réalités topographiques. Une fois le projet approuvé, il participe avec l'intendant, le contrôleur de la Marine et leurs aides, à l'élaboration des mécanismes de contrôle. L'État assure une intervention directe dans la progression des travaux et confie une partie de la responsabilité d'exécution à un entrepreneur. L'adjudication des ouvrages va à l'entrepreneur ou maçon qui présente le prix le plus bas. On distingue deux genres d'entrepreneurs : les gens du métier d'une part et les marchands de l'autre. L'entrepreneur recrute sa main-d'œuvre spécialisée par le biais de l'apprentissage et par l'engagement de maçons civils et militaires.

Les apprentis et les engagés constituent un réservoir de main-d'œuvre pour l'entrepreneur. Le salaire d'un ouvrier spécialisé au début du XVIII^e siècle varie entre 3 livres et 4 livres 10 sols par jour. Levasseur de Neré porte un jugement sévère sur les entrepreneurs : « ceux que nous y avons n'estant pas assez intelligens ». Il y a pénurie de main-d'œuvre spécialisée, ce qui incite les jeunes gens à s'engager comme apprentis. L'apprenti-maçon s'engage pour une durée moyenne de trois ans et demi et constitue une main-d'œuvre moins coûteuse que l'engagé. Règle générale, il est blanchi et nourri par son maître et quelquefois outillé. Plus l'apprenti est jeune, moins son salaire est élevé. Entre 1688 et 1698, le salaire annuel varie de 46 à 62 livres selon l'âge.

Les soldats ne constituent pas une main-d'œuvre spécialisée et leur expérience est presque nulle. Leur travail aux terrassements leur apporte un supplément à leur solde depuis 3 sols par jour jusqu'à douze à proportion de la force de leur travail. Quant aux maçons, charpentiers et autres ouvriers, le prix leur est réglé à environ un tiers moins que pour les travaux faits chez les habitants. En 1708, il est de 12 sols par jour.

7. Charbonneau, Desloges et Lafrance *Québec ville fortifiée du XVII^e au XIX^e siècle*. Éditions du Pélican et Parcs Canada. 491 pages. Pages 237-266.

le château fort de Longueuil

Ainsi, la main-d'œuvre non spécialisée forme, et de loin, la plus grande partie de la main-d'œuvre sur le chantier. Les autorités font donc appel à la population pour fournir quelques journées de manouvriers dont le travail consiste à transporter les terres de l'enceinte. Les habitants sont invités à fournir des corvées. En 1709, les corvéables touchent 13 deniers par jour et ils sont nourris avec en plus une ration de tabac et d'eau-de-vie. Trois tâches les attendent : transporter la terre, faire les travaux de terrassement et fournir des pieux.

La supervision des travailleurs implique donc deux réseaux de surveillance : celui de l'État et celui de l'entrepreneur. L'intendant fournit l'argent et l'ingénieur surveille les dépenses. Un sous-ingénieur maintient la discipline et veille à l'exécution des devis. Les piqueurs consignent l'utilisation des matériaux, notent quotidiennement les présences des ouvriers, piquent sur le rôle les absents et hâtent la production. Sur le chantier, les travaux s'effectuent de la fin de mai jusqu'à la fin d'octobre, soit durant 90 à 120 jours. Une fois les travaux terminés, l'inspecteur des fortifications fait rapport aux autorités compétentes.

Région de Montréal — Le fort quadrangulaire flanqué de quatre tourelles était encore largement en usage au xvii^e et même au début du xviii^e siècle, alors même que l'art des fortifications avait déjà été revu et corrigé en France par Vauban à compter de 1685. Ce grand concepteur inspirera la construction du fort de Chambly au début du xviii^e siècle. Nous nous devons donc d'examiner les modèles contemporains au fort de Longueuil.

1. Le fort de Belmont⁸

Le fort de la Montagne, propriété des sulpiciens, a d'abord consisté en une palissade de bois protégeant une quinzaine de cabanes et une église des harcèlements iroquois. À partir de 1675, des « Sauvages » iroquois, hurons, loups et algonquins y sont regroupés. Les sulpiciens leur fournissent aide matérielle tout en s'efforçant d'en faire des Français chrétiens et de les éloigner de l'alcoolisme. Le fort « de charpente », de cinquante toises de large et cent de long, a coûté 7 500 livres.

Tout à côté, Vachon de Belmont, fils d'une riche famille du Dauphiné, se fait construire un fort de pierre (Tableau V) qui lui coûte 24 000 livres. Ce fort existe déjà en 1685. En juin 1694, un marché est passé avec trois maçons pour y édifier une église et deux chapelles, le tout en forme de croix. Le fort de pierre sert « pour retirer les f(em)mes et enfans dans les alarmes ». Le 11 septembre 1694, un « sauvage » ivre met le feu à une cabane⁹; le village indien et sa chapelle sont incendiés. À cause de la

8. Harel, J.-Bruno. *Le Domaine du fort de la Montagne (1666-1860) en Montréal, artisans, histoire, patrimoine*, p. 17-40.

9. Maurault, Olivier. « Nos Messieurs », p. 55.

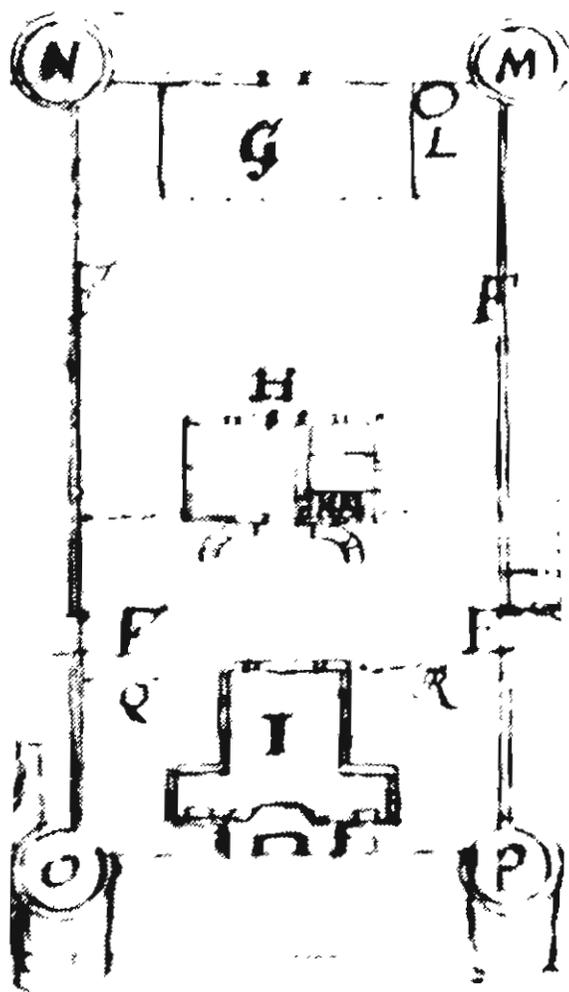
Modèles de fortifications

TABLEAU V

Le fort de Belmont

(J.-Bruno Harel, *Le Domaine du Fort de la Montagne*)

«PLANT DE LA MISSION DE LA MONTAGNE» (1694)



- F- fort de pierre portes du fort de 200 pieds sur 100
- G- grange bâtie sur l'ancien vivier qui sert de citerne ou cave 60 pieds sur 30
- H- maison de 40 pieds sur 20
- I- église neuve avec deux chapelles de 52 pieds sur 24 les chapelles en ont douze en carré
- L- puis
- M- tour servant de poulier et pigeonnier
- N- écurie
- O- école
- P- habitat^{on} de Seurs de la Congrégation

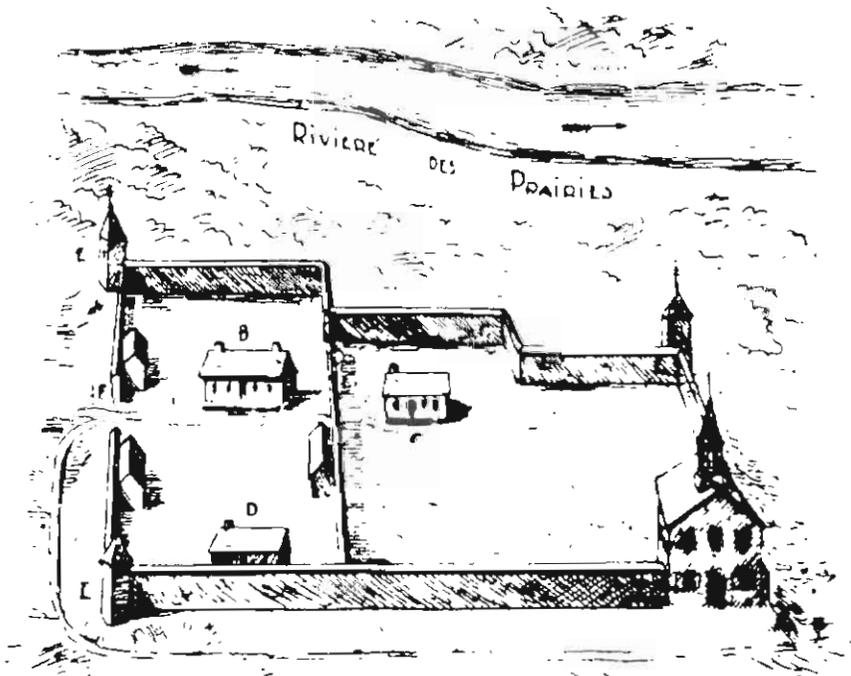
le château fort de Longueuil

proximité de Montréal qui fournit aux Amérindiens des occasions d'ivrognerie et de désordres, la mission est transportée au Sault-au-Récollet. En 1691, Vachon de Belmont y a fait construire un fort qui a toujours cette forme à quatre côtés (Tableau VI). Un peu plus avant dans le XVIII^e siècle, soit en 1721, les Indiens seront de nouveau transportés, cette fois, à Oka, où ils occuperont aussi un fort flanqué de trois tours (Tableau VII).

L'aveu et dénombrement du 1^{er} septembre 1731 nous fournit une bonne description du fort de la Montagne :

TABLEAU VI

Fort du Sault-au-Récollet
(C.-P. Beaubien, *Le Sault-au-Récollet*, 1898. Page 238)



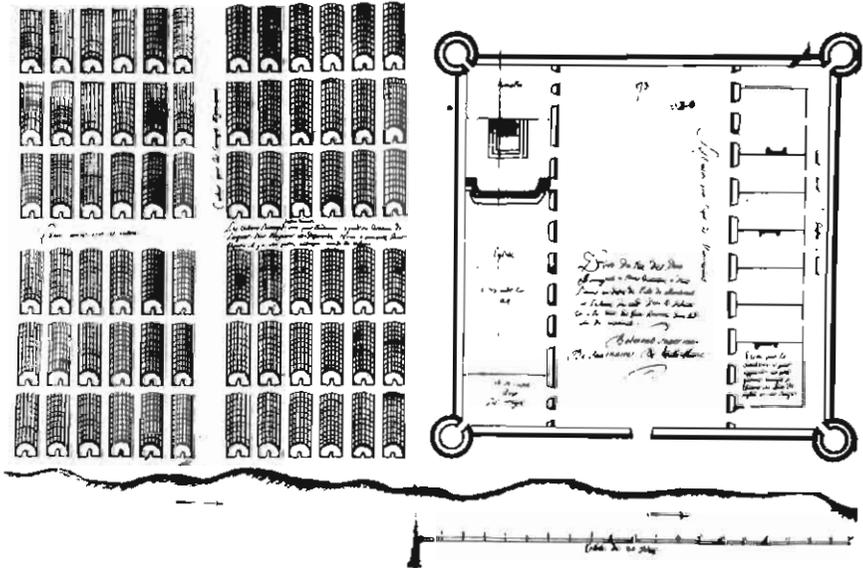
- A Église de Notre-Dame de Lorette
- B Maison des missionnaires
- C Maison des Sœurs de la Congrégation
- D Maison des fermiers
- E Bastions
- F Entrée du fort

Modèles de fortifications

TABLEAU VII

Mission du Lac des Deux-Montagnes (APC. Projet de François Vachon de Belmont (1718))

- un fort flanqué de 4 tours: 200 sur 140 pieds
- à l'intérieur
 - une église en pierre de 60 sur 30 pieds et deux chapelles de 12 pieds en carré; une maison en pierre à deux étages de 100 sur 30 pieds;*
 - un grand corps de bâtiment en pierre à deux étages contenant deux pressoirs et deux greniers de 60 sur 30;*
- à l'extérieur
 - une maison en pierre de 40 sur 25 pieds*
 - une grange en pierre de 50 sur 30 pieds*
 - une écurie et étable partie en pierre et partie en colombage de 30 sur 20 pieds*
 - une bergerie de 40 sur 15 pieds*



On remarque aussi:

- un verger de 12 arpents clos de murailles
- un vignoble de 3 arpents clos partie de murailles partie de pieux

Le plan de 1694 nous apprend que même les quatre tours sont utilisées comme poulailler, écurie, école et habitation pour les religieuses.

Le supérieur de Saint-Sulpice à Paris, M. Tronson, est tracassé par la propriété du fort de la Montagne. Il incite donc Vachon de Belmont

le château fort de Longueuil

à le céder officiellement aux sulpiciens, ce qui est fait en 1696. Voyons donc la correspondance de M. Tronson à ce sujet.

20 avril 1696

M. Tronson à M. Dollier :

«M. de Belmont me mande que M. Cailleres a acheté une habitation sans payer lods, il a bâti sans demander sa place, il prend partout du bois sans payer ni sans demander. Comme font aussi les officiers. C'est de quoi vous ne m'avez rien écrit. Cependant quoique cela puisse aller loin, je marque à M. de Belmont de quelle importance il est de le ménager. Comme il est défendu de faire un fort sans permission du Roi, si on le mécontentait il pourrait aisément se mettre en possession de votre Montagne, en exposant que c'est un fort où il est important de mettre garnison. Il est sûr qu'on le lui accorderait, quoi que l'on pût dire au contraire. C'est à quoi il faut penser sérieusement.»¹⁰

21 avril 1696

M. Tronson à M. Belmont :

«J'écrirai à M. Dollier sur ce que vous me marquez des entreprises de M. de Cailleres, dont il me mande rien. Il faut prendre garde comment on en usera avec lui — car comme il est défendu de faire aucun fort sans permission du Roi, si on le mécontente, il pourrait aisément se mettre en possession de votre montagne, en exposant que c'est un fort où il est important de mettre garnison. Il est sûr qu'on le lui accorderait, quoique l'on pût dire au contraire: c'est à quoi il faut penser sérieusement.»¹¹

avril 1698

M. Tronson à M. Dollier :

«Il faut ménager en tout ce qu'on pourra M. de Cailleres. Il ne faut point s'opposer aux choses qu'il autorise. Les remèdes dont on pourrait se servir seraient pires que le mal, et le meilleur parti que l'on puisse prendre est de garder le silence sur ce qu'il fait.»¹²

Au début, le domaine est loué à plusieurs fermiers, chacun exploitant une partie. Des baux de trois ans sont utilisés. Les locataires doivent cultiver, récolter, faucher, fumer les terres et entretenir les fossés et les clôtures. Les seigneurs laissent à l'un des fermiers l'usage de deux ou quatre tours du fort jusqu'au moment où ils construisent une habitation en pierre. Ils se réservent en général le fort, les vergers, le pressoir, le four à chaux et une petite prairie.

2. Le fort de Senneville¹³

Le 20 juin 1679, Jacques Le Ber, associé et beau-frère de Charles Le Moyne, acquiert le fief de Senneville, situé à l'extrémité ouest de l'île

10. Correspondance de M. Tronson II, n° 180

11. Correspondance de M. Tronson II, n° 176

12. Ibid., II, n° 193.

13. Abbé Faillon. *L'héroïne chrétienne du Canada ou Vie de Mlle Le Ber*, p. 319-325. Séguin, Marcel. *Château et Fort de Senneville*. Le Samedi, août 1962, p. 6-9.

Modèles de fortifications

de Montréal. Dès 1686, il y établit un moulin fortifié. Peu après, il y construit un fort de bois. Moulin et fort sont incendiés par les Iroquois en 1691. L'année suivante, Le Ber y reconstruit un fort de pierre où des soldats tiennent garnison jusqu'en 1701. La guerre iroquoise terminée, Jacques Le Ber fils utilise le fort pour son usage personnel et s'y fait construire un manoir. La famille Le Ber a acheté son anoblissement en 1696 pour 6 000 livres. Un noble doit avoir son château. Lors de la guerre de l'Indépendance, Benedict Arnold fait brûler le fort et les deux moulins.

Construit d'abord pour mettre à couvert la colonie des attaques iroquoises, le fort sert surtout de lieu de troc des fourrures. Il est clair que Le Ber a construit un moulin fortifié puis un fort de pierre pour protéger son commerce de pelleteries au lac des Deux-Montagnes, carrefour très achalandé où passent les canots chargés de fourrures en provenance des Pays d'en haut.

Le fort mesurait 100 pieds sur 70. Quatre murailles sont flanquées de bastions (Tableau VIII). On y pénétrait par une porte donnant sur une large maison de pierre de trois étages. Une cour intérieure se situe à l'arrière de la maison. Les bastions de coin ont deux étages. Deux bastions sont ouverts sur la maison. Les fouilles révèlent qu'ils étaient habités et servaient sans doute aux domestiques. L'un d'eux avait un gros foyer. L'autre a servi peut-être de poudrière ou de magasin. Les deux autres bastions n'avaient pas de portes donnant accès à l'intérieur du fort. L'un d'eux fut sûrement habité par des Indiens puisqu'on y a trouvé quantité de petites pipes indiennes en pierre. Dans la cour intérieure, adossée au mur arrière, on retrouve un gros foyer.

La maison principale avait une cave de sept pieds. De petites chambres non voûtées y servaient de cellier ou dépense. Les fouilles ont révélé tout ce qu'un magasin de fourrure pouvait posséder: clous; couteaux pliants, grains, céramiques, pipes d'argile, os de cerf, d'ours, de lapin, d'oiseaux divers, de porc, de chien; arêtes de poisson, coquilles d'huître, pierres à fusil, plombs, ustensiles domestiques, pots de fer, hameçons, outils divers.

Webster, Donald B. *A Chateau of New France*. Royal Ontario Museum. Archaeological Newsletter. New Series No. 75.

August 1971. 4 pages et un plan.

Claude Maugue 20 juin 1679, minutes 128 et 129.

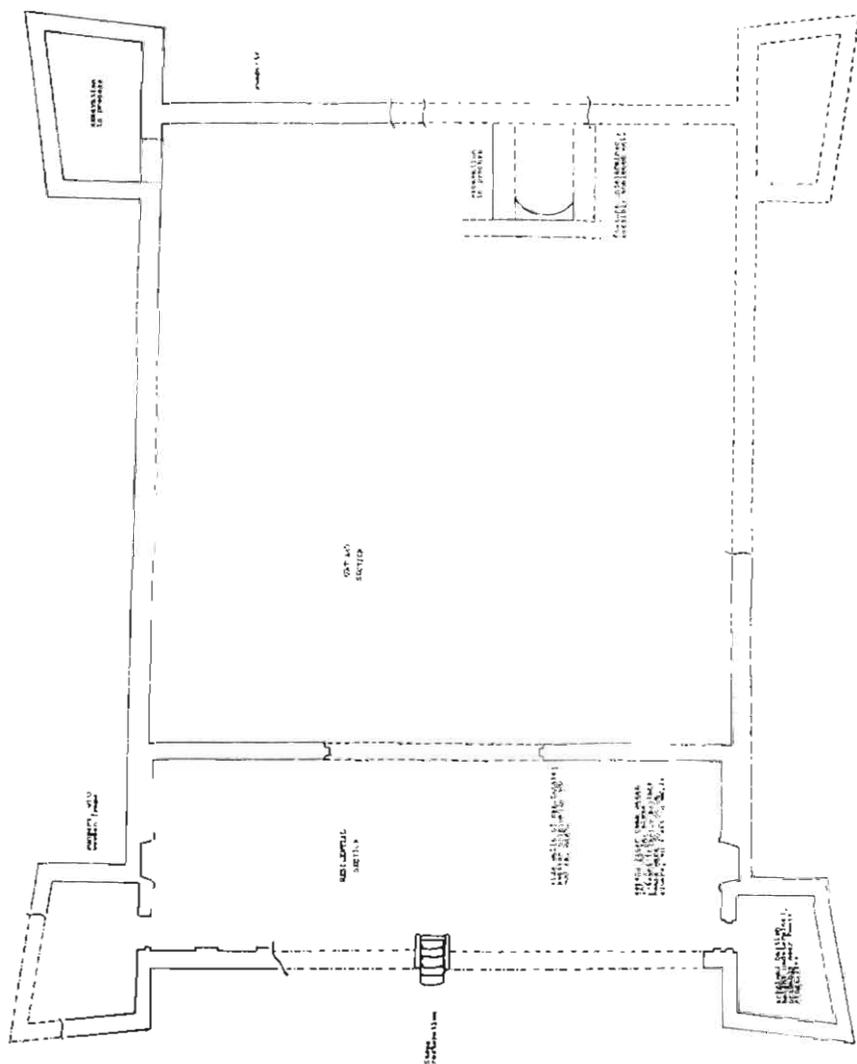
Arthur, Eric/Ritchie, Thomas. *Le Fer*. Éditions Marcel Broquet. Artefacts du fort de Senneville reproduits en pages 25 et 26.

le château fort de Longueuil

TABLEAU VIII

Le fort de Senneville

(D. B. Webster, *A Chateau of New France*)



3. Le fort de Chambly¹⁴

En 1709, lors de la tenue d'une grande assemblée des habitants de la région de Montréal, on décide de fortifier Chambly. Les habitants sont obligés d'y donner huit jours de corvée afin que l'année suivante il fût possible de commencer les travaux. M. Chaussegros de Léry, ingénieur, se transporte sur les lieux pour y faire amasser les matériaux nécessaires pour la construction du nouveau fort. À l'hiver 1709-1710, les ouvriers sont occupés à tailler les pierres angulaires, ainsi que celles des portes et des fenêtres, avec la « pierre tirée sur les lieux ». Dès le printemps de 1710, on commence les fouilles, et à l'automne toute l'enceinte s'élève à une hauteur de 12 pieds et est mise hors d'insultes par les troupes de la garnison qui sont employées aux travaux pendant l'année. En 1711, les travaux sont poussés activement, au point que le fort est achevé au mois de septembre de la même année sous la surveillance du capitaine « Bois Berthelot Sr. de Beaucour » qui conduit les travaux (Tableau IX).

Le fort offre l'aspect d'une structure de pierre, formant un quadrilatère, flanquée de quatre bastions dont les angles correspondent aux quatre points cardinaux. Chaque face des murs extérieurs offre une longueur totale de 180 pieds du grand angle d'un bastion à l'autre. Les bastions avaient une hauteur de 30 pieds et les courtines de 25. Les bastions formaient ainsi trois étages percés d'embrasures. Ils étaient reliés entre eux par des courtines formant quatre grands corps d'habitation. Une chapelle adossée à la courtine opposée à la rivière servit d'église aux habitants de Chambly jusqu'en 1739.

En 1733, on consolida la courtine faisant face au Richelieu et des magasins et des prisons y furent adossés. Le fort pouvait abriter 500 soldats.

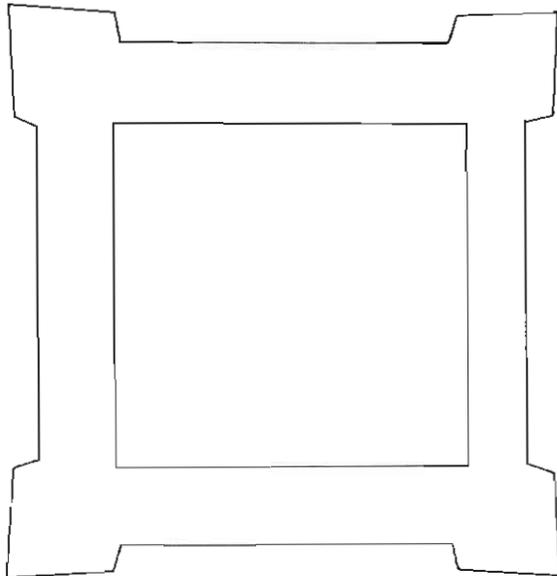
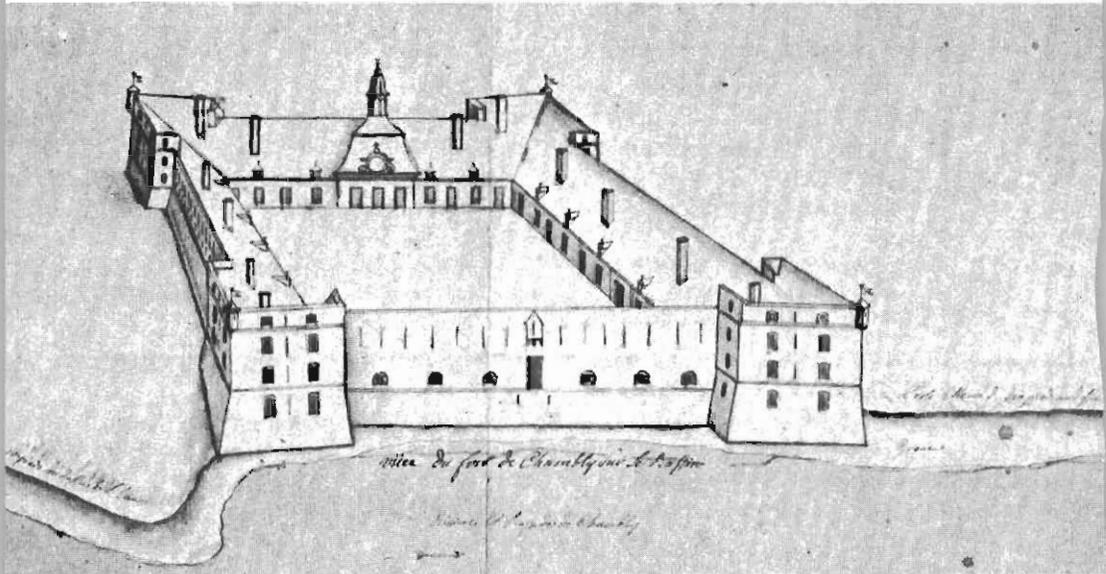
14. Dion, J.-O. *Notes archéologiques sur le fort de Chambly*. Documents de la Session (n° 10) 1885. Annexe 3, p. 45-56. Nous mettons en doute l'affirmation de M. Dion quant à la participation de Chaussegros de Léry. Cet homme est venu en Nouvelle-France en 1716. Voir DBC III. Nous croyons qu'il s'agit plutôt de Boisberthelot de Beaucour qui est le seul alors en Nouvelle-France à être « propre pour le génie ».

le château fort de Longueuil

TABLEAU IX

Le fort de Chambly

(Parc historique national du fort Chambly, Parcs Canada)





Charles Le Moyne (1656-1729), premier baron de Longueuil, constructeur du château. (Collection Le Moyne de Martigny)

VI

La construction du fort de Longueuil

Dans sa lettre d'érection de la seigneurie au rang de baronnie, le roi énumère brièvement les constructions regroupées sur le domaine du seigneur. Comme point de départ de l'étude des circonstances de la construction du fort, il est donc utile de présenter ces constructions autour desquelles se développera à brève échéance un embryon de village.¹ (Tableau X)

- A Moulin à vent. Construit en 1668 puisque Charles Le Moyne le loue à Mathurin Grain le 3 janvier 1669.²
- B Manoir seigneurial. Le marché de construction en est donné à Michel Dubuc et Jean Dubert, maçons, le 26 novembre 1670.³ Michel Dubuc est un futur censitaire de Longueuil. Les aveux de 1677 et 1695 décrivent le manoir comme «une grande maison de maçonnerie». En effet, elle mesure 45 pieds sur 25 et a une hauteur de 20 à 22 pieds. Après la construction du fort, le seigneur la cédera aux curés pour qu'ils l'utilisent comme presbytère. Près du manoir s'élèvent deux bâtiments qu'on ne peut situer avec certitude. D'abord, une glacière. Elle a sans doute été accolée au manoir puisque, en mai 1736, lorsque le baron cède officiellement terrain et bâtiment au curé Ysambart, il se réserve le droit de mettre ses viandes à la «glassière à laquelle il lui sera faite une porte où chacun aura sa clef⁴». Ensuite, une bou-

1. Nous nous inspirons d'un plan tracé par J. L. Vincent en 1892 et conservé aux archives de la Société de Jésus à Saint-Jérôme, n° 2207. Cf. Édouard Doucet, *Les origines du village de Longueuil*. Société d'histoire de Longueuil, cahier n° 10, automne 1977, p. 3-6.

2. Basset, minute 504. S.H.L., cahier n° 4, 1974, p. 14.

3. Basset, minute 658. S.H.L., cahier n° 3, 1973, p. 22-23.

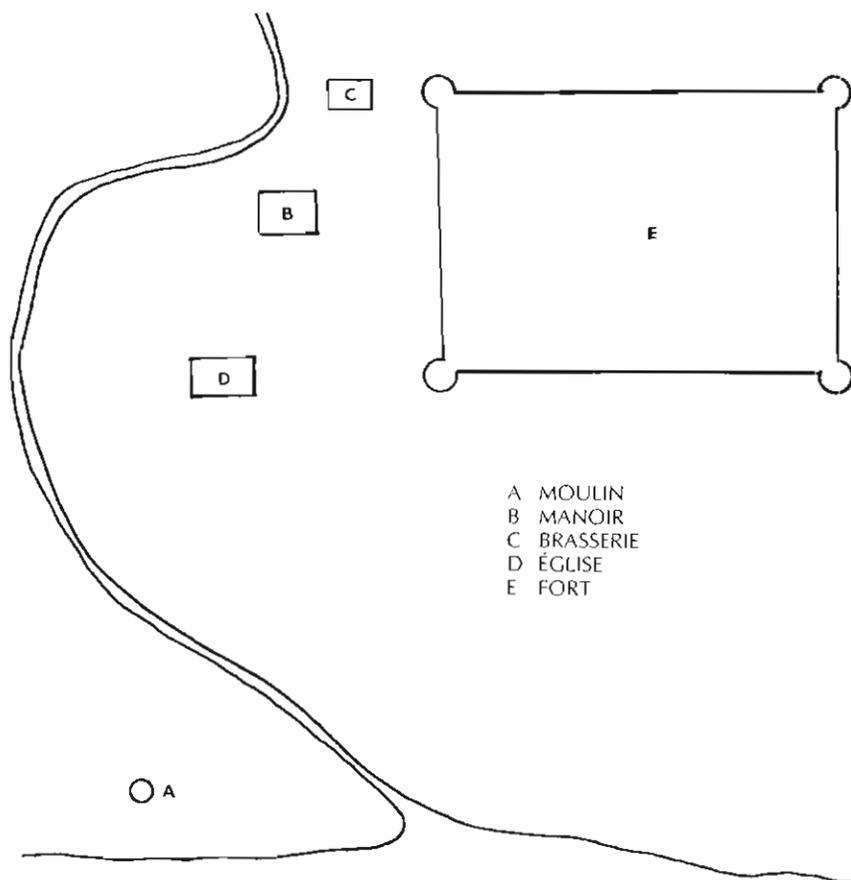
4. Dufresne, 7 mai 1736.

le château fort de Longueuil

TABLEAU X

Le domaine du baron en 1700

(D'après les indications de M. Vincent, 1792. Carte tracée par Nicole Larose)



langerie, construite en 1673 par Jean Hynard dit le Provençal,⁵ large de 15 pieds et haute de 7 pieds avec, à dix pieds de distance, deux fours.

5. Basset, 17 septembre 1673, minute 950. Société d'histoire de Longueuil, cahier n° 5, 1974, p. 30.

Construction du fort

- C Une brasserie. Construite avant 1700, puisqu'elle est mentionnée dans la lettre d'érection en baronnie. L'emplacement de la brasserie est concédé à François Lanctôt le 2 mai 1735.⁶
- D Une église. Construite de 1722 à 1727, puis démolie en 1814. Nous pouvons supposer que c'est à cet endroit que s'élevait une chapelle ou église de bois de 40 pieds sur 20 vers 1683.⁷ D'ailleurs, les registres nous apportent encore une fois des renseignements précieux. On y constate qu'une partie du manoir du seigneur sert comme chapelle ou oratoire. (Annexe E)
- E Le fort. Construit entre 1695 et 1698. Nous en faisons une présentation complète au chapitre suivant.
- F Grange et étable. Les aveux de 1677 et de 1695 font mention de ces deux bâtiments. Nous pouvons raisonnablement les situer à l'intérieur même du fort.

La construction: absence d'actes officiels

Nous avons remarqué, pour la construction des forts de Belmont, de Senneville et de Chambly, qu'aucun marché de construction n'a été officiellement passé devant notaire. Dans le cas de la construction du fort de Longueuil, nous avons envisagé quatre éventualités:

- 1° Un contrat passé devant un notaire de la Nouvelle-France.
- 2° Un contrat passé devant un notaire de France.
- 3° Un contrat passé sous seing privé.
- 4° Une entente à l'amiable.

Les trois premières possibilités ont dû être abandonnées pour plusieurs bonnes raisons. D'abord, nous n'avons pas trouvé de trace d'un tel contrat dans les actes notariés en Nouvelle-France. La période examinée au minutier central de Paris ne laisse voir aucun contrat de ce genre. Enfin, il faut croire que le marché de construction apparaîtrait parmi les papiers conservés précieusement par la famille. Tel n'est pas le cas dans l'inventaire du baron fait par Danré de Blanzy le 12 mars 1755.⁸ Nous n'avons donc qu'à accepter la quatrième hypothèse.

L'examen systématique des répertoires de notaires nous permet d'affirmer:

6. Dutresne, 2 mai 1735.

7. Deux documents se complètent: 1) *Plan général de l'Etat présent des missions du Canada fait en l'année 1683*. Ce document précise qu'à Longueuil il y a une chapelle de 40 pieds de long sur 20 de large, dédiée à Saint-Antoine-de-Pade. Cf. L'Abeille, n° 21, 15 février 1849. 2) *État des cures du Canada en 1686*. Ce document affirme qu'«il y a une pareille église de bois dans la Seigneurie de Longueuil».

ASQ. Polygraphie 22, n° 22, p. 7

8. Minute 6188. Cf ANNEXE L

le château fort de Longueuil

- 1° Il n'y a eu aucun marché passé soit avec des menuisiers, soit avec des maçons.
- 2° Il n'y a eu aucun engagement de journaliers pour la cueillette de pierres nécessaires à la construction.
- 3° Il n'y a eu aucun marché d'équarrissage pour le bois nécessaire à la construction (fenêtres, portes, planchers, plafonds, charpentes des toits, etc.)
- 4° Il n'y a eu aucun marché de passé pour la taille des pierres d'angle autour des fenêtres et des portes.
- 5° Nous n'avons retracé aucune mention d'achat de mobilier pour meubler la nouvelle construction.
- 6° Nous n'avons pas retracé la moindre commande concernant les nombreuses vitres à être utilisées pour les fenêtres du fort.

Méthode analogique

Sœur Morin fournit des détails intéressants quant à une construction de maçonnerie importante, celle du bâtiment construit pour loger les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, en 1695-96⁹:

«Notre chere sœur Maumousseau fit creuser les fondemens du batiment et en suite masonner. C'est tout ce qu'on put faire avand le froit en bonne saison. On en demeura la jusqu'au printemps d'apres qu'on recommansa a travailler. On me chargea du soin de cet ouvrage a cause que ma chere sœur Maumousseau ne connessant pas encorre bien le peys, elle avêt peine a trouver des materiaux necesseires qu'a des pris fort haut. Quand je pris cet office, les fondemens estois faits et nous commansames a travailler par ce qu'on apelles a rats de chaussee. On mit six massons en œuvre a faire la grosse muraille et plusieurs taillieurs de pierre à faire les portes et fenestres, qui estois en bon nombre puis que notre batiment a 130 pieds de long, a trois estages, et 31 pieds de large par dedans les murailles afin de faire un dortoir double, le grenier au dessus, grand et vaste, qui fait le 4^e. Nos caves ont 60 pieds de long et 31 de large, sous la cuisine et le refectoir et un bout de la communauté, toutes voustee de pierre, avec des souproux ou fenestres voutee de pierre de taille, grandes et larges, qui mettent un grand jour dans les dite caves. Au bout du dit batiment sont deux pavillons de chacun 25 pieds de long et 31 de large, ce qui fait en dehors la figure d'un T, tous semblables au grand cors de logis pour la hauteur et largeur.»

Dans les lignes qui suivent, nous allons voir que la situation est toute différente pour le seigneur de Longueuil pour ce qui est des matériaux et des maçons.

Le fort avait des dimensions imposantes, ce qui signifie que sa construction a mobilisé une équipe importante d'ouvriers qui ont travaillé durant une bonne période de temps.¹⁰ La procédure suivie lors de l'érection de structures impliquant la pierre et la maçonnerie est toujours la même.

9. Morin, Marie. *Histoire simple et véritable*, p. 155-156.

10. Les registres nous livrent trois noms d'employés de M. de Longueuil entre mai et juillet 1697. Cf. ANNEXE D

Construction du fort

Nous croyons donc que l'exemple du fort de Chambly, érigé entre 1709 et 1711, est très approprié. Plusieurs facteurs nous permettent d'accepter cette méthode analogique. Les deux forts ont été construits à une douzaine d'années d'intervalle. Dans les deux cas, il s'agit d'une construction quadrangulaire flanquée de quatre tours ou bastions en saillie. Le point de différence est simple: le fort de Longueuil est le résultat d'une entreprise privée tandis que celui de Chambly relève de l'entreprise publique, c'est-à-dire de l'autorité royale.

Matériaux à bon compte

Pour la construction du fort de Longueuil, Charles Le Moyne a réquisitionné ses censitaires et les soldats de sa compagnie. Nous l'avons déjà vu au sujet de la guérilla iroquoise, les habitants et les soldats devaient participer aux travaux d'érection de redoutes ou de forts. Lors de la construction du fort de Chambly, les habitants sont obligés d'y consacrer huit jours de corvée.¹¹ La participation des censitaires se situe d'abord au niveau de l'épierrage. C'est Gédéon de Catalogne qui en témoigne dans son Mémoire sur les seigneuries: Charles Le Moyne a fait de «grosses dépenses» pour rendre les terres «meilleures» «en faisant des fossez et oster les pierres qu'il a employez à faire un fort et de très belles maisons».¹² La participation des habitants a sans doute été plus étendue. Lors de la construction de l'église, de 1722 à 1727, chaque habitant tire «un quart de toise de pierre à chaux qu'il charira dans le cours de l'hiver» en plus d'une «demie corde de bois pour le fourneau». Durant l'été, chacun fournit vingt-quatre pièces de bois «moitié planche et moitié madriers», en plus d'apporter une toise de pierre et de fournir une barrique de chaux et du sable¹³. Nous avons là des détails intéressants sur la façon de procéder collectivement à une œuvre de maçonnerie. Une clause des contrats de concession permet au seigneur de Longueuil d'obtenir du bois d'œuvre: le seigneur peut prendre du bois de chauffage «et autre dont il pourroit avoir besoin, même celuy pour le bien et ouvrages publics de laditte Seigneurie sans pour ce estre tenu luy payer aucune chose».¹⁴

Main-d'œuvre disponible

Ainsi, nous constatons donc que le seigneur de Longueuil a disposé de matériaux de construction à bon compte. Et sa main-d'œuvre alors? Pour la période 1695-1698, la seigneurie compte plusieurs artisans:¹⁵

11. Notes archéologiques, p. 46.

12. BRH. Vol. XVI, sept. 1915, p. 293-294. Voir ANNEXE J.

13. Iodoin et Vincent, p. 203-207. Cahier des délibérations.

14. Basset Concessions: 29 nov. 1696 (2378); 20 janv. 1697 (2385); 8 nov. 1698 (2483).

15. Liste des gens de métiers cités aux registres (1672-1700). Voir ANNEXE M.

le château fort de Longueuil

- Mathurin Colin dit Laliberté, maçon
- Michel Dubuc, couvreur de bardeau et maçon
- Étienne Trudeau, charpentier.

Nous retraçons à Montréal d'anciens habitants de Longueuil :

- Claude Jaudoin, charpentier
- Pierre Hay, tailleur de pierre, sculpteur et maçon
- Jacques Perrin, maçon
- Pierre Roussel, taillandier.

Charles Le Moyne a donc pu disposer de représentants de différents corps de métiers exigés pour l'édification d'un fort. Mais, surtout, il ne faut pas oublier les soldats de sa propre compagnie. À la suite de la grande expédition de Frontenac contre les villages onnontagués et onneyouts en août 1696, les Iroquois, épuisés, diminuent grandement leurs attaques contre les établissements français. Les soldats peuvent donc être utilisés à d'autres tâches. Le «Règlement du Roy Pour la Conduite, Police & Discipline des Compagnies que Sa Majesté entretient dans le Canada» du 30 mai 1695¹⁶ est explicite sur l'utilisation des soldats :

«Les soldats pourront estre employez aux fortifications & autres ouvrages pour le compte du Roy; il leur sera pourvû d'un supplément de paye qui sera réglé par le Gouverneur & l'Intendant, aux dépens de Sa Majesté ...»

«Lorsque le service pourra permettre de donner congé aux Soldats de travailler pour le compte des Habitans pendant leur séjour dans les quartiers, les Capitaines ne le pourront accorder pour des lieux éloignez ... sans pouvoir rien retenir du salaire qu'ils pourront tirer des Habitans, ny sur leurs vivres; Sa Majesté défend aux Capitaines & autres Officiers d'employer les Soldats pour leur compte & Services particuliers, le tout sous mesme peine de restitution & de cassation.»¹⁷

La construction d'un fort à Longueuil est d'intérêt public. C'est le roi qui l'affirme dans sa lettre d'érection en baronnie. Charles Le Moyne «a fait bastir à ses frais un fort» non seulement «pour la conservation des dits habitants pendant la guerre» mais aussi «pour la conservation de tous les habitants des seigneuries voisines».¹⁸ Les autorités royales ont un triple motif de se réjouir : 1° Charles Le Moyne fournit les matériaux de construction via ses censitaires; 2° il paie personnellement ses soldats; 3° il voit à la sécurité de ses censitaires et de ceux des seigneuries voisines. La correspondance officielle nous apprend d'ailleurs que le «Règlement du Roy» n'est pas souvent respecté. Le 14 octobre 1698, Champigny écrit en France à ce sujet. Les soldats qui travaillent hors de leur service laissent leur paye à leurs commandants de compagnie. La Durantaye,

16. ASQ. Polygraphie 4, n° 79, 14 pages. Voir ANNEXE F. Voir aussi l'ANNEXE N pour ce qui est des militaires cités aux registres paroissiaux.

17. ASQ. Polygraphie 4, n° 79, p. 10-11. Voir ANNEXE F

18. Roy, P.-G. *Lettres de noblesse, généalogies, érections de comtés et baronnies*. I, p. 270. Voir ANNEXE I.

Construction du fort

de Longueuil, Dulhut et de Maricourt sont les seuls qui ne touchent pas à la paye des soldats qui travaillent.¹⁹ À l'automne de 1699, Callières et Champigny reviennent sur le sujet: MM. de La Durantaye, Dulhut, de Longueuil, de Maricourt et de Muy payent exactement les soldats de leurs compagnies.²⁰

Étapes de la construction

L'échéancier suivi lors de la construction du fort de Chambly nous permet d'établir un scénario pour celui de Longueuil:

| | |
|--------------------|--|
| 1696 | <i>Les censitaires épierrent leurs terres et transportent la pierre près du manoir seigneurial.</i> |
| Hiver 1696-1697 | <i>Des artisans procèdent à la taille des pierres d'angle ainsi qu'à celles des portes et fenêtres.²¹</i> |
| Printemps-été 1697 | <i>On creuse les tranchées et on commence l'édification des murs.</i> |
| Automne 1697 | <i>L'enceinte s'élève déjà à plus de douze pieds.</i> |
| Printemps-été 1698 | <i>Les travaux sont poussés activement.</i> |
| Automne 1698 | <i>Le gros œuvre est terminé.</i> |

Lors des fouilles effectuées en janvier 1973 sous le restaurant Au Vieux Longueuil, les étudiants participants constatent:

«Les murs ont été assis dans des moules d'argile. Les parois sont très nettement découpées et ne laissent pas voir de trace de creusage d'une tranchée plus large que les murs dans laquelle on aurait assis la maçonnerie. La base des murs est plutôt ancrée dans un étroit caisson taillé dans l'argile de la roche mère, à la mesure de l'ouvrage. Ce détail reflète une certaine volonté d'économie de temps et d'énergie.»²²

Le groupe Ethnoscop Inc. qui a effectué les fouilles de 1982 fait des remarques dans le même sens.²³ Deux types de tranchées semblent avoir été privilégiés:

- 1° la tranchée à paroi verticale: on effectue une coupe perpendiculaire dans le sol presque de la même dimension que la structure, ce qui exige un effort minimal et permet de noyer la structure dans le mortier;
- 2° la cuvette: on creuse une tranchée dont les parois sont inclinées vers l'extérieur sous forme de cuvette.

Enfin, Ethnoscop fait remarquer que la profondeur des excavations pour l'installation des structures n'est que de 0,50 m sous le niveau de

19. APC. C 11 A, vol. 16, p. 99-140.

20. APC. C 11 A, vol. 17, p. 1-37.

21. Les glaces et vitres du fort ont été fournies par la Manufacture Royale, devenue aujourd'hui la Compagnie de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson. M. King, ancien conservateur du Château de Ramezay affirme avoir vu l'indication de la commande pour le château de Longueuil en faisant la recherche sur celles du Château de Ramezay. — Communication d'Édouard Doucet, président de la S.H.L.

22. Rapport d'un relevé, p. 16.

23. Ethnoscop, p. 163-164.

le château fort de Longueuil

surface. Cette profondeur est loin d'être suffisante pour protéger le bas des structures contre les effets du gel dans les sols argileux mal drainés comme ceux de Longueuil.

Ces faits sont pour nous des preuves que le fort de Longueuil a été construit rapidement par des gens pas nécessairement spécialistes en maçonnerie. Une conséquence de cet état de fait, c'est tout simplement la détérioration rapide des bâtiments remarquée au milieu du XVIII^e siècle. Le climat semble alors avoir grandement entamé la maçonnerie. Nous reviendrons sur le sujet.



VII

Le fort de Longueuil

Le fort de Longueuil occupait en partie l'emplacement de l'église Saint-Antoine. Les quatre tours étaient orientées selon les quatre points cardinaux. Le mur nord-est était parallèle au Chemin de Chambly. Actuellement, la rue Saint-Charles traverse le fort presque en plein centre d'est en ouest. L'église Saint-Antoine occupe la partie sud-est du fort.

Nous pouvons établir la position exacte du fort, d'abord à partir d'un plan tracé par William Sax le 9 août 1809, ensuite à partir des fouilles effectuées au printemps de 1971, en 1973 et en 1987.

Le 6 août 1809, la baronne Marie-Charles-Joseph Le Moyne de Longueuil concède à la fabrique de la paroisse Saint-Antoine un emplacement de 170 pieds de front sur deux cents pieds de profondeur pour l'érection d'une église et d'une sacristie avec un terrain vague «employé à placer les chevaux et voitures des habitans qui viendront à lad^e église».¹

Le 9 août 1809, l'arpenteur William Sax arpente cet emplacement.² Sax a rédigé le procès-verbal en trois copies dont l'une présente un plan sommaire indiquant la position du presbytère et d'une partie du fort avec trois de ses tours.³ Le mur nord-est a été mesuré, soit 8 perches 9 pieds, ce qui fait 153 pieds anglais.⁴ Le mur nord-ouest est également mesuré. Sax indique 226 pieds. Nous remarquons que l'arpenteur a chaîné en passant à travers la porte du fort donnant sur le Chemin de Chambly. Il

1. Chaboillez — 6 août 1809. ADSJ 7A/49.

2. ADSJ. 7A/49. — ANQM, Trois brouillons, Fonds William Sax, 9 août 1809.

3. Le document de Sax est le seul plan trouvé. Même en France, domaine par excellence des châteaux, nous ne disposons pas facilement de plans. Quelques plans parcellaires à destination fiscale remontent au XVIII^e siècle. À partir de 1807, nous disposons de plans établis par les services du cadastre. Cf Fournier, p. 7-8.

4. Une perche équivaut à 18 pieds.

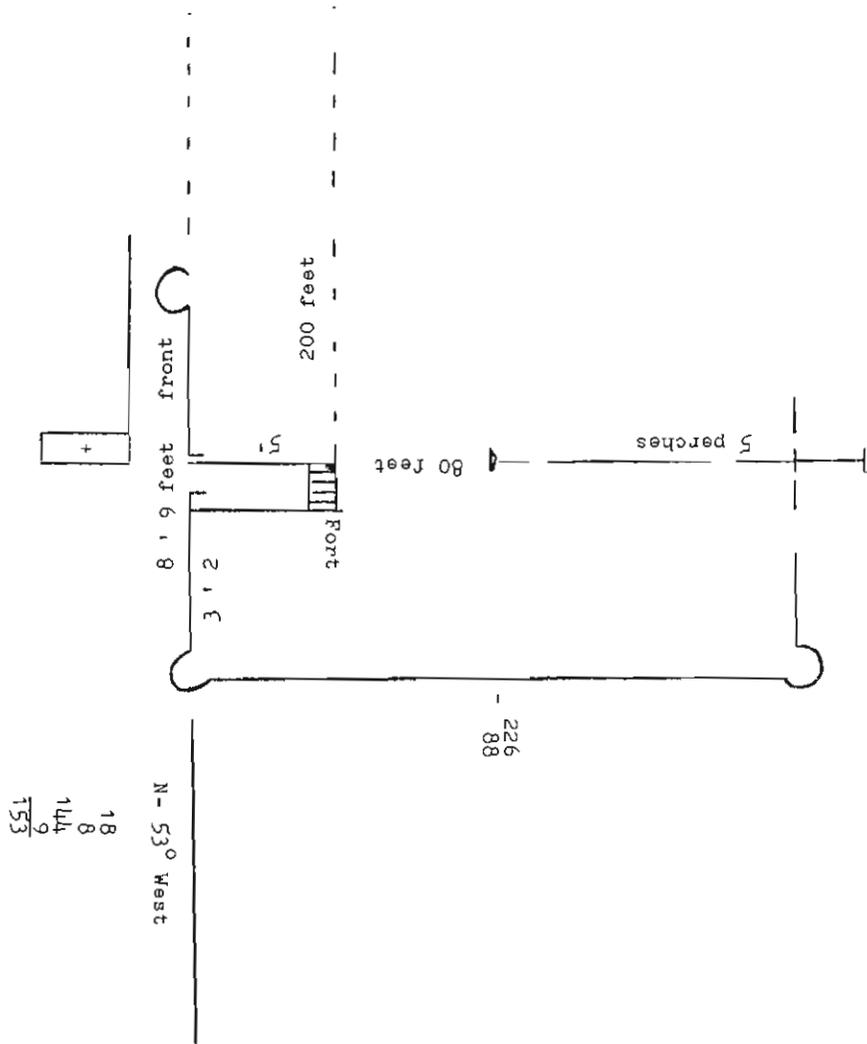
le château fort de Longueuil

a mesuré 90 pieds, puis 80 pieds. Puis, parallèlement aux murs du vieux fort, « il a mesuré 200 pieds. Nous reproduisons le plan de Sax, mais redessiné en respectant les indications laissées sur le brouillon (Tableau XI).

TABLEAU XI

Plan de William Sax reconstitué

+ = presbytère



Le fort de Longueuil

Les fouilles effectuées au printemps de 1971, en janvier 1973 et durant l'été 1982 viennent confirmer les données du plan de Sax quant à la position du fort.

Dimensions extérieures

Nous avons vérifié trois hypothèses quant aux dimensions du fort.

Hypothèse A : l'aveu et dénombrement de 1723

L'aveu et dénombrement du 17 avril 1723 nous fournit les dimensions du fort de Longueuil: «les courtines ont vingt-huit toises de longueur». La toise est une ancienne mesure de longueur valant six pieds français. Ce qui signifie que le fort de Longueuil, toujours selon l'aveu, formait un carré parfait de 168 pieds français de côté, ou de 179 pieds anglais.⁵ Nous pouvons mettre en doute ces dimensions pour trois bonnes raisons. D'abord, le plan de William Sax, arpenteur provincial, nous fournit des dimensions différentes: le front est de 226 pieds et la profondeur de 153 pieds. Ensuite, les fouilles effectuées sous le restaurant Au Vieux Longueuil, en janvier 1973, par des étudiants du département d'anthropologie de l'Université de Montréal révèlent un mur qui ne peut s'expliquer si le fort est carré.⁶ Enfin, les fouilles de 1982 ont permis de localiser la tour sud, qui se trouve non pas à 179 pieds mais bien à 226 pieds de la tour est.

Hypothèse B : les chiffres de Jodoin et Vincent

Nous avons examiné la méthode de calcul employée par Jodoin et Vincent.⁷ Ils partent d'un plan du domaine tracé le 13 janvier 1810. Nous trouvons ce plan si peu clair que nous nous gardons bien d'en déduire des données acceptables. Les auteurs affirment que le fort mesurait 210 pieds français de front sur 170 pieds français de profondeur, ce qui donne, en pieds anglais, 223 sur 183 pieds. Les fouilles de 1971 et de 1982 qui ont permis de dégager la tour est et la tour sud corroborent une mesure de 223 pieds pour la façade. Quant à la profondeur, les données de Sax ne correspondent pas à celles de Jodoin et Vincent. Le mur dégagé sous le restaurant Au Vieux Longueuil en 1973 ne peut s'incorporer dans les données de Jodoin et Vincent. Il en est de même

5. Un pied français vaut 1,06575 pied anglais.

6. Rapport archéologique du M.A.C. — Plan des structures du fort de Longueuil.

7. Jodoin et Vincent. *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil*. P. 631-32. Curieusement, Jodoin et Vincent en arrivent à donner comme dimensions: 210 pieds français sur 170. Or, dans le fonds Marie-Victorin, on trouve un plan du village et un plan du fort, tracés par M. Vincent. Le fort est carré.

le château fort de Longueuil

pour les murs trouvés lors de la construction de la Caisse populaire en 1961.

Hypothèse C : l'arpentage de William Sax (9 août 1809)

Comme nous l'avons déjà souligné, le mur nord-est (profondeur) mesure 153 pieds anglais tandis que le mur sud-ouest s'étend sur 226 pieds anglais. Cette dernière donnée correspond exactement à la distance entre les deux tours dégagées en 1971 et en 1982. La première donnée peut correspondre aux fouilles de 1961 et en 1973. Mais la preuve ultime viendrait du dégagement de la tour ouest qui, selon nous, se situe dans l'entrée de stationnement à droite de l'ancien hangar des oblats.

Description

Plusieurs documents d'époque nous décrivent le fort de Longueuil et les bâtiments d'accompagnement.

Le 25 septembre 1698, Frontenac et Champigny énumèrent :

- un fort flanqué de quatre tours, le tout de maçonnerie
- un corps de garde
- une belle église
- plusieurs grands corps de logis, le tout aussy de maçonnerie renfermé dans le dit fort⁸

Le 15 octobre, les deux mêmes administrateurs écrivent que «son fort, sa maison et tous les accompagnemens nous donnant, quand nous les voyons, une idée des châteaux de France fortifiés».

Le 26 janvier 1700, la lettre d'érection précise davantage :

- un fort flanqué de quatre bonnes tours, le tout de pierre et maçonnerie
- un corps de garde
- plusieurs grands corps de logis
- une très belle église le tout décoré de toutes les marques de noblesse
- une belle basse-cour, dans laquelle il y a grange, estable, bergerie, colombier et autres bâtiments, tous de maçonnerie enfermez dans le dit fort⁹.

L'aveu du 17 avril 1723 apporte quelques indications quant aux bâtiments principaux :

- un fort flanqué de quatre tours dont les courtines ont 28 toises de longueur
- dans le fort :

8. Pièces et documents, p. 445. ANNEXE G

9. RAPQ, 1928-29, p. 376. ANNEXE H.

10. Lettres de noblesse, p. 270. ANNEXE I.

Le fort de Longueuil

*une maison de 72 x 24 pieds;
une chapelle de 45 x 22,
un corps de garde de 25 x 15;
une grange de 70 x 30;
une écurie pour loger 12 chevaux;
des étables pour mettre 40 bêtes à cornes,
une bergerie de 30 pieds en carré et autres bâtiments nécessaires dans une basse-cour.*

Un autre document daté du 12 octobre 1763 et qui donne l'«État actuel de la Baronnie de Longueuil» reprend la liste de 1723¹¹ à peu de choses près:

*un fort avec quatre tours;
une maison de 72 sur 24;
une laiterie de 29 sur 15;
une grange de 70 sur 30;
une écurie pour mettre 12 chevaux et 40 bêtes à cornes;
une bergerie de 30 pieds carrés.*

Les fouilles archéologiques de 1971 viennent préciser certains points. La section nord-est du fort qu'on a dégagée mesure intérieurement 20 pieds 8 pouces et extérieurement 26 pieds 8 pouces. Ce qui correspond, à peu de choses près, aux dimensions de la section nord-ouest en pieds anglais: chapelle, 47.9 x 23.4 de profondeur; maison, 76.7 x 25.5 de profondeur. Les fouilles de 1971, de 1973 et de 1982 révèlent que l'épaisseur des murs varie de 2 pieds 10 pouces à 3 pieds 4 pouces. Les tourelles ont un diamètre intérieur de 12 pieds 6 pouces, et extérieur variable de 17 pieds 10 pouces à 18 pieds 6 pouces. La lettre d'érection est le seul document à préciser que c'est dans la basse-cour que se situent la grange, l'étable, la bergerie, le colombier et les autres bâtiments. Nous croyons, pour deux raisons, que certains bâtiments devaient s'élever à l'intérieur de la basse-cour. D'abord, les aveux de 1677 et de 1695 citent une grange et une étable. Il est logique de penser que ces deux constructions n'ont pas été démolies, mais bien incluses dans le fort comme bâtiments isolés ou comme point d'amorce d'un mur. Ensuite, nous avons peut-être là l'explication du mur trouvé en 1885 lors de la construction de l'église actuelle. Jodoin et Vincent écrivent:

«Nous avons aussi pu constater en observant les travaux de creusement qui furent faits pour la construction du perron de la nouvelle église (1885), l'existence d'un mur qui avait sans doute appartenu au vieux fort: ce mur, d'environ 50 pieds de longueur, était parallèle à la rue Saint-Charles et se trouvait exactement sous la seconde marche du perron actuel de l'église».¹²

À cette observation, nous joignons encore un élément de construction découvert au printemps de 1971. Ayant pu localiser les murs nord-est

11. Papiers Murray — Évaluation des seigneuries.

12. Jodoin et Vincent, p. 166. — Le tout a été modifié lors de la réfection de la rue Saint-Charles.

le château fort de Longueuil

et sud-est, les archéologues ont tenté de trouver la tour sud. Ils ont fait des sondages par une tranchée partant du parvis de l'église en direction sud-est dans le but de trouver le mur sud-ouest. Ils ont bientôt rencontré un mur de fondation de 4 pieds de largeur à une distance de 26 pieds 8 pouces de l'église. L'équipe de 1982 a constaté la présence d'une structure approximativement au même endroit et a affirmé qu'il s'agissait d'un mur intérieur. Jusqu'à ce moment, nous pensions que deux murs intérieurs seulement composaient le fort. Mais dans les deux cas les chercheurs n'ont pu localiser la rencontre de ce mur sud-ouest avec le mur sud-est.¹³ Nous croyons tout simplement que le mur observé par Jodoin et Vincent en 1885 faisait partie d'un bâtiment de ferme quelconque. Celui dégagé en 1971 et en 1982 faisait sans doute partie du mur intérieur de la courtine sud-ouest. Nous avons pensé, au début, que le mur de 4 pieds était ce qui restait de la muraille qui entourait l'église terminée en 1814. Or, un examen attentif d'un plan du terrain et de l'église tracé en 1815, nous révèle que la muraille du cimetière se situait à 18 pieds de l'église de l'époque. Cette muraille devrait se trouver à moins de 5 pieds de l'église actuelle.¹⁴ Or, le mur de 4 pieds est beaucoup plus éloigné. Aussi, comment expliquer alors la structure dégagée sous le restaurant Au Vieux Longueuil qui se situe en dehors du périmètre avancé par l'équipe du rapport de 1971? Si nous retenons le plan de Sax, nous devons repousser beaucoup plus loin l'emplacement du mur sud-ouest. De nouvelles fouilles entreprises en 1982 entre la Maison Chaboillez et l'église ont permis de dégager les structures du mur sud-ouest et la tour sud. Lors de ces mêmes fouilles, on a localisé une structure de pierre à 26 pieds sept pouces du mur extérieur sud-ouest. L'équipe d'Ethnoscop l'identifie comme étant le mur intérieur de la courtine sud-ouest. Nous nous posons quand même des questions, pour plusieurs bonnes raisons :

- 1° le dégagement n'a été fait que superficiellement contrairement au travail fait pour les autres structures dégagées;
- 2° on aurait dû dégager la rencontre de ce mur avec le mur sud-est, ce qui aurait constitué une preuve irréfutable;
- 3° si ce mur est un mur intérieur, il doit alors rejoindre le mur dégagé lors des fouilles de 1973 sous le restaurant Au Vieux Longueuil; or l'équipe de 1973 n'a pas trouvé ce mur;
- 4° lors de la réfection de la rue Saint-Charles en 1972, l'équipe de la Ville de Longueuil n'a rencontré qu'un seul mur, celui qui passe sous l'entrée de la Maison Chaboillez.

Mais nous croyons logique qu'une courtine se trouve du côté sud-ouest puisque les nombreuses constructions mentionnées dans les textes d'époque exigent beaucoup de place. Le plan de 1982 élimine le mur intérieur qui doublerait la courtine qui faisait face au fleuve. L'équipe

13. Rapport — Description des structures mises au jour, p. 6.

14. Rapport des fouilles de 1982. ADSJ. 7A, 66.

Le fort de Longueuil

d’Ethnoscop ne base son argumentation sur aucune preuve formelle et rejette par le fait même l’interprétation retenue traditionnellement. Nous ne sommes pas d’accord sur ce point défendu par Ethnoscop, d’autant plus qu’aucune fouille n’a pu être effectuée dans ce secteur.

Coût

Nous savons, par deux documents, que la construction du fort de Longueuil a coûté plus de soixante mille livres.¹⁵ Ce qui est certain, c’est que Charles Le Moyne, à sa mort, laisse une fortune évaluée à plus de 125 000 livres.¹⁶ Il était considéré comme le citoyen le plus riche de Montréal. Nous pouvons mettre en doute que Charles Le Moyne fils ait dépensé véritablement 60 000 livres. D’abord, il ne disposait pas d’une telle somme. À son mariage, sa femme lui a bien apporté une dot de 12 000 livres dont 2 000 en meubles, habits nuptiaux, bagues et bijoux. En acceptant du vivant de son père la seigneurie de Longueuil, nous l’avons vu, Charles renonce à sa part d’héritage. Lors du partage du 14 juillet 1695, il ne reçoit que 1 208 livres sur une fortune totale de 146 218 livres.¹⁷ Nous croyons donc que le chiffre de 60 000 livres a été avancé par les administrateurs pour faciliter l’obtention du titre de baron.¹⁸ Le roi dispose déjà d’une noblesse dont une bonne partie des représentants vivent aux crochets de l’assiette royale.

Les bribes de renseignements dont nous disposons nous permettent de faire une certaine évaluation de l’érection du fort¹⁹:

Salaires des soldats sur 2 ans basés sur la solde payée ordinairement :

| | |
|--|--------------|
| 47 soldats à 6 livres 15 sols par mois | |
| durant 24 mois = | 7 614 livres |
| 3 ansessades à 9 livres 15 sols par | |
| mois x 24 = | 702 livres |
| 3 caporaux à 17 livres 15 sols par | |
| mois x 24 = | 1 278 livres |

15. Acte de concession — 25 septembre 1698, p. 445. Érection en baronnie, p. 270. En fait, le document de 1700 ne fait que répéter le chiffre de 60 000 livres avancé par Frontenac et Champigny en 1698.
16. Inventaire Basset, 27 mars 1685, minute 1617.
17. Basset, minute 2298.
18. Le fort de Belmont, nous l’avons vu, a coûté 24 000 livres. D’où vient ce chiffre de 60 000 livres? Peut-être a-t-il été inspiré par sœur Morin qui évalue le bâtiment abritant les religieuses à plus de 60 000 livres. Morin, Marie. *Histoire simple et véritable*, p. 156
19. Notre méthode de calcul est simple. 1° Pour les salaires des soldats, nous nous en tenons aux salaires versés à l’époque. 2° Pour le coût de la toise, un examen des marchés de construction nous prouve qu’une toise coûtait entre 3 et 5 livres lorsque la personne qui se faisait construire fournissait les matériaux, et le double dans le cas contraire. 3° Pour évaluer le toit, les portes et fenêtres, nous prenons les coûts demandés lors de la construction de l’église (1725-1727)

le château fort de Longueuil

2 sergents à 20 livres 5 sols par
mois x 24 = 972 livres

3 officiers à 22 livres 10 sols par
mois x 24 = 1 620 livres

TOTAL 12 186 livres

Maçonnerie: 825 toises x 4²⁰ TOTAL 3 300 livres

Couverture: 32 sols x 502 toises²¹ TOTAL 803.2 liv.

Portes: 25 livres x 4 = 100 livres

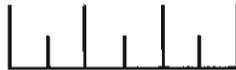
Châssis. 18 livres x 6 = 108 livres

9 livres x 116 = 1 044 livres

TOTAL 1 252 livres

GRAND TOTAL 17 541.2 liv.

À cela faut-il ajouter le salaire versé à des journaliers engagés occasionnellement, les vitres et glaces, les meubles. Nous croyons qu'on peut atteindre, au maximum, le chiffre de 35 000 livres, soit 11 000 livres de plus que le fort de Belmont. La grande maison de Charles Le Moyne père, rue Saint-Paul à Montréal, est évaluée à 10 000 livres. Donc, son fils aurait dépensé trois fois et demie cette somme pour se construire un château à Longueuil. Ce qui est raisonnablement acceptable.



20. $241' \times 22' = 5\,302' \times 3 = 15\,906'$ (murs parallèles au fleuve)
 $163' \times 22' = 3\,586' \times 3 = 10\,758'$ (murs perpendiculaires)
 $18' \times 22' = 396' \times 4 = 1\,584'$ (tours)
 $22' \times 22' = 484' \times 3 = 1\,452'$ (murs de séparation)
 TOTAL: 29 700'

21. $(163 \times 44) + (241 \times 44) + (3,1416 \times 22 \times 4) = 18\,052.4'$
 toit toit toits (4 toits)
 $18\,052.4' \div 36 = 502$ toises.

*Charles Le Moyne (1687-1755),
deuxième baron, né au manoir
seigneurial de Longueuil. (Benjamin
Sulte/Histoire des Canadiens français)*



*Marie-Charles-Joseph Le Moyne
(1756-1841), épouse de David-
Alexandre Grant. (Pastel attribué à
Louis Dulongpré / cliché Villa Notre-
Dame-de-Grâce)*

VIII

Utilisation du château

Nous n'avons pas de renseignements quant à l'utilisation du château de Longueuil à titre de «fort». Terminée en 1698, à la toute veille de la fin des guerres iroquoises (1701), cette construction a-t-elle reçu une garnison comme le fort de Senneville? Nous sommes toutefois certains de l'utilisation de la chapelle du château à partir de décembre 1698 à titre d'église paroissiale, et cela, jusqu'en 1727.

La première mention intéressante se trouve dans *l'Histoire de l'Amérique septentrionale*, qui couvre la période de 1534 à 1701. Son auteur, Claude Charles Le Roy, sieur de Bacqueville de la Potherie, a vécu en Nouvelle-France jusqu'en 1714. Il était contrôleur général de la marine et des fortifications de la Nouvelle-France. À ce titre, il a sans doute visité le fort de Longueuil au début du XVIII^e siècle. Il avait ses entrées dans la famille puisqu'il a participé, en 1697, aux expéditions d'Iberville à la baie d'Hudson.¹ Bacqueville souligne dans ses écrits qu'on trouve à Longueuil «la plus belle maison de campagne de la Nouvelle-France».² Dans le *Dictionnaire universel de la France ancienne et de la Nouvelle-France traitant de tout ce qui y a rapport*, publié chez Saugrain, au mot Longueuil on y lit ceci : «terre considérable du Gouvernement de Montréal, située à deux lieues au-dessus de Boucherville : il y a plusieurs Isles entre ces deux terres ; c'est la plus belle maison de campagne de la Nouvelle-France». Il est clair qu'on y cite textuellement Bacqueville.³

Un autre document mentionnant le fort est un procès-verbal daté du 31 juillet 1710 et concernant l'établissement d'un chemin royal d'une

1. Beaulieu, André, Hamelin, Jean et Bernier, Benoît. *Guide d'histoire du Canada*. Les Cahiers de l'Institut d'histoire, n° 13. Les Presses de l'Université Laval. Québec, 1966. 540 pages. P. 269, 327 et 328.

2. Paris 1722. Tome I, p. 328.

3. Paris. 1776. Tome III, p. 1267.

le château fort de Longueuil

lieue et demie de long et de vingt-quatre pieds de large sur le bord de l'eau. Pierre Robineau, chevalier, seigneur de Bécancour, baron de Portneuf, grand-voyer, accompagné du capitaine de milice Bertrand Viau dit Lespérance et des six plus anciens et considérables habitants⁴, règle le passage du chemin. Il écrit: «Et lorsque l'on sera au domaine du dit seigneur l'on passera par derrière son fort au dessus ou au dessous de son bois luy laissant le choix».⁵ Un mémoire, daté du 6 juillet 1732, nous apprend que le grand-voyer avait d'abord ordonné un grand chemin qui devait passer sur un coteau qui suit le long de la paroisse et qui devait aussi passer «dans le fort ou derrière le fort de Longueuil, au choix de Mr le baron». Le baron n'ayant pas été content a invité alors le grand-voyer à rendre le règlement cité plus haut.⁶

Le 7 novembre 1712, comme nous l'avons déjà souligné, Gédéon de Catalogne passe à Longueuil pour compléter son étude des seigneuries. Il mentionne le fort.⁷

Le 7 novembre 1713, le baron de Longueuil écrit au Ministre de la Marine au sujet de son fort et du coût des cadeaux qu'il fait chaque année aux «Sauvages». Il y joint des certificats en preuve. Il mentionne donc les dépenses faites à sa terre «à l'occasion de la guerre et pour la sureté de la Colonie». Il demande également une pension «pour le dédomager de la dépense que les Sauvages luy causent tous les ans». Le 24 mai 1714, le Ministre demande alors à Vaudreuil et Bégon de plus amples informations.⁸ Ces derniers répondent au ministre le 20 septembre de la même année que la famille Le Moyne de Longueuil a été adoptée depuis longtemps par les Iroquois et qu'elle est obligée de faire des dépenses en cadeaux.⁹ Le 7 novembre 1715, une pension est accordée au baron de Longueuil.¹⁰

Le 17 octobre 1717, le gouverneur Vaudreuil envoie au Conseil du Roi un rapport portant sur une mutinerie survenue à Longueuil. À la suite d'une ordonnance, les habitants de Montréal et des environs sont obligés de travailler aux fortifications de la ville. Ceux de Longueuil refusent puisqu'ils ont déjà été réquisitionnés pour le fort de Longueuil et qu'ils jouissent d'une protection suffisante. Vaudreuil s'installe au château pour recevoir les habitants et les inviter à imiter ceux des côtes voisines. Quelques habitants se montrent irrespectueux et sont bousculés

4. Jacques Viau père, Michel Dubuc, Pierre Hémar, Laurent Livernois, Anthoine Page et Bertrand Le Serre.

5. ANQQ. Procès-verbaux des grands-voyers.

6. ASN. Bois. D, vol. VIII, p. 19-21. Sur les chemins dans la baronnie de Longueuil, voir un article de Louis Lemoine dans les cahiers Gen-Histo, n° 2, p. 33-53.

7. ANNEXE J

8. APC. B 36. Folios 408 et 412.

9. APC. C 11 A. Vol. 34. Index, p. 284-331.

10. APC. C 11 A. Vol. 35. Index, p. 25-89.

Utilisation du château

par les gardes du gouverneur. Le lendemain, l'affaire se règle par l'arrestation de dix mutins qui passent deux mois en prison.¹¹ Quelques jours plus tard, le 6 novembre, une gratification de 200 livres est accordée au baron pour ses voyages chez les Sauvages. Le 8 novembre 1718, une gratification est encore accordée au baron pour ses services d'interprète chez les Iroquois.¹² Le 26 octobre 1719, la gratification en raison de ses services et parce qu'il a reçu chez lui les Sauvages iroquois est à nouveau payée au baron.¹³

Le 27 février 1721, le procureur général du Roi, Mathieu-Benoît Collet, et son greffier, Nicolas-Gaspard Boucault, reçoivent au château de Longueuil le curé Joseph Ysambart, Charles Le Moyne, «escuyer, seigneur de Longueuil, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine en ce pays faisant pour Charles Le Moyne, escuyer, Baron de Longueuil, chevalier de l'ordre militaire de St. Louis et gouverneur pour le Roy de la ville des Trois-Rivières», et vingt et un habitants de la paroisse.¹⁴ On constate donc que, tandis que le baron, seigneur en titre, remplit une fonction administrative, son fils aîné joue le rôle du seigneur de Longueuil. Cette façon de procéder nous a empêché d'avoir, aux inventaires après décès, des détails sur le château. Lors du décès du baron, la baronnie n'est pas partagée puisqu'elle a déjà été cédée, comme en 1685, au fils aîné.

Le 9 juin 1724, dans un jugement qui condamne les habitants de Longueuil à contribuer chacun, à proportion de l'étendue de leurs terres, à la construction d'une église en pierre, l'intendant Bégon affirme :

«Sur ce qui nous a été représenté par le sieur Izambart, curé de la paroisse de Longueuil, qu'il n'y a dans le dit lieu aucune Église paroissiale si ce n'est une petite chapelle domestique appartenant à Me. Lemoine, Baron de Longueuil, située dans son Château, laquelle est aujourd'hui trop petite pour contenir la moitié des habitans de la dite paroisse».¹⁵

Le premier baron

L'examen des registres nous permet d'avancer que le baron et sa famille ont sans doute vécu au château nouvellement construit, de 1701 à 1704. À moins qu'ils n'y aient fait de courts séjours. Le 19 septembre 1701, le baron fait baptiser à Longueuil Paul-Joseph, né le 17. Sa fille Marie-Élisabeth lui sert de marraine. Le 25 décembre de la même année, lui et sa femme sont parrain et marraine de Marin Surprenant. Les 7 et 24 février 1701, le baron est cité comme témoin aux sépultures de Charles

11. APC. C 11 A. Vol. 38, folio 121. Index, p. 107-110. B 1 29, folios 32-35.

12. APC. C 11 A. Vol. 39, p. 20-31 Index.

13. APC. C 11 A. Vol. 44, p. 21-36 et 240-270 Index.

14. RAPQ. 1921-22, p. 309-311.

15. Complément des ordonnances. 1856, p. 198.

le château fort de Longueuil

Édeline et de Guillaume Adam. Le 6 février de l'année suivante, il assiste à l'enterrement de Pierre Aymart. Le 30 août 1702, Marie-Élisabeth est marraine d'Antoine Marie. Enfin, le baron et son épouse sont parrain et marraine de Guillaume Adam le 20 avril 1704. Et c'est le vide jusqu'en 1715.

Charles Le Moyne occupe des fonctions administratives. Depuis 1703, il est chevalier de Saint-Louis. Il a été major puis lieutenant de Roi à Montréal. Il est donc normal qu'il vive dans la résidence de la rue Saint-Paul. Qui occupe alors le château? Nous n'en savons rien. Ce que l'on sait, c'est que le baron y laisse nécessairement des domestiques qui s'occupent d'entretenir et d'exploiter le domaine.

En parlant du fort de Longueuil, la lettre d'érection mentionne en deux occasions le personnel qu'il nécessite. D'abord:

« et le tout accompagné d'un nombre considérable de domestiques, chevaux et équipage ».

Et plus loin :

« laquelle terre est d'un revenu considérable par les grands défrichements et les excessifs travaux qu'il a fait faire et qu'il continue en y entretenant ordinairement trente ouvriers ».¹⁶

Les registres nous fournissent occasionnellement des renseignements sur le personnel engagé par M. de Longueuil. Voyons une liste chronologique à laquelle nous ajoutons quelques contrats d'engagement. (Annexe O)

- 10 mai 1688 *Pierre Biron est cité comme fermier de M. de Longueuil.*
- 30 mai 1689 *Bernard Dumouchel est cité comme fermier de M. de Longueuil.*
- 19 septembre 1690 *Louis Tétreau est cité comme fermier de M. de Longueuil*
- 27 juillet 1697 *Jean-Baptiste Brélangier et Antoine Jallot, domestiques de M. de Longueuil, sont cités comme témoins au mariage de Bertrand de Bluche, soldat de la compagnie de M. de Longueuil.*
- 9 juin 1698 *Devant les notaires Rivière et Soultart de La Rochelle, Nicolas Maudinière, 25 ans, maçon de profession, originaire de Cancre au Maine, s'engage pour 3 ans comme garçon de service, à raison de 60 livres annuellement.¹⁷ Nous n'avons pas la preuve de sa venue au Canada. A-t-il été engagé pour travailler à la finition du château nouvellement construit?*
- 26 avril 1714 *À La Rochelle, Anthoine Pascaux engage pour M. de Longueuil Jean Mousseau, 25 ans, fermier de profession, natif d'Argrefeuille, comme fermier durant trois ans à raison de 150 livres par an.¹⁸*

16. ANNEXE T

17. RHAF. Vol. VI. N° 3, p. 404.

Liste des engagés pour le Canada au XVII^e siècle par G. Debien.

18. RHAF. Vol. VI. n° 2, p. 251.

Utilisation du château

- 6 mai 1714 *À La Rochelle, le même Pascaux engage, pour M. de Longueuil, François Bonneron, garçon tonnelier, natif de La Rochelle, comme tonnelier durant trois ans, pour 120 livres annuellement*¹⁹
- 2 décembre 1726 *François dit Le Petit, engagé de M. de Longueuil pour 36 mois, se noie. Il est enterré le 8 décembre*

Le deuxième baron

On peut affirmer sans ambages que c'est le deuxième baron de Longueuil qui a vécu le plus longtemps au château. Mais curieusement, sur ses seize enfants²⁰, un seul, Charles-Jacques, futur troisième baron, naît à Longueuil, tandis que trois y sont ensevelis. Mais, de 1721 à 1744, le baron, sa femme et leurs enfants sont cités pas moins de cinquante-sept fois.²¹ De plus, un couple de «nègres», domestiques du baron, apparaît aux registres pour l'époque 1723-1730. Nous pensons que ces citations répétées aux registres sont des preuves tangibles du fait que la famille du baron vit bien au château.

À la suite de la mort du premier baron, un acte de partage est rédigé le 7 avril 1730²² entre Messieurs de Longueuil. La baronnie est estimée à 70 000 livres «en l'État quelle Est apresent avec toutes ses appartenances et dependances, les moulins y compris, aquoy a Eté ajouté trois mil livres pour les profits casuels accauses des terres qui ni sont pas encore Concédées y compris le droit qu'ils ont au moulin qui a Eté baty sur la Seigneurie de Boucherville». La baronnie de Longueuil et la seigneurie de Belœil restent au baron tandis que la maison de la rue Saint-Paul passe à son frère Joseph, chevalier de Longueuil. L'année précédente, les deux hommes se sont mis d'accord pour payer une pension viagère à leur belle-mère, Marguerite Le Gardeur de Tilly, et pour se partager sept «nègres».²³

Le 18 juillet 1730, à la demande du baron, l'intendant Gilles Hocquart émet une ordonnance obligeant les habitants qui ont des terres sur les deux côtés du ruisseau Saint-Antoine, ceux qui sont établis sur le Coteau Rouge et ceux qui ont des terres le long du chemin de Chambly, d'entretenir un chemin de Roy jusqu'au fort pour venir à l'église et au moulin.²⁴

Le 20 février 1732, Nicolas-Gaspard Boucault, propriétaire d'un arrière-fief dans la seigneurie de Belœil²⁵, vient faire acte de foi et hommage «au Château de la baronnie de Longueuil et à la principale porte et

19. Ibid p 252.

Nous avons la photocopie de ces trois contrats d'engagement.

20. Le Père Le Jeune dit dix-huit.

21. ANNEXE P.

22. Raimbault, Joseph-Charles. Minute 508.

23. Adhémar 11 juin 1729, minute 2802; 18 juin 1729, minutes 2821 et 2822.

24. *Inventaire des ordonnances des intendants II*, p. 73

25. Jean-Claude Louet, 15 avril 1723

le château fort de Longueuil

entrée dudit château». ²⁶ C'est Catherine-Charlotte Le Gouez de Grais, la baronne, qui le reçoit, puisque le baron est absent. Voilà une autre preuve que la famille vit bien à Longueuil.

Le 29 juillet 1733, le grand-voyer Lanouiller de Boisclerc trace un nouveau chemin du bord de l'eau puisque l'ancien est inondé au printemps. On lit dans le procès-verbal que le chemin «passera de douze pieds dans le jardin dudit seigneur puis suivra les clostures de son domaine.» ²⁷

Mais, en 1743, le deuxième baron, alors major de la place, vit à Montréal, rue Saint-Vincent. En effet, le 22 juin de cette année, Pierre Antoine de La Corne, escuyer, officier des troupes de la marine, se présente rue Saint-Vincent pour faire acte de foi et hommage pour un fief sis sur le bord de la rivière Richelieu. C'est Jean-Baptiste, «serviteur et domestique», qui le reçoit. ²⁸ C'est une constante qu'on remarque, les fonctions administratives ou militaires obligent les barons à vivre ailleurs qu'à Longueuil.

Un notaire entreprenant: François-Pierre Cherrier (1750-1762)

François-Pierre Cherrier est venu en Nouvelle-France en 1736, probablement à l'invitation de son oncle maternel, Joseph Ysambart, curé de Longueuil (1720-1763). Il a alors dix-neuf ans. Deux ans plus tard, son oncle lui obtient la fonction de notaire seigneurial de Longueuil. ²⁹ La même année, il apparaît aux registres comme négociant. Un négociant plutôt tranquille puisque, contrairement à Louis Briquet dit Lefebvre, autre négociant de Longueuil, il n'est pas impliqué dans des transactions financières à Québec et dans la région de Montréal. Le 14 janvier 1743, il épouse Marie Dubuc, fille d'un habitant très à l'aise de la seigneurie de Longueuil. Le 18 novembre 1750, il obtient une commission de notaire royal à Longueuil. ³⁰ En 1754, il est capitaine de milice de Longueuil. Après la conquête, ce négociant déclarera 21 280 livres de billets d'ordonnance aux autorités anglaises. ³¹ Nous allons voir que cet homme a loué les moulins à farine et à scie de Longueuil tout en jouissant du domaine seigneurial. Il a rempli tout simplement la fonction du seigneur sans en avoir le titre.

26. Rambault, minute 801a.

27. *Procès-verbaux des grands-voyers*. Cahier 5, folios 82-85.

28. Adhémar, minute 8707.

29. RAPQ. 1921-22. *Les notaires au Canada sous le Régime français*, p. 47.

30. *Inventaire des Ordonnances des intendants de la Nouvelle-France conservées aux Archives de la province de Québec*. Tome III, p. 152.

31. RAPQ. 1924-25. *Les ordonnances et lettres de change du gouvernement de Montréal*, No 2118.

Utilisation du château

Le 23 avril 1750, Charles Le Moyne, deuxième baron de Longueuil, alors gouverneur de Montréal, loue au Sr François Cherrier les moulins banaux à eau et à vent, faisant de blé farine, sis à l'île Sainte-Hélène et à Longueuil, moyennant la somme de *seize cents livres* payable en deux termes égaux, les 23 avril et 23 octobre de chaque année, durant neuf ans.³²

Le 26 juin 1750, François Cherrier, demeurant «en sa maison sise au fort de Longueuil», loue le moulin de l'île Sainte-Hélène à **Charles Brea dit La Roche**, maître farinier demeurant à Longueuil, moyennant un partage en trois parties des grains moulus, de quinze jours en quinze jours, dont deux des parties iront à Cherrier et une au farinier.³³

Le 29 septembre 1750, Cherrier loue les moulins à eau et à vent de Longueuil à **Antoine Cusson dit Lange**, maître farinier demeurant à La Pointe aux Trembles, moyennant un partage égal, de quinze jours en quinze jours, des grains moulus.³⁴

Le 20 octobre 1750³⁵, Charles Le Moyne reconnaît que, depuis le 19 mars de la même année, il a fait bail à ferme et prix d'argent pour neuf ans, à François Cherrier, d'une ferme sise audit Longueuil appelée Le Domaine, consistant en une maison, granges, étables, écurie, bergerie, sises dans le fort de Longueuil, avec toutes les terres labourables, prairies, etc., comme aussi un moulin à scie situé proche dudit fort de Longueuil. De la ferme, des dépendances et du moulin à scie, Cherrier se déclare content, disant bien connaître le tout pour l'avoir visité pour en jouir selon que les précédents fermiers en ont joui. Nous avons donc ici la preuve que la ferme et le domaine de Longueuil étaient déjà loués depuis un certain temps. Ces actes furent probablement faits devant Cherrier même, notaire seigneurial de Longueuil jusqu'à l'automne de 1750. Nous n'avons pu retrouver le répertoire de ces actes rédigés avant 1750. Les animaux et ustensiles de ménage et d'agriculture ont été prisés par François Lanctot et Adrien Fournier, tous deux habitants de Longueuil :

animaux: 12 vaches
 4 bœufs de charrue
 2 taureaux
 1 génisse de deux ans
 4 taureaux
 5 génisses de 1 an
 7 moutons
 1 cheval de huit ans
 8 veaux
 2 poulains de la présente année

32. Hodiesne, minute 131.

33. Hodiesne, minute 179.

34. Hodiesne, minute 232.

35. Hodiesne, minute 246.

le château fort de Longueuil

ustensiles: *les ferrements dont la chaîne d'une charrue
une vieille charrette et une paire de roues neuves
21 bonnes terrines à mettre du lait
2 vieux chenets
une pelle à feu hors de service*

Le bail est fait moyennant la somme de *cinq cents livres* de ferme et loyer pour chacune des neuf années, à l'exception des trois premières qui ne seront que de *quatre cents livres*. Les cent livres de moins pour chacune des trois années seront employées pour la réparation des clôtures et fossés. Le loyer sera payé en deux versements égaux annuels les 23 d'avril et d'octobre. Cherrier aura la charge de faire labourer, cultiver, fumer et semer les terres par soles et saisons convenables sans les dessoler ni de moissonner, transporter les fumiers, pour enfumer et amender les terres, entretenir les clôtures et fossés et rendre le tout en bon état à la fin du bail. Cherrier ne sera tenu à *aucune réparation des bâtiments à cause du mauvais état dans lequel sont actuellement tous les bâtiments* de la ferme. Le fermier qui cultivera et fera valoir la ferme pourra prendre sur les terres du seigneur son bois de chauffage. Cherrier rendra à la fin du bail les bestiaux et ustensiles de ménage et d'agriculture reçus, le tout suivant la prisée et estimation faite. Si la prisée est différente, les parties s'en payeront l'un à l'autre la somme à laquelle se montera l'estimation.

Le 16 août 1753³⁶, Charles Le Moyne, baron de Longueuil, et François Cherrier s'accordent pour continuer les baux des 23 avril et 20 octobre 1750 des moulins à eau et à vent de Longueuil et de l'île Sainte-Hélène et de la ferme du fort de Longueuil et du moulin à scie, pour que Cherrier en jouisse non seulement durant encore les six ans qui restent, mais encore pendant trois années supplémentaires aux mêmes charges, clauses et conditions. Charles Le Moyne cède, abandonne et délaisse au Sr Cherrier tous les fruits, profits et revenus du moulin à scie et ce, pour rémunération et dédommagement des déboursés du Sr Cherrier tant pour affranchir le moulin à scie des droits qu'avait sur lui le Sieur Préfontaine que pour autres frais et dépenses qu'il a faites aux moulins et à la ferme, ayant fait tout à neuf tous les mouvements desdits moulins, consistant en roues, rouets, câbles, murs d'appui des mouvements et écluses de pierre et massonne des moulins et ayant mis en ordre le domaine et autres frais, etc.

* * *

Le 15 octobre 1751³⁷, Cherrier reconnaît que depuis le 29 mars dernier, il a fait bail à ferme et loyer pour trois ans à **Henri Boire** laboureur et à

36. Hodlesne, minute 665.

37. Foucher, minute 442

Utilisation du château

Marie-Louise Thuot sa femme, de la ferme et domaine de Longueuil consistant en guérets faits pour ensemercer cinquante minots de blé avec toutes les terres labourables près du bois. Henri Boire et sa femme disent bien connaître les lieux et veulent jouir des fruits et revenus appartenant à la ferme comme **Charles Labonté**, précédent fermier, en a joui. Le bail est fait moyennant moitié de tous les grains récoltés qui sont rendus dans les greniers. Ils s'engagent à labourer, fumer et cultiver les terres par soles et saisons convenables, nettoyer les bâtiments, enfumer et amender les terres, tenir les prés nets et en bonne nature de fauche, rendre le tout en bon état de labour, rétablir et réparer les clôtures, tenir la maison et lieux garnis de meubles exploitables et suffisants, les entretenir de toutes menues réparations à y faire jusqu'à la somme de cent sols par année.

La prisée donne :

- animaux: 12 vaches à lait
 2 chevaux
 4 bœufs de charrue (dont 2 valent 75 livres)
 16 vieilles moutonnes
 3 douzaines de poules
 2 coqs
 9 cochons de 1 an
 10 oies (huit meres et deux jarres)
- ustensiles une charrue complète garnie sans ruelles et le bois de la charrue d'un guéret.
 le soc pesant 27 livres
 une paire de chenêts
 une vieille cruche
 une crémaillère
 un vent à bras

Boire devra payer chaque année :

- 10 livres de beurre par vache, moitié l'été, l'autre en automne
- une poule et une douzaine d'œufs par poule
- moitié des veaux des vaches
- moitié des agneaux et de leurs toisons
- un cochon maigre par trois des plus beaux

De plus, il devra :

- laisser des fourrages en sortant pour hiverner les animaux en donnant trois cents boîtes de foin
- faire raison au Sr Cherrier du paccage des animaux étrangers pris sur la ferme
- donner chaque année deux journées de haruais pour hérocher la ferme
- recevoir 30 sols par jour dont pourrait avoir besoin Cherrier en conduisant les animaux
- remettre dans la grande chambre de la ferme les vitres aux croisées ainsi qu'ils les ont reçus sauf onze qui y manquent
- entretenir et refaire à neuf au besoin les ponts de la ferme

le château fort de Longueuil

François Cherrier se réserve de se servir pour son utilité particulière des chevaux de la ferme sans en rien payer, de faire pacager sur la ferme ses animaux et il se réserve également la moitié du jardin du château.

Le 28 novembre 1754³⁸, Cherrier passe un bail à ferme et loyer commencé le 29 septembre, passé pour trois ans avec **Pierre Deniau** et **Marie-Joseph Lavigne**, sa femme, qui jouiront de la ferme et domaine de Longueuil avec toutes ses terres labourables, prés, et bois en dépendant. Ils jouiront également d'une chambre et d'une cuisine faisant partie du château de Longueuil, moyennant :

moitié de tous les grains récoltés
labourer, fumer et cultiver les terres, etc....

rendre le tout en bon état

tenir la chambre et cuisine garnies de meubles exploitables et suffisant à luy appartenant pour sûreté du loyer, les entretenir de toutes menues réparations

Le contrat énumère les animaux suivants :

8 vaches à lait

2 chevaux

4 bœufs (dont 2 bœufs faits), (les autres seront rendus domptés à la fin du bail)

7 moutonnes

1 bélier

36 poules

3 coqs

9 cochons naturels de l'année

10 oies (7 mères et 3 jares)

7 veaux de l'année estimés 15 livres pièce

4 dindes (trois femelles et 1 coq)

Le fermier devra fournir annuellement :

10 livres de beurre par vache moitié en été l'autre en automne

1 poule et une douzaine d'œufs par poule

moitié des veaux des vaches

moitié des agneaux et leurs toisons

un cochon naturel par trois des plus beaux

moitié des oisons et dindons

*4 journées en harnois pour hérocher moyennant 30 sols par jour
entretenir les clôtures et les ponts*

Cherrier se réserve la possibilité d'utiliser les chevaux et harnais et de faire pacager ses animaux. Il se réserve également la moitié du jardin.

Nous ne savons pas si Cherrier, locataire du domaine et de la ferme depuis 1750, s'est rendu jusqu'à la fin de son bail prolongé jusqu'en 1762. Ce qui est certain, c'est que Cherrier est le secrétaire de la cour de justice établie à Longueuil en 1761. En effet, le gouverneur militaire de Montréal, Thomas Gage, a divisé son gouvernement en cinq districts

38 Foucher, minute 739.

Utilisation du château

où sont établies des chambres de justice. Le 2^e district, celui établi à Longueuil, est à la disposition des habitants de Chambly, Châteauguay, La Prairie, Boucherville et Varennes.³⁹ Nous pouvons supposer logiquement que les réunions, tenues les 1^{er} et 15 de chaque mois par les capitaines de milice des côtes concernées, se déroulaient au château de Longueuil.

Un tuteur vigilant: Joseph-Fleury Deschambault (1762-1770)

Le troisième baron de Longueuil, Charles-Jacques Le Moyne, disparaît à la suite de la bataille du lac Saint-Sacrement (8 septembre 1755). Il laisse une veuve enceinte, âgée à peine de quinze ans. Marie-Catherine est la fille de Joseph-Fleury Deschambault, agent principal de la compagnie des Indes occidentales. Le 21 mars 1756, la baronne douairière accouche de jumelles dont seule survivra Marie-Charles-Joseph. Trois ans plus tard, Joseph-Fleury est nommé tuteur de cette petite fille.

Cet homme se ruinera presque en engloutissant sa fortune dans les billets d'ordonnance émis à la veille de la conquête. Nous allons voir que cet homme d'affaires a vu aux intérêts de sa fille et de sa petite-fille.

Le 22 mars 1763⁴⁰, M. Deschambault, tuteur des baronnes de Longueuil, loue la ferme et le domaine de Longueuil à **Charles Vallée** et à **Marguerite Marcou** son épouse. Le domaine consiste en «guérets présentement faits pour ensemençer la quantité de quarante minots de blé avec en outre les autres terres labourables prey et bois en dependant en outre en un Chateau Clos en Murailles grange écuries et étable aussi en murailles». Les preneurs se déclarent contents de la ferme disant bien connaître le tout pour y avoir déjà demeuré un an avant la passation des présentes. Ils jouiront de tous fruits et revenus appartenant à la ferme. Ce bail est fait moyennant moitié de tous grains qui seront récoltés sur la ferme «rendus dans les greniers dudit Sieur bailleur en son hotel dud. Montréal après qu'il les aura fait battre à ses frais et dépens». Les preneurs promettent et s'obligent solidairement sans division, ni discussion. Le loyer consiste en outre en «une chambre et petit salon tenant et aboutissant dud. chateau en faisant partie». Comme les fermiers précédents, ils s'obligent à

labourer
ensemencer
fumer, cultiver
nettoyer les bâtiments
tenir les prés nets
réparer ce qu'ils feront démolir moyennant 100 sols l'an

39. Bibliothèque municipale de Montréal, Salle Gagnon. *Procès-verbaux de la Chambre de justice de Longueuil*
ASN. *Livre de compte de la Chambre de justice.*

40. Cherner, 28 mars 1763, minute 314

le château fort de Longueuil

Une prisee présente l'état de la ferme :

- animaux: *12 vaches à lait pleines*
 1 cheval de 9 ans (valant 10 écus)
 1 cavale de 12 ans (valant 10 écus)
 4 bœufs de charrue (sans estimation)
 6 moutonnes mères
 3 béliers de l'année
 4 agneaux de l'année
 2 taureaux de 2 ans (60 livres)
 4 torailles de 1 an (18 livres pièce = 72 livres)
 36 poules
 2 cocqs
 9 cochons de 1 an
 1 poulain
- ustensiles *1 baratte*
 1 sciau de bois avec son anse de fer
 28 vaisseaux à lait (14 terrines et 14 bacquets)
 1 crémaillère
 1 charrue complète garnie de son soc (28 livres) « en outre le coutre et
 coureau, la chaîne du plumail, la clef, les chaînes de bacus avec les rouelles
 d'un an de service, chaîne de prou a sa cheville de fer »
 item une paire de roues neuves
 1 dressoi neuf
 1 évier
 1 huche

Les preneurs fourniront chaque année :

- 10 livres de beurre par vache, moitié en été et moitié en automne*
- moitié des veaux des vaches*
- moitié des agneaux et moitié de la toison*
- 1 poule et 1 douzaine d'œufs par poule*
- 1 cochon maigre par 3 des plus beaux*

Ils fourniront aussi le foin pour faire hiverner les animaux avant de vendre le surplus.

Ils donneront 4 journées de harnois par an pour érocher, les journées supplémentaires seront payées 30 sols par jour.

Chaque hiver, ils fourniront 300 perches à clôture.

Ils remettront dans la maison qu'ils occupent toutes les vitres aux croisées qui y sont ny manquant pas un verre.

Ils remettront le « plancher haut et bas » le tout en bon état tel qu'ils l'ont reçu.

Joseph-Fleury Deschambault se réserve une prairie en friche et le droit de faire faucher du foin. Il abandonne le profit d'une vache pour lait crème ou beurre dont il pourra avoir besoin quand il viendra au château « laquelle vache sera marquée pacagée et hyvernée facilement ».

Utilisation du château

Les preneurs dompteront les jeunes bœufs. Le contrat a été rédigé en présence de Toussaint Trutteau, officier de milice, et Jean-Baptiste Delier, tailleur d'habit.

Le 13 juillet 1764⁴¹, M. Deschambault engage pour le servir en lad^e qualité de jardinier et journalier pendant un an **Pierre Étienne** et **Marguerite Robert** son épouse. Ceux-ci promettent de faire valoir et cultiver « tant le jardin du fort de Longueuil que celui de l'isle Ste Heleine et le verger d'icelle » « y employer toute son industrie et capacité et pendant l'automne hiver et printemps travailler soit à faire le cidre à lad^e isle soit abattre ou bucher et généralement tous autres travaux dont il sera capable et laditte épouse s'oblige d'aider son dit mary pendant aussi led. temps de tout ce dont elle pourra être capable pour le jardinage, d'obéir aud. Monsieur Déchambault en tout ce qui leur commandera ou leur fera commander de raisonnable ».

M. Deschambault s'oblige à :

les loger pendant ledit temps

leur donner pour leur salaire l'automne prochain :

un cochon gras de cent cinquante livres

vingt-quatre minots de bled à fur et mesure qu'ils pourront en avoir besoin

la somme de deux cents livres en argent (sçavoir: cinquante livres tous les trois mois)

leur permettre de bucher du bois à terre ou faire bucher sur ses domaines pour se chauffer

Le 16 octobre 1764⁴², M. Deschambault concède une part de terrain adjacent au presbytère de Longueuil à M. Claude Carpentier, curé de Longueuil, et à ses successeurs :

« à prendre led. terrain depuis l'alignement du pignon, dud. presbitaire du côté du nord-est jusqu'à l'alignement du pont du ruisseau St. Antoine en profondeur, tout le vuide (vide) qui se trouve depuis l'alignement du pignon dudit nord-est jusqu'au dit Ruisseau St Antoine tenant par derrière en proiondeur au terrain du S^r François Bouteiller, dont sera pris sur ledit présent terrain un chemin de Roy de vingt pieds de large qui conduira au bord dud. ruisseau St-Antoine et au Chemin de Roy qui conduit à Chambly à prendre led. chemin depuis la maison dud. Sr. Bouteiller jusqu'au present terrain concédé et d'autre côté du sud-ouest tout le versant du terrain qui se trouve depuis le terrain dudit presbitaire jusqu'au bord du chemin de Chambly et jusqu'au bord de celui qui conduit à l'église plus le versant du terrain qui se trouve depuis l'alignement du jardiu dud. presbitaire jusqu'au bord du ruisseau St-Antoine prenant l'alignement dud. terrain depuis l'angle du côté du nord-ouest de la porte du cimetièrè dud. Longueuil jusqu'au bord du chemin du Ruy qui conduit en ville et aud. Chambly en descendant lade ligne jusqu'au nouveau fourneau à chaux, qui est vis à vis du jardin du château de ladite baronnie de Longueuil et de la ira lade ligne en remontant le long du ruisseau St-Antoine jusqu'à l'alignement de la muraille dudit cimetièrè du côté du nord-ouest »

41. Cherrier, minute 346.

42. Cherrier, minute 351.

le château fort de Longueuil

Le bailleur se réserve le droit de se servir et mettre sa viande dans la glacière qui se trouve sur le terrain dudit presbitaire dont chacun aura sa clef la ditte glacière sera entretenue et remplie à frais communs.

Dans la Gazette de Québec du 1^{er} novembre 1764, la baronne de Longueuil met en vente la baronnie de Longueuil et la seigneurie de Belœil.

Le 13 avril 1768⁴³, **Louis Bouteiller**, fermier du domaine de la baronnie, au nom de M. Deschambault, tuteur de la baronne, et **Vital Bourdon**, garçon menuisier demeurant à la Prairie de la Magdeleine, font un marché. Bourdon effectuera

«la menuiserie d'une maison de pierre de vingt-deux pieds de long sur vingt-cinq pieds de large que Bouteiller doit faire construire au fort dud. Longueuil consistant en quatre chassis de cinq verres de sept sur huit de haut en deux battants avec leurs contrevents, faire les planchers haut et bas, le plancher d'en haut blanchis, faire une cloison de séparation de la largeur de laditte maison une autre cloison de dix pieds de long pour séparer deux cabinets lesdittes cloisons blanchies des deux côtés la grande cloison a son affleurement»

Bourdon construira également 3 boîtes d'armoires, le tout moyennant 80 livres ou schelins.

Le 18 mars 1769⁴⁴, au château de la baronnie, M. Deschambault fait bail à ferme et loyer dès le 22 mars 1767 pour trois ans à **Louis Bouteiller** et **Marie Anne Varry** sa femme demeurant aud. château de Longueuil, de la ferme et du domaine consistant en guérets pour ensemençer 50 minots avec toutes les terres labourables, prés et bois en dépendant et en outre en un château clos en murailles, et grange, écuries, étables de pierre. Les conditions et charges sont les mêmes que celles faites aux fermiers précédents. Le loyer consiste en une chambre et petit salon dans lequel il y a quatre croisées et deux postes garnies le tout de leur ferrures et vitres et un grenier le tout tenant et aboutissant aud. château en faisant partie et ferme.

L'état des bestiaux, animaux et outils est ainsi présenté:

10 vaches à lait faites, 6 de Vallée et 4 de M. Deschambault (4 mortes durant le bail de Vallée)
2 bœufs de 3 ans — 240 livres
2 bœufs de 5 ans — 155 livres
2 dits de 4 ans
2 taureaux de 2 ans — 110 livres
2 dits d'un an — 40 livres
1 dit de 2 ans — 30 livres
1 torse de 2 ans — 25 livres
9 moutonnes
2 beliers

43. Cherrier, minute 400.

44. Cherrier, minute 421.

Utilisation du château

4 agneaux
1 cheval ferré et une jument — 60 livres
1 cheval — 80 livres
1 jument — 50 livres
9 cochons natureaux
36 poules
2 coqs
2 charrues complètes garnies de leurs socs — 174 livres
2 paires de rouelles neuves
2 grandes charettes neuves
2 paires de roues de charette neuves dont une paire frettée par les deux bouts
2 grandes farines ferrées avec leur travail en chaîne, l'une valant 44 livres et l'autre pas prisée
1 cheville de fer de tombereau — 10 livres
1 langue de bœuf — 5 livres
2 pioches de 5 livres pièce — 10 livres
1 enferge de fer — 7 livres 10
1 chaudière de fer de 4 à 5 sceaux
1 baratte
1 sciau de bois avec son anse de fer
28 vaisseaux (14 terrines et 14 bacquets)
1 crémaillère
1 dressois
1 croq
1 terre

Comme les fermiers précédents, Bouteiller est soumis à certaines conditions d'entretien. Deschambault se réserve le jardin du château et le lait du produit d'une vache quand il vient aud. château. À la fin du contrat, on relève une phrase intéressante: «dans la cave du four et de l'escalier il manque aux ouvertures 36 vitres».

M. Joseph-Fleury Deschambault, en homme d'affaires averti, débute en 1769 la tenue d'un livre de comptes de la baronnie.⁴⁵ Le premier livre de comptes nous apporte quelques renseignements quant au fort:

Folio 7: en 1769, Olivier Hugron paie ses rentes en foin à la ferme
Folio 9: en 1774, 1775 et 1776, Pierre Bourdon paie en bois pour le fort
Folio 16: en 1771, Jean-Baptiste Roussel paie en cloux pour les moulins et le fort
Folio 22: de 1769 à 1773, un nommé Leclerc paie en fournissant du bois pour le fort
Folio 23: de 1771 à 1777, Antoine Quintal paie en bois pour le fort

Le second livre, qui débute en 1784, nous apprend que J. Despointe et Pierre Fliote ont chacun un emplacement au fort.

En mai 1773, M. Hugh Finlay, directeur des postes de l'Amérique anglaise, écrit à lord Despencer, qui désire placer des capitaux en Canada. Il lui vante les avantages inhérents à la baronnie. Au sujet du fort, on

45. Bibliothèque municipale. Salle Gagnon. - On y trouve un volume (nommé Old Book dans les autres livres) qui couvre la période 1769-1783. La Bibliothèque Aegidius-Fauteux possède la suite des livres de comptes (1784-1825) déposés par la Société historique de Montréal.

le château fort de Longueuil

lit: «Le château ou manoir, placé au centre du village, est une assez bonne construction, avec étable et autres dépendances, ainsi que jardins, cour, etc.»⁴⁶

À la veille de la conquête (1755-1760)

Les cartes de la région de Montréal, tracées vers le milieu du XVIII^e siècle, nous renseignent sur Longueuil. Par exemple, si nous examinons la carte de Bellin intitulée «Carte de l'Isle de Montréal et de ses environs», datée de 1744⁴⁷ et accompagnant *l'Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, de Charlevoix, on y remarque la mention des forts de pierre de la Montagne et de Senneville mais pas de Longueuil. Par contre, une carte anglaise, datée de 1755 et réalisée par John Mitchell, indique un fort à Longueuil⁴⁸. Dans les lignes qui suivent nous allons examiner l'utilité du fort de Longueuil durant la guerre de la conquête.

De 1755 à la fin de la guerre en 1760, à chaque fin de campagne on voit plusieurs compagnies établir leurs quartiers d'hiver à Longueuil. (Annexe S) Dans un premier temps, nous allons suivre Gabriel de Maurès de Malartic, capitaine, puis aide-major du régiment de Béarn, qui a séjourné plusieurs fois à Longueuil durant les quartiers d'hiver.

Le 26 novembre 1755, les trois compagnies de l'état-major du régiment de Béarn s'installent à Longueuil.⁴⁹ D'ailleurs, à partir de 1756, les noms de nombreux militaires apparaissent aux registres paroissiaux de Longueuil.⁵⁰ Ces soldats étaient logés, pour la plupart, chez des habitants. Il est donc normal que ces derniers les aient demandés de servir de parrain ou d'assister à un mariage ou à une sépulture. Il est logique de penser que l'état-major du régiment logeait au château. D'ailleurs, la lecture du journal de Malartic nous laisse voir que M. de l'Hôpital, son commandant, reçoit fréquemment ses capitaines à dîner. Durant la saison morte, Malartic passe ses temps libres à faire des décomptes pour le régiment et à préparer des feuilles de revue. Il fait un voyage à Québec pour y aller chercher la solde des militaires. Le 18 mai 1756, les trois compagnies quittent leurs quartiers de Longueuil.⁵¹

L'automne suivant, le 10 novembre 1756, M. de l'Hôpital s'installe à Longueuil. Il y est rejoint sept jours plus tard par les trois compagnies

46. Cité par Jodoin et Vincent, p. 268.

47. Charlevoix, I, p. 227.

48. ANQQ, N 78-10-105 D - 6000. Section No 2. *A map of the British and French Dominions in North America with the Roads Distances, Limits and Extend of the Settlement.*

49. Malartic, p. 37. La Pause, p. 19.

50. Annexe T.

51. Malartic, p. 57. La Pause, p. 45.



Fusilier

Vivandière

Sergent

Tambour

Enseigne du
régiment

**Régiment Royal-Roussillon
1755-1760**

(Collection de la bibliothèque David M. Stewart, Montréal)

Utilisation du château

de l'état-major.⁵² Ces troupes quittent leurs quartiers les 4 et 5 mai 1757.⁵³

En octobre 1757, c'est au tour du Royal Roussillon de prendre position à Longueuil.⁵⁴

Le 23 octobre 1758, Malartic établit le logement des troupes de son régiment à Verchères, Varennes, Boucherville et Longueuil.⁵⁵ Pour sa part, le Royal Roussillon occupera Boucherville, Longueuil et La Prairie.⁵⁶

Le 9 septembre 1759, Montcalm écrit à Lévis qu'il voudrait «faire rétablir en pieux les forts des Cèdres, Laprairie et Longueuil, y avoir balles et poudre, obliger les officiers à y rester».⁵⁷

À l'automne de 1759, le Royal Roussillon revient pour une troisième fois tenir ses quartiers d'hiver à Longueuil.⁵⁸ Vers la même époque, la baronne de Longueuil vit avec sa fille, âgée de trois ans, à l'Hôpital Général de Montréal, tout comme quelques grandes dames de l'époque.⁵⁹

C'est à la fin de l'été de 1760, à la toute veille de la chute de Montréal, qu'on revoit des troupes à Longueuil, essayant de se replier devant des forces de plus en plus envahissantes. On sent la débandade qui s'installe parmi les troupes françaises.

Le 7 août 1760, le régiment de Béarn envoie cent hommes à l'île Sainte-Hélène pour y faire des batteries.⁶⁰

De l'Île-aux-Noix, le 10 août 1760, Bourlamaque écrit à Vaudreuil :

«Laprairie, Longueuil, Châteauguay et toute la côte de la rivière ne seront plus à couvert des partis anglais, aussitôt que M. de Rigaud sera parti et il ne me sera guère possible d'y pourvoir.»⁶¹

De Sorel, le 12 août, il écrit au chevalier de Lévis pour savoir s'il doit marcher vers Longueuil et La Prairie.⁶²

De Sorel, le 17 août, il écrit à Lévis pour l'avertir que si Murray revient sur Sorel, il devra se replier vers Chambly et de camper le reste

52. Malartic, p. 90. La Pause, p. 45.
Collection des Manuscrits du maréchal de Lévis. Tome 6. Lettre de Montcalm à Lévis, p. 42.

53. Malartic, p. 103.

54. La Pause, p. 73.

55. Malartic, p. 298.

56. Malartic, p. 310.

57. *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*. Tome 6. Lettres du marquis de Montcalm au chevalier de Lévis, p. 226.

58. *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*. Tome 8. Lettres du Marquis de Vaudreuil, p. 146.

59. Jodoin et Vincent, p. 245.

60. Malartic, p. 338.

61. CMML. Tome 5. Lettres de M. de Bourlamaque, p. 27.

62. *Ibid.* p. 83.

Le château fort de Longueuil

à Longueuil, en faisant accommoder un chemin entre Chambly et Longueuil pour qu'il soit facile alors de passer de Longueuil à Montréal.⁶³

Le chevalier de la Pause écrit de Saint-Jean, le 22 août, qu'«il faut qu'on envoie les charrettes de la Prairie et Longueuil à Chambly pour les transports.»⁶⁴

De Saint-Ours, le 23 août, Bourlamaque écrit à Lévis que la plus grande partie des farines destinées aux troupes de Sorel est passée à Varennes ou Longueuil. Il se demande s'il doit envoyer 4 pièces de canon à Longueuil ou à Chambly.⁶⁵

Le 25 août, le détachement de Bourlamaque monte jusqu'à Longueuil.⁶⁶ Un ordre de Lévis est clair: «Faites partir votre petite artillerie, et ensuite mettez-vous en marche pour gagner Longueuil avant la flotte.»⁶⁷

Le même jour, de Saint-Ours, Bourlamaque écrit à Lévis pour l'avertir qu'il ne reste sur la grande côte à Varennes et Longueuil que 150 quintaux de farine, soit de quoi pour 10 ou 12 jours. La veille, il a envoyé sa division d'artillerie à Longueuil.⁶⁸

De Saint-Ours, le 26 août, Bourlamaque fait remarquer qu'il serait bon de laisser l'artillerie et de la poudre à Longueuil pour combattre sur la terre du sud.⁶⁹ Le 27 août, à 4 heures de l'après-midi, Bourlamaque arrive à Longueuil suivi de quelques grenadiers et volontaires. Une partie de ses petits bataillons arrivera ce soir. Il écrit: «Ma position, ici, ne me paroît pas trop appuyée; je ne puis empêcher les Anglois de débarquer au-dessous de moi, où ils voudront.»⁷⁰

Le soir même, Bourlamaque écrit à nouveau: «Actuellement, j'occupe le fort de Longueuil avec la plus grande partie de ce que j'ai ici, et je m'allonge vers le passage des Ormes» et plus loin: «J'ai deux cent cinquante hommes qui observent la flotte.»⁷¹

De Longueuil, le 28 août, Bourlamaque écrit à Vaudreuil. Il veut avoir quelques fusils. «J'ai une douzaine de soldats désarmés ou de tambours sans caisses auxquels il seroit bon de donner des armes».⁷²

63. Ibid. p. 98.

64. CMML. Tome 10. Lettres de divers particuliers, p. 156.

65. CMML. Tome 5. Lettres de Bourlamaque à Lévis, p. 103, 104.

66. CMML. Tome 1. Journal des campagnes du chevalier de Lévis, p. 300.

67. CMML. Tome 2. Lettres du chevalier de Lévis à M. de Bourlamaque de Montréal, 25 août 1760, p. 379.

68. CMML. Tome 5, p. 107-108.

69. Ibid., p. 109.

70. Ibid., p. 110-111.

71. Ibid., p. 112.

72. Ibid., p. 114.

Utilisation du château

De Longueuil, le 29 août, Bourlamaque écrit à Lévis qu'il rassemble canots et bâtiments pour préparer la traversée vers Montréal.⁷³

De Longueuil, le 30 août, Bourlamaque explique la disposition de ses troupes. Un premier groupe est sur le chemin de Chambly. Cinquante hommes sont à Varennes et cinquante autres à Boucherville; deux cent cinquante hommes sont repartis de Boucherville à Longueuil. Et il ajoute «le reste est dans le fort et depuis le fort jusqu'au passage. Il craint une attaque de Chambly.

On vous dira que ce dernier chemin (de Chambly) n'est pas praticable. Fausseté fondée sur l'intérêt des Jésuites, qui vouloient faire un chemin dans la savane. Il n'y a que quatre lieues de Chambly à Longueuil et, dans l'état où est le chemin, les gens de pied y peuvent passer. Si M. Amherst savait cela, et que sa ilotte ne pût monter jusqu'à Laprairie, il seroit fou de ne pas pénétrer par là. Il la joindroit demain matin, s'il vouloit.»⁷⁴

Le même jour, au sujet des récoltes, Bourlamaque écrit: «J'ai répandu dans les côtes de Longueuil et de Boucherville un grand nombre de Canadiens pour battre; mais les propriétaires ne sont pas pressés de faire battre, et les travailleurs sont très fainéants.»⁷⁵

Le 31 août, M. de Bourlamaque, qui est à Longueuil, fait observer les Anglais par des détachements qui font même un prisonnier.⁷⁶ Le 1^{er} septembre, de Longueuil, Bourlamaque se plaint des déserteurs du côté des soldats comme des Canadiens.⁷⁷ Le 2 septembre, les troupes de Bourlamaque quittent Longueuil pour Montréal. Le 3 septembre, M. de Roquemaure donne ordre à M. de Belcour de se rendre à Longueuil avec sa troupe; mais aucun cavalier ne veut le suivre. Les miliciens attachés au Royal Roussillon n'ont pas voulu marcher. La nuit dernière, M. de Lass a fait passer quinze bœufs à Longueuil.⁷⁸

Le 5 septembre, le colonel Burton marche sur Longueuil pour renforcer la position du brigadier Haviland qui arrivait de Chambly.⁷⁹ En note, on ajoute qu'à Longueuil il y a «a small stone Fort with four little tow(ers) which form a square about one arpent in superficie». La journée même, le général Murray signe des ordres à Longueuil.⁸⁰

Le 6 septembre, à midi, de Montréal, on voit une colonne de 1 200 hommes filer de Boucherville à Longueuil, où elle s'arrête et où

73. Ibid., p. 115.

74. Ibid., p. 117-118.

75. Ibid., p. 119.

76. Malartic, p. 344-345.

77. CMML Tome 5, p. 121-122.

78. CMML Tome 10. Lettres de divers particuliers. P. 134-135.

79. Mante. *Historical Journal* II, p. 515.

80. Ibid., p. 517.

cf plus loin, la carte de Murray.

le château fort de Longueuil

arrivent de toutes parts les Canadiens mandés pour prêter le serment de fidélité.⁸¹

La carte de Murray (1762)

De 1760 à 1762, le gouverneur Murray fait réaliser une carte de la province de Québec par une équipe d'ingénieurs en mal de promotion: John Montresor, Charles Blaskowitz, William Spry et Samuel Holland. C'est ce dernier qui fut chargé de cartographier la région de Montréal. La carte est faite à l'échelle de 2 000 pieds au pouce. Sur la section de carte concernant Longueuil, on distingue clairement le fort⁸² et l'église. On constate que le fort et l'église sont mal orientés. Les quatre tours du fort étaient disposées selon les quatre points cardinaux. De plus, le fort était parallèle au Chemin de Chambly. Il n'en est rien sur la carte. En marge, une petite note se lit comme suit: «Here is a small stone fort with four little towers which form a square of about one arpent in superficie.»

L'invasion américaine (1775)

Quelque quinze ans après l'invasion de la Nouvelle-France par les Anglais, la province de Québec est envahie par les rebelles américains. Durant le siège du fort de Saint-Jean, les rebelles se rendent maîtres de la côte sud et installent un camp au fort de La Prairie et un autre au fort de Longueuil. Leur but est de couper les communications entre Montréal et le fort assiégé.⁸³

Le 26 octobre, Carleton tente un débarquement à Longueuil à la tête de 1 100 hommes. Trois cents Américains sont postés à Longueuil sous les ordres de Warner. Avant même que le débarquement s'effectue, les Bostoniens postés dans le fort viennent sur le rivage et ouvrent un feu nourri. Carleton ordonne la retraite.⁸⁴

Avec l'échec de Montgomery devant Québec, c'est la retraite des troupes américaines qui s'amorce. En juin 1776, dans l'ordre de marche de l'armée britannique sur Boucherville, on ordonne à l'artillerie de pousser jusqu'à Longueuil.⁸⁵ À l'approche de la saison morte, on distribue les quartiers d'hiver. La Van Brigade, commandée par le général Frayer, de même que les grenadiers, l'infanterie légère et le 24^e régiment s'installent à La Prairie et à Longueuil et couvrent toute la rive sud jusqu'à Saint-Ours.⁸⁶

81. Malartic, p. 347.

82. Marqué «castle».

83. Turcotte, p. 30, 31.

84. Ibid., p. 36, 37.

85. APC, Collection Haldimand. BM 21, 699, 13

86. Lamb, p. 112.

Utilisation du château

Les dernières années (1781-1815)

Le 5 mai 1781, devant les notaires Pinguet et Berthelot d'Artigny de Québec, la quatrième baronne, Marie-Joseph-Charles, passe un contrat de mariage avec David-Alexandre Grant. On y lit une clause spéciale concernant la possession du château. L'aîné payera «le tiers de la valeur des dits biens, les dettes, des successions préalablement payées ou déduites, dans laquelle estimation n'entrera point la valeur du château de Longueuil, ou du manoir principal que l'aîné voudra choisir avec l'enclos en dépendant».⁸⁷

Malgré une recherche systématique, nous n'avons pu vérifier les affirmations suivantes avancées par Jodoin et Vincent:

- les troupes britanniques tenaient garnison au fort
- le fort fut partiellement détruit par un incendie en 1792.

Nous avons lu les journaux de l'époque pour la période 1790-1794, mais en vain. Le service d'information du Public Record, en Angleterre, n'a pu que nous recommander l'engagement d'un «record agent» pour fouiller les archives militaires de l'époque.⁸⁸

Le 7 octobre 1806, le notaire Chaboillez note dans l'inventaire des biens de David Alexandre Grant:

«En lad. Baronie de Longueuil est un domaine de Dix arpens de front sur Trente arpens de profondeur au bout de Laquelle led Domaine n'a que Six arpens de large tenant pardevant au fleuve St Laurent, d'un Coté à Ant Adam d Laramée Sur lequel est construit l'ancien fort de Longueuil tombant en ruines, un Moulin a Vent Près l'église de Longueuil.»⁸⁹

Trois ans plus tard, le 6 août 1809, la baronne cède à la fabrique une partie de l'emplacement du fort pour former un terrain de 170 pieds de front sur 200 pieds de profondeur.⁹⁰ Trois jours plus tard, l'arpenteur William Sax arpente le terrain cédé pour la construction d'une nouvelle église.⁹¹ À la même époque, à Montréal, les Commissaires des fortifications de la cité de Montréal passent plusieurs ventes et marchés «pour enlever les anciens murs et fortifications qui entourent la cité⁹²». Nous n'avons pas trouvé de document officiel ordonnant la démolition du fort. Le plan sommaire de Sax n'indique pas la tour sud et les murs sud-est et sud-ouest. Nous croyons tout simplement que ces murs ont été démantelés

87. ANQM. Collections spéciales. Fonds Grant, n° 8.

88. Correspondance avec l'auteur.

89. RAPQ pour 1953-55, p. 173.

90. ASSJ. 7A/49.

91. ANQM. Fonds Sax.

92. Chaboillez 8 avril 1809 (8652), 4 juillet (8772), 7 juillet (8776-77), 7 août (8815), 9 août (8818 et 8820), 14 août (8828 et 8829), 4 septembre (8854-72), 23 septembre (8894-95), 2 octobre (8904).

le château fort de Longueuil

par les habitants qui s'y approvisionnaient sans doute en pierres.⁹³ Lors de la construction de l'église (1811-1814), les restes du fort servirent en partie à édifier le nouveau temple.⁹⁴

Enfin, en 1815, dans sa *Description topographique*, Joseph Bouchette note en parlant de Longueuil :

«Près ce village était l'ancien fort de Longueuil, un de ceux qu'on avait élevés autrefois pour servir de barrière aux Iroquois ; mais son emplacement est maintenant couvert par une très belle église...»⁹⁵

Notons la mention du fort dans la liquidation des successions de David-Alexandre Grant et de la 4^e baronne le 14 décembre 1841 par le notaire J.-J. Girouard :

«Et plusieurs domaines dans la baronnie dont un de dix arpents sur trente le long du fleuve St-Laurent où était l'ancien fort ou château de Longueuil.»⁹⁶

Fonction militaire

La construction du château s'est faite en fonction de la menace iroquoise. Charles Le Moyne a fait d'une pierre deux coups : bâtir un fort pour protéger ses censitaires, et obtenir un titre de noblesse. C'est donc une construction de prestige et de luxe qui devient bientôt le symbole de l'appartenance à la noblesse.⁹⁷ D'ailleurs, en France, pendant la période féodale, les ducs, les comtes, les barons ont dû l'obtention de leur titre à un château fortifié construit pour abriter la population des environs durant les mauvais jours de la guerre.⁹⁸ On constate, par la suite, que le fort sert surtout à loger la famille seigneuriale.

Fonction religieuse

Nous avons vu que le seigneur a permis aux missionnaires desservant la côte de Longueuil d'utiliser une partie de son premier manoir pour les offices religieux. Avec la construction du château, il permettra à la population d'utiliser sa chapelle personnelle comme église paroissiale. Avec la construction d'une église, en 1727, la chapelle perd ses droits paroissiaux.

93 En France, les ruines des châteaux sont utilisées comme carrière. Fournier, p. 259.

94. Jodoin et Vincent, p. 167.

95. Jodoin et Vincent, p. 294.

96. ANQM. Fonds Grant, No 14.

97. Fournier, p. 258.

98 Fournier, p. 110-111. En France septentrionale, le terme «baro» (homme libre) désigne tout possesseur de château, puis les châtelains les plus importants.

Utilisation du château

Fonction économique

Le baron facilite la vie quotidienne des habitants de sa seigneurie en mettant à leur disposition des instruments de production: moulin à blé, moulin à scie, brasserie. De plus, annexé au château, il y a la ferme avec plusieurs bâtiments connexes. Mais la famille seigneuriale, noble de sang et de fonction, laisse l'exploitation de la ferme à d'autres. Elle loue le domaine et les moulins au négociant François Cherrier qui, à son tour, les sous-loue à des fariniers et à des fermiers. Bref, l'équipement à la disposition de la population procure certains revenus au seigneur tout en facilitant la vie des censitaires.



IX

Étude iconographique

John Drake (1826-27)

C'est à John Poad Drake que nous devons la plus ancienne reproduction du château de Longueuil. Jacques Viger a pris l'initiative heureuse de rassembler dans un album¹, qui porte d'ailleurs son nom, trente sépias exécutées par ce « peintre de portraits et paysagiste » et représentant des scènes du vieux Montréal ainsi que certaines constructions en ruines comme les forts de Chambly, Senneville et Longueuil.

hauteur: 10,9 cm
largeur: 16,4 cm

Drake aurait réalisé sa sépia en interrogeant les personnes qui avaient vu le château avant sa démolition. (Page couverture)

Fred H. Holloway (1840-47)

La seconde reproduction du château de Longueuil est une copie exacte de la première. Fred H. Holloway, qui fut actif entre les années 1840 et 1853, copia plusieurs sépias de Drake. On voit que son nom apparaît à l'intérieur de la clôture en bas, à droite. Ce dessin est conservé dans un autre Album² de Jacques Viger. Gérard Morisset, qui a fait l'inventaire des œuvres d'art, note :

« Ancien fort de Longueuil ». Dessin au crayon d'après le lavis de John Drake (Cf Album Viger, au Séminaire de Québec)

Dimension: hauteur: 4 pouces et demi
largeur: 7 pouces et quart

1. Conservé aux Archives du Séminaire de Québec. Fonds Verreau 049, no 30. Cf *Le Devoir*, 7 mai 1942. L'Album de Jacques Viger: document précieux et inconnu.
2. Conservé à la Bibliothèque municipale de Montréal. Salle Gagnon.

le château fort de Longueuil

Henry Richard S. Bunnett (1881-89)

Ce peintre anglais, qui produisit la plupart de ses œuvres entre 1881 et 1889, nous a laissé deux reproductions du château de Longueuil.³ L'une mentionne que les ouvertures ne sont pas correctes et la seconde, au contraire, précise que les ouvertures sont correctes.

Dans le fonds des Jésuites, l'on remarque plusieurs petits dessins tracés soit par M. Vincent, soit par M. Genest.⁴ Ces petits dessins semblent avoir servi de point de départ à Bunnett. Curieusement encore, nous remarquons que le dessin a été fait dans une série portant surtout sur des scènes du vieux Montréal.

W. Décarie (1880-1889)

Une quatrième reproduction du château accompagne la publication de *l'Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil* par Jodoin et Vincent en 1889. Malgré nos recherches intensives, nous n'avons pu trouver de renseignements sur cet homme. J. R. Harper affirme qu'il fut actif entre 1810 et 1814. Il se base sur le fait qu'il dessina différents bâtiments datant de 1810⁵ dont l'église de Longueuil. Nous ne sommes pas d'accord puisque cet homme a laissé des dessins de monuments datant de beaucoup plus tard, soit :

l'église épiscopaliennne de 1842
l'hospice Saint-Antoine de 1879
le collège de Longueuil de 1858
le couvent des sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie de 1844

Selon Jodoin et Vincent⁶, cette gravure a été prêtée par Demoiselle Wilhelmine Dudding, seconde fille de madame de Montenach, fille de la baronne de Longueuil. « L'original de cette précieuse relique historique est la propriété de MM. Bellemare et Verreau qui ont bien voulu nous permettre de la publier ». Il s'agit ici du dessin de John Drake.

Anonyme (1899)

Une cinquième reproduction, très simpliste cette fois, apparaît pour la première fois dans *The Montreal Star*, le 28 janvier 1899. Alexandre Jodoin l'utilise pour son article sur le « château de Longueuil » dans le *Bulletin des Recherches historiques*.⁷ L'article du journal souligne que

3. Propriété des Pères jésuites, Saint-Jérôme, n° 2207.

4. Nous en retrouvons une copie dans le fonds Marie-Victorin sur une photo sur plaque de verre.

5. *Early Painters and Engravers in Canada*, p. 86.

6. *Ibid.*, p. 166.

7. BRH. n° 6. 1900, p. 76.

Étude iconographique

« Le capitaine Matthew a en sa possession une curieuse vieille peinture du château de Longueuil tirée d'un dessin tracé après le feu qui le détruisit partiellement en 1792. Le dessin original est maintenant parmi les effets du dernier baron. »

La Revue Canadienne (1906)⁸

Dans un article présentant *Le Saint-Laurent historique* Alphonse Leclair résume ce que Jodoin et Vincent ont dit du château de Longueuil. Pour étayer son texte, Leclair présente une reconstitution du château de Longueuil. On constate qu'il s'est tout simplement inspiré du dessin de Décarie.

Edmond-J. Massicotte (1920)

En 1920, le Frère Marie-Victorin, frère des Écoles chrétiennes, publie ses *Croquis laurentiens* accompagnés d'illustrations d'Edmond-J. Massicotte. Le premier croquis s'intitule « Le vieux Longueuil » et présente une illustration du château.⁹ On constate, encore ici, que c'est du dessin de Décarie que Massicotte s'est inspiré.

Georges Delfosse (1900-1939)

Enfin, grâce à la collection Marie-Victorin, composée d'illustrations sur plaques de verre, nous disposons d'une reproduction du château faite par le peintre Georges Delfosse. Malheureusement, la photographie ne présente pas une mise au foyer correcte pour l'ensemble du château. Et, malgré nos recherches, nous n'avons pu savoir ce que cette peinture de Delfosse est devenue. Nous y reconnaissons tout de même son sens de l'historien. En parlant de sa peinture portant sur les sites et les monuments d'antan, Gérard Morisset écrit :

« Il faut croire qu'il les a aimés, ces coins de la vieille ville. Il les peint avec amour, avec l'adoration des vieilles pierres, avec le scintillement du soleil sur les maçonneries du XVIII^e siècle, avec des harmonies de couleur qu'on ne retrouve point dans ses portraits, ni dans ses tableaux d'église. »¹⁰

On peut lire également, dans une interview que le peintre accorda à la *Revue populaire* :¹¹

« Le paysagiste qui habite en lui mêle le paysage à l'histoire et l'archiviste, l'histoire au paysage... Pourtant, les vieilles pierres l'intéressent davantage, nos forts, nos tours et moulins d'un autre temps, emmantelés de lierre et tapissés d'arbustes. »

8. 42^e année. 1906. 1^{er} vol., 760 p. P. 452-53.

9. *Croquis laurentiens*, p. 21.

10. *La peinture traditionnelle au Canada français*, p. 186-7.

11. *La Revue populaire*. Mai 1927, p. 9.

le château fort de Longueuil

D'ailleurs, dans sa réalisation du château, il a sans doute pris conseil auprès de son ami intime E.-Z. Massicotte.

W. Baker

Le château de Longueuil, par W. Baker. Dimensions: 20 sur 34 cm. Cette aquarelle sur papier est très simpliste. Propriétaire à l'origine: François Baby. Propriété du Château de Ramezay depuis le 2 janvier 1902.

C'est ce dessin qui est reproduit en page frontispice du supplément de *La Presse*, 11 mai 1957.

Une chicane d'originaux

Nous désirons, en terminant cette étude des sources figurées représentant le château de Longueuil, mettre au clair une chicane qui opposa Messieurs Verreau et Bellemare à la famille Grant de Longueuil. La dispute débute autour des années 1880. C'est M. Bellemare qui nous raconte l'affaire à la suite de la publication par *The Montreal Star* du dessin en possession du capitaine Matthew et dont l'original, croit-on, se trouve parmi les effets du baron. Nous croyons utile de reproduire textuellement la mise au point publiée le 4 février 1899 dans *The Montreal Star* à la suite d'une demande de M. Bellemare. La traduction est de nous.

Les barons de Longueuil

À l'éditeur du *Montreal Star*.

Monsieur. Dans votre journal du 28 janvier dernier vous publiez un article intéressant sur « Les Barons de Longueuil ». À la fin de celui-ci, il y a un dessin du vieux « Château des Barons de Longueuil » tel qu'il subsistait après avoir été partiellement détruit par un incendie en 1792. Vous ajoutez: « C'est d'après un dessin qui est en possession des membres de la famille ».

En toute justice pour l'ancien commandeur Jacques Viger, l'illustre amateur de vieilles choses de son temps, je pense qu'il est de mon devoir d'expliquer comment ce dessin tomba en possession de la famille. Il y a seize ou dix-sept ans, M. le Baron et Madame la Baronne de Longueuil, étant à Montréal, cherchaient à découvrir des livres, brochures ou n'importe quoi leur donnant une idée juste du vieux fort ou château de Longueuil. Ils ne purent rien trouver.

Informés que j'avais en ma possession l'album du commandeur Viger, ils vinrent à mon bureau et constatèrent que je l'avais dans ma maison privée, rue Berri. Ils demandèrent la permission de venir le voir. Nous nous mîmes d'accord sur le jour et l'heure. J'eus l'honneur de les recevoir tel que convenu.

J'ouvris l'album sur une table devant Madame la Baronne. Elle examina plusieurs pages et fut très ravie quand elle tomba sur le vieux Château de Longueuil qu'elle n'avait jamais vu auparavant. Elle tira alors de sa poche un calepin et un crayon, se préparant à copier le dessin. Je lui demandai de ne pas le faire, puisque l'album était un bien privé que m'avaient confié les membres de la famille Viger. Le

Étude iconographique

dessin du château ayant été fait pour lui, et à ses frais, je pensai que je n'avais pas le droit de le donner à n'importe qui de n'importe quelle façon n'importe quand. Il faisait partie d'une collection de valeur pour son usage personnel. Cependant, j'ajoutai : « Comme vous êtes à présent à la tête de la famille de Longueuil je vous prie d'accepter pour vous-mêmes une copie du dessin fait par moi, à ne pas être publiée pour le moment ».

Ils furent si enchantés que le Baron promit de payer de retour ma gentillesse un jour ou l'autre.

Peu après j'appris qu'on avait obtenu du Baron de Longueuil un bon dessin du Vieux Fort de Longueuil, et la permission de le reproduire.

M. l'Abbé Verreau, qui est le propriétaire des manuscrits et de la collection de documents historiques de M. Viger, protesta énergiquement par lettre au Baron contre une telle façon de procéder.

Le dessin du Château publié dans le Star est le même que celui que j'ai dans l'album Viger. Je pense qu'une simple justice exige que le crédit soit donné à notre amateur de vieilles choses éclairé et perspicace pour la préservation de l'unique souvenir de l'aspect de ce vieux monument.

Votre très humble serviteur

R. Bellemare

Dans le fonds Verreau, au Séminaire de Québec, nous avons également trouvé une lettre, du même Bellemare à l'abbé Verreau.¹²

Montréal 7 oct. 1882

Mr. l'abbé Verreau
École Normale

Cher Monsieur

Je n'ai pas envoyé votre billet au Baron de Longueuil, parce qu'il paraît qu'il n'a pas communiqué le dessin du vieux fort à Mr Wilson. Il lui a simplement dit que s'il obtenait votre permission, il le lui communiquerait volontiers. C'est déjà plus qu'il aurait dû faire, mais je crois que la sévérité de votre note à Wilson suffira. Pour cette raison je vous renvoie votre billet, pensant que vous ne voudriez pas lui demander de retirer des mains de Wilson ce qu'il n'y a pas mis. La note de ce dernier dit seulement que le Baron lui a permis de vous demander votre copie du « Château Longueuil », et Wilson m'a répété la même chose.

S'il y a malentendu, vous n'aimeriez peut-être pas à faire cette peine au Baron.

Toutefois, je vous la remets avec la note de Wilson pour en disposer comme vous le jugerez à propos. Celle adressée à Wilson a été livrée entre ses mains.

Votre bien dévoué serviteur

R. Bellemare

Jacques Viger avait précisé vers 1846-47:¹³ « Il existe encore en Canada des représentants de cette famille; ils n'ont rien pu m'apprendre de l'illustre & nombreuse lignée de leur noble souche: ils ont, au contraire, eu plus d'une fois recours à mes notes. Et s'ils possèdent et montrent

12. ASQ. Fonds Bellemare/Verreau, 27 n° 218.

13. Saberdache rouge. M vol. II, p. 147.

le château fort de Longueuil

aujourd'hui un Dessin des «Ruines du Château fort de Longueuil» dont il est parlé dans les *Lettres d'érection* de la Baronnie (2), c'est à moi qu'ils le doivent (3).»

Et les notes :

- (2) V: Ma Saberd. Lettre L page 185, J.V
- (3) Cette ruade ne s'adresse qu'à la branche de cette famille qui porte de nos jours le nom de Grant, car je dois à M. de Beaujeu plusieurs renseignements importants. (1846-7) J.V.

Des éclaircissements

Nous pouvons donc mieux saisir l'origine des différents dessins du château de Longueuil.

C'est Jacques Viger qui a d'abord demandé à John Drake de dessiner le fort à partir des souvenirs d'habitants de Longueuil qui ont vu le fort avant sa destruction.

C'est ensuite Charles-William Grant qui a fait faire un dessin du fort, probablement par Holloway, avec l'accord de Jacques Viger.

Plus tard, Charles Colmore Grant et sa femme, Mary Jones Wayne, se firent remettre un dessin sommaire par M. Bellemare pour demander ensuite à Willie Décarie d'en faire un dessin intéressant.

Nous ne savons pas qui demanda à Bunnett d'en faire également un dessin, mais les petits croquis, trouvés avec l'aquarelle de Bunnett et signés Vincent et Genest, nous permettent de supposer que Bunnett a tout simplement demandé à Vincent de lui fournir des points de repère que celui-ci a judicieusement pris sur le dessin de Drake et non sur celui de Décarie.

Pierre-Georges Roy s'est donc fourvoyé lorsqu'il écrit au sujet du dessin de Décarie: «... nous sommes certain que la vue publiée dans l'Histoire de Longueuil de MM. Jodoin et Vincent n'est pas une reproduction du château de Longueuil. C'est tout simplement un truquage. Cette vue représente le château de Longueuil en France.»¹⁴ Drake n'est jamais allé en France. Les fouilles archéologiques nous révèlent une construction aux dimensions imposantes. Sans le savoir, Roy a raison de dire du dessin de Décarie que c'est «un trucage». Cet architecte n'a pas toujours fidèlement rendu les bâtiments à dessiner. L'exemple de l'église construite en 1814 et photographiée avant sa démolition en 1885 en est un exemple probant. Décarie a mal rendu la copie du dessin de Drake. Ne considérons que le nombre de fenêtres de la façade et le mur de séparation du toit.

14. *Toutes petites choses du Régime français*, p. 162.

Château ou fort

Nous avons montré que, selon les époques, les termes château et fort ont été utilisés. À l'origine, on le construit dans le but de protéger les habitants menacés par les attaques iroquoises. Mais son apparence nous donne plutôt une idée d'une grande habitation seigneuriale : grand nombre de fenêtres et dépendances diverses. D'ailleurs, la famille semble utiliser couramment le terme «château». Durant la guerre de la conquête, c'est le terme «fort» qui refait surface. Les militaires qui occupent l'endroit l'utilisent fréquemment. Durant la période 1760-1810, c'est le terme «fort» qui prédomine également. Il est occupé successivement par les troupes américaines et britanniques. D'ailleurs, lorsqu'il tombe en ruine, on parle de «l'ancien fort de Longueuil». Un simple coup d'œil sur l'aquarelle de Drake nous donne plus l'idée d'un château que d'un fort. C'est sans doute ce qu'a voulu son constructeur, premier baron en titre.

Le dessin de Drake nous montre qu'il ne s'agissait pas là d'un ouvrage fortifié au sens du XVII^e siècle mais, plutôt d'une grande demeure seigneuriale telle qu'il en existait en quantité en Europe à la fin du Moyen Âge. Les hautes murailles l'entourant permettaient de repousser les flèches et non les boulets. D'ailleurs, les nombreuses ouvertures rendaient ce fort très aisément prenable.

Ce type de fortification était très mal adapté à l'art de la guerre tel que pratiqué au XVII^e siècle. La force d'impact du tir de l'artillerie était très importante et les murs qui recevaient perpendiculairement les boulets n'étaient pas suffisamment résistants. Dès la fin du XVI^e siècle, le système des fortifications prévoyait la présence de bastions, sortes d'avancées sur les côtés du fort, permettant d'attaquer l'ennemi sous un feu croisé et non plus de se contenter d'attendre ses attaques.

La lettre de Frontenac et Champigny au Ministre datée du 25 septembre 1698 n'aurait donc pas dû faire mention d'un «fort flanqué de quatre tours», mais d'une demeure seigneuriale fortifiée puisque c'est de cela qu'il s'agit essentiellement.

Le fort est divisé en deux parties égales par la présence des portes qui gardent le chemin traversant la seigneurie d'ouest en est et permettent aux censitaires d'accéder aux services qu'offre l'établissement lorsque le besoin s'en fait sentir.

Ainsi, le fort de Longueuil, construit par les bons soins de Charles Le Moyne, seigneur du lieu, peut servir bien qu'imparfaitement de lieu de refuge lorsque les attaques de bandes armées sont annoncées. Il marque la présence du seigneur sur sa seigneurie et fournit une justification à son anoblissement.





Charles-Jacques Le Moyne (1724-1755), troisième baron, né au château de Longueuil. (Musée McCord, Montréal)



Catherine Fleury d'Eschambault (1741-1818), épouse de Charles-Jacques Le Moyne, baronne douairière. (Tableau d'époque déposé au musée d'Art de Joliette par M. Raymond de Longueuil et la Ville de Longueuil/cliché Armour Landry)

CONCLUSION

Dans l'étude du château de Longueuil, nous avons rassemblé la documentation suivante :

- 1° des documents écrits, la plupart du temps de première main;
- 2° des documents figurés.

Nous croyons qu'une étude sérieuse doit faire appel tout autant aux connaissances de l'archéologue qu'à celles de l'historien.

Nous avons essayé de couvrir tous les éléments du site du château : chemins, église, village, environnement défriché et cultivé.

Enfin, nous nous sommes efforcés de bien saisir l'homme qui a été à l'origine de la construction.

La documentation écrite n'a pas souvent correspondu à nos attentes. Nous avons donc été obligés d'établir des liens entre les événements historiques, les détails parcimonieux mentionnés et les vestiges archéologiques explorés, ce qui nécessairement comporte une part d'hypothèse et d'incertitude. L'inégalité de la documentation a donné parfois un caractère morcelé et fragmentaire à notre étude.

Nous aurions aimé pouvoir effectuer notre étude en franchissant les étapes suivantes :

- 1° compléter les recherches archéologiques;
- 2° examiner le site du château en ayant recours à la prospection aérienne dont les photographies verticales ou obliques peuvent mettre en évidence des vestiges invisibles à l'œil nu;
- 3° aller en France, en Angleterre et aux États-Unis pour faire, sur place, des recherches dans les documents d'époque.

Notre correspondance avec les fonds d'archives français et britanniques a souvent achoppé sur les affirmations suivantes : « Nos services ne nous permettent pas d'entreprendre la recherche exigée par votre demande ». Ou encore : « Venez vous-même faire la recherche ». Et mieux : « Engagez-vous un agent de recherche ».

Notre étude sur le château fort de Longueuil reste donc une étude ouverte, c'est-à-dire une étude qui sera sans doute complétée par l'apport d'éléments nouveaux que des chercheurs isolés trouveront au hasard de leurs quêtes de renseignements. Et que dire de nouvelles fouilles archéologiques?

Un ouvrage architectural unique en Nouvelle-France mérite qu'on fouille ses origines et son utilité.



ANNEXE A

Actes notariés mettant en cause Charles Le Moyne de Longueuil (1695-1698)

| Dates | Actes qualifiés | Notaires |
|-----------------|---|----------|
| 14 juillet 1695 | <i>Partage entre les cohéritiers de Charles Le Moyne</i> | Basset |
| 22 juillet | <i>Foi et hommage</i> | " |
| 15 août | <i>Aveu et dénombrement</i> | " |
| 29 septembre | <i>Obligation de 150 # par Pierre Malet</i> | " |
| 12 octobre | <i>Concession à Bertrand Viau dit L'espérance</i> | " |
| 20 octobre | <i>Bail de moulin à André Bouteiller</i> | " |
| 27 octobre | <i>Concession à Alexandre Lacoste</i> | " |
| 9 octobre 1696 | <i>Vente d'emplacement par Tst Héneaux à la chapelle Notre-Dame de Bonsecours à M. de Longueuil</i> | " |
| 12 octobre | <i>Concession à Charles Patenostre</i> | Maugue |
| 29 novembre | <i>Concession à Thérèse Robin</i> | Basset |
| 20 janvier 1697 | <i>Concession à Jean Robin dit Lapointe</i> | " |
| 28 avril 1698 | <i>Acte en faveur de plusieurs notables dont C. Le Moyne</i> | Adhémar |
| 8 novembre | <i>Concession à Pierre Charron fils</i> | Basset |
| 16 décembre | <i>Bail à ferme des Islets Verts à Jacques Viau dit L'espérance et à André Bouteiller</i> | " |
| 16 décembre | <i>Concession à Pierre Deniau</i> | " |

ANNEXE B

Mentions de Charles Le Moyne fils aux registres paroissiaux (1667-1699)

| Date | Acte [*] | | Paroisse |
|------------|-------------------|--|-------------------------------|
| 1667-10-18 | B | <i>Barbe Pigeon</i> | <i>Notre-Dame de Montreal</i> |
| 1668-08-09 | B | <i>Charles Viger</i> | " |
| -11-18 | B | <i>Charles Cervais</i> | " |
| -12-03 | B | <i>Jeanne Richomme</i> | " |
| 1669-04-06 | B | <i>Charles Leduc</i> | " |
| -10-28 | B | <i>Marie, sa cousine</i> | " |
| 1670-08-28 | B | <i>Thomas Chartan</i> | " |
| -10-20 | M | <i>Pierre Boisseau</i> | " |
| -10-20 | M | <i>Pierre Chicoinne</i> | " |
| -10-21 | B | <i>Charles, son cousin</i> | " |
| 1671-04-16 | B | <i>Françoise Godé</i> | " |
| -10-01 | B | <i>Louise Gadois</i> | " |
| 1672-02-22 | M | <i>François Blot</i> | " |
| -05-12 | B | <i>François Devanchi</i> | " |
| 1673-06-11 | B | <i>Jeanne Testar</i> | " |
| -11-15 | B | <i>Catherine, sa sœur</i> | " |
| 1683-07-07 | B | <i>Antoine, son frère</i> | " |
| -12-13 | B | <i>Charlotte-Élisabeth Dugué</i> | <i>Pointe-aux-Trembles</i> |
| 1684-01-16 | B | <i>sa fille Élisabeth</i> | <i>Notre-Dame de M</i> |
| -02-07 | M | <i>Jacques, son frère</i> | " |
| 1685-07-26 | B | <i>Marie-Anne Édeline</i> | <i>Boucherville</i> |
| -10-29 | B | <i>sa fille Gabrielle-Charlotte</i> | <i>Notre-Dame de M.</i> |
| 1686-01-01 | S | <i>Paul Benoist</i> | <i>Boucherville</i> |
| -01-21 | M | <i>Guillaume Gouyau</i> | " |
| -01-21 | M | <i>Jean Tournois</i> | " |
| -08-10 | B | <i>son fils, Charles</i> | <i>Notre-Dame de M</i> |
| -08-12 | S | <i>son fils, Charles</i> | <i>Boucherville</i> |
| 1687-10-18 | B | <i>son fils, Charles</i> | <i>Boucherville</i> |
| 1688-07-30 | B | <i>son fils, Gabriel-François</i> | <i>Notre-Dame de M</i> |
| -11-21 | B | <i>sa nièce, Marie-Jeanne</i> | " |
| 1690-09-07 | B | <i>Charles-François-Marie Ruette</i> | <i>Notre-Dame de Québec</i> |
| 1692-03-20 | B | <i>son neveu, Jacques</i> | <i>Notre-Dame de Montréal</i> |
| 1693-10-08 | M | <i>Pierre, son frère</i> | <i>Notre-Dame de Québec</i> |
| 1694-11-12 | B | <i>Marie-Charlotte Daneaux</i> | <i>Boucherville</i> |
| -12-08 | M | <i>sa fille, Catherine-Jeanne</i> | <i>Notre-Dame de Québec</i> |
| 1697-01-07 | B | <i>Charles Le Marchand</i> | <i>Notre-Dame de Montréal</i> |
| -10-11 | B | <i>Marie-Anne Robutel</i> | " |
| 1698-09-25 | B | <i>Pierre-Claude Le Marchand</i> | " |
| 169-10-28 | M | <i>sa fille, Marie-Anne</i> | " |

* B: baptême

M: mariage

S: sépulture

ANNEXE C

La Compagnie de M. de Longueuil

| | 1694 | 1696 | 1697 | 1699 |
|---------------|--------------------------|----------------------------|------------|------------|
| Capitaine | Longueuil | Longueuil | Longueuil | Longueuil |
| Lieutenant | Herbin | Villedonné (de Périgny) | Villedonné | Villedonné |
| L' réformé | St-Ours des Chaillons | Charconade | Charconade | Charconade |
| Enseigne | Ladurantaye | De Levancourt | Levancourt | Levancourt |
| Sous-enseigne | | La Ferté | 2 | |
| Sergents | 2 | 2 | 2 | |
| Caporaux | 3 | 3 | 3 | |
| Anspessades | 3 | 3 | 3 | |
| Soldats | 41 | 31 | 35 | |
| TOTAL | 54 | 43 | 47 | |

ANNEXE D

Concessions (1675-1698)

| Seigneurs | Année | Nombre |
|-----------------------|-------|--------|
| Charles Le Moyne | 1675 | 16 |
| Charles Le Moyne fils | 1685 | 1 |
| | 1686 | 1 |
| | 1689 | 4 |
| | 1690 | 2 |
| | 1691 | 2 |
| | 1693 | 1 |
| | 1694 | 4 |
| | 1695 | 5 |
| | 1696 | 2 |
| | 1697 | 1 |
| | 1698 | 3 |
| | TOTAL | 26 |

ANNEXE E

Offices religieux célébrés dans la maison du seigneur

| | | |
|------------------|---|---|
| 3 décembre 1674 | B | <i>Jean-François Ronceray chez M. Lemoine</i> |
| 14 août 1679 | B | <i>Marie-Élisabeth Blot dans l'oratoire de Longueuil</i> |
| 19 janvier 1682 | B | <i>Jean Blot chez M. Lemoine</i> |
| 6 février 1682 | S | <i>Jean Blot dans la chapelle de Longueuil</i> |
| 8 février 1683 | B | <i>Laurent Blot chez M. Lemoine</i> |
| 21 février | S | <i>Jeanne Servinier dans l'église</i> |
| 21 novembre | S | <i>Madeleine Jaudouin dans l'église</i> |
| 24 novembre 1686 | | <i>Marie Runceray dans l'église de Longueuil</i> |
| 21 février 1689 | M | <i>Pierre Hay et Geneviève Benoit chez M. de Longueuil</i> |
| 21 mars | S | <i>Denis Barthelemy dit Lachapelle dans l'église de Longueuil</i> |
| 9 décembre | S | <i>Geneviève Benoit dans l'église</i> |
| 7 mai 1690 | B | <i>Marie Chapacou dans la maison du seigneur</i> |
| 21 juillet 1691 | S | <i>Marie-Louise Favest</i> |

ANNEXE F

N^o 179

REGLEMENT DU ROY,

Pour la Conduite, Police & Discipline des Compagnies que Sa Majesté entretient dans le Canada.

Du 30. May 1695.



A P A R I S, .

Chez ESTIENNE MICHALLET, premier
Imprimeur du Roy, rue S Jacques, à l'Image S. Paul.

M. DC. XCV.

De l'express Commandement de Sa Majesté.



REGLEMENT DU ROY,

*Pour la Conduite , Marche , Police , & Discipline
des Compagnies que Sa Majesté entretient
dans le Canada.*



A MAJESTE' ayant pourveu par son Re-
glement du 15. Octobre 1691. à ce qui n'a-
voit pû estre prévû par les Ordonnances
précédentes pour la conduite , marche,
police & discipline des Compagnies qu'e-
lle entretient dans la Marine , & ayant reconnu de-
puis qu'il s'est glissé des abus dans celles qui sont en-
tretenuës en Canada , Elle a resolu d'y pourvoir par
le present Reglement , ainsi qu'il ensuit.

PREMIEREMENT.

Il sera délivré par ordre de l'Intendant de Cana-
da aux Capitaines commandans ces Compagnies, un
mousquet pour chacun de leurs Soldats, dont ils fe-
ront leurs recepissés , & s'obligeant de les faire entre-
tenir & raccommoder à leurs dépens , & de les remet-
tre dans les magasins toutes les fois qu'ils en seront
requis.

Les Compagnies qui seront envoyées d'un lieu à
un autre , marcheront toujours en bon ordre, tambour
battant , les Officiers à leur teste , & les Soldats avec
leurs mousquets.

Lors qu'ils arriveront dans les lieux où ils doivent loger, le Commandant fera mettre les Compagnies en bataille sur la place; en suite de quoy il fera publier un ban portant défenses aux Officiers & Soldats de commettre aucun desordre, ny d'entrer en d'autres logis qu'en ceux qui leur auront esté marquez par leurs billets de logement.

Il leur sera aussi défendu d'exiger de leurs Hostes que ce qui est porté par les Ordonnances de Sa Majesté, & suivant l'usage du País, à peine de cassation pour les Officiers, & de la vie pour les Soldats.

Sa Majesté défend à tous Officiers de se loger ailleurs que dans les maisons qui leur auront esté marquées dans les lieux ou hors des lieux de leurs départemens, ny de changer leurs routes, à peine de cassation.

Il leur est défendu sous pareille peine de quitter leurs Compagnies pendant les marches, & aux Soldats de s'en écarter sous peine de la vie.

Avant que les Compagnies Franches partent des lieux où elles auront logé, le Gouverneur ou Commandant fera publier un ban pour avertir les Habitans de venir faire leurs plaintes contre les Officiers & Soldats qui pourroient avoir fait quelque tort ou dommage; & en cas qu'il s'en trouve, le Commandant des Compagnies Franches en fera faire la réparation sur le champ.

Les Officiers des Compagnies Franches prendront l'ordre & le mot des Gouverneurs ou Commandans des Villes, où ils logeront, & luy obeïront.

Le bois & la chandelle nécessaire pour le corps de garde, seront fournis aux dépens du Roy par les soins de l'Intendant.

Les Commandans des Compagnies Franches dans les quartiers particuliers où il n'y aura ny Major ny

Ayde-Major, pourront choisir l'un des Officiers subalternes des Compagnies, pour faire la fonction d'Ayde-Major dans le quartier, & luy en donneront un ordre par écrit, duquel ils enverront une copie au Gouverneur General.

Le Major des Troupes & les Capitaines des Compagnies Franches feront faire deux fois la semaine l'exercice du mousquet à tous les Soldats, & une fois la semaine celuy de la Grenade, après avoir averti le Gouverneur ou Commandant du jour & de l'heure qu'ils auront pris. Pour cet effet les Soldats se rendront aux jours marquez à la porte du Capitaine, avec leurs épées & mousquets, à l'heure qu'on battra l'Assemblée, leurs Officiers marchant à leur teste la pique à la main.

Le Major des Troupes sera obligé à peine d'interdiction d'avertir le Commandant du quartier, s'il y a quelqu'autre Officier qui ait manqué de se trouver aux exercices, & de marcher la pique à la main avec les Compagnies, en allant au lieu où se doit faire l'exercice, & au retour jusques à la porte du Capitaine.

Les Officiers des Compagnies Franches qui auront manqué aux ordres cy-dessus, seront mis en arrest pendant huit jours, & le Commandant sera obligé d'en avertir le Gouverneur General, Sa Majesté reservant audit Sieur Gouverneur d'ordonner une plus grande peine en cas de recidive.

Les Sergens qui retiendront quelque chose sur les gardes que les Soldats feront les uns pour les autres, seront cassez.

Les Sergens seront commandez pour porter l'ordre en mesme temps aux Officiers qui doivent recevoir le mot, conformément aux Ordonnances de Sa Majesté.

Il sera commandé un Sergent dans les quartiers

où il y aura plusieurs Compagnies, qui se tiendra chez le Commandant en chef, jusques à ce qu'il soit relevé par un autre ; pour executer ce qui luy pourra estre ordonné concernant les Soldats.

Aucun Officier ne pourra sortir du quartier sans congé du Commandant, & il n'en sera donné à aucun que pour huit jours au plus, & pour des occasions de nécessité connue, dont ledit Commandant donnera avis au Gouverneur General & au Major des Troupes, à peine d'en répondre.

Les Officiers particuliers ne pourront donner congé à aucuns Sergens, Caporaux ny Soldats, sans la permission du Commandant.

Ceux qui auront donné congé aux Soldats pour aller hors de leurs quartiers, seront responsables des desordres, vols, & autres dommages que ces Soldats auront commis.

S'il arrive quelque querelle ou differend entre les Officiers, le Commandant du quartier les fera mettre en prison au corps de garde, ou en arrest, selon les cas.

Mais lorsque des Officiers ou des Soldats auront commis quelque crime à l'endroit des Habitans, la connoissance en appartiendra aux Juges des lieux, sans que les Officiers des Troupes puissent en connoître ny faire sortir de prison ceux qui auront esté emprisonnez par l'autorité des Juges ordinaires, auxquels toutesfois ils pourront faire leurs requisitions.

Le Commissaire sera obligé de faire reveuë tous les deux mois pendant le temps que la saison le permettra, & toutes les fois qu'il sera possible pendant l'hyver, aux jours qui luy seront marquez.

Pourra aussi faire ces reveuës dans d'autres temps, en avertissant les Commandans de mettre les Troupes sous les armes,

Le Major des Troupes assistera aux reveuës qui seront faites par le Commissaire, & les signera, & il les pourra faire séparément, tant pour y entretenir la discipline, que pour la verification desdites reveuës.

Ledit Major & le Commissaire examineront exactement les armes & les habits des Soldats, & tiendront la main à ce que les Capitaines les fassent entretenir en bon état; & en cas que quelqu'un manquist à y satisfaire, ils en donneront avis au Gouverneur General & à l'Intendant, lesquels feront retenir sur les appointemens de l'Officier les sommes auxquelles monteront les reparations qu'il y aura à faire tant aux mousquets qu'aux habits des Soldats.

Ils ne pourront passer aucun Soldat sur les reveuës, s'il n'est actuellement present, à la reserve de ceux qu'ils auront verifié eux-mesmes avoir esté détachez pour le service par ordre du Commandant ou du Gouverneur, sur le certificat qui en sera rapporté, & de ceux qui seront malades dans les Hospitaux des lieux; mais à l'égard de ceux qu'on pourroit alleguer estre malades chez eux, ils ne seront point passez presens, quand mesme ils auroient eu congé de leur Capitaine.

Le Major des Troupes, ou celuy qui fera les fonctions d'Ayde-Major, donnera son certificat particulier comme tous les Soldats compris dans les extraits de reveuë qu'ils auront signez, auront monté les gardes auxquelles ils sont obligez pendant le mois, & qu'ils se seront trouvez aux exercices qui se doivent faire deux fois la semaine; & en cas de prévarication par ledit Major ou Ayde-Major, ils seront cassez.

Les Capitaines ne pourront employer dans leurs Compagnies que les Soldats qui auront esté approuvez par le Gouverneur General, & dont le signalement sera enregistré; & s'il s'en trouve d'autres, ils

seront declarez passe-volans, tirez des rangs, & arrestez, pour leur estre fait leur procès suivant la rigueur des Ordonnances.

S'il se verifioit dans les suites que dans les reveuës precedentes il y eust eu des passe-volans, le Major & le Commissaire qui les auront signez, seront cassez.

Les Capitaines ne pourront employer aucun valet dans le nombre complet de leurs soldats, & les valets qui se trouveront dans les rangs en qualité de Soldats, seront reputez passe volans, & recevront le mesme chastiment.

Les Fraters des Compagnies seront censez Soldats, & en feront toutes les fonctions.

Les Sergens seront obligez de visiter deux fois par jour tous les soldats de leur Escouade, pour estre continuellement informez où ils sont, & de leur conduite, afin d'en pouvoir rendre compte à leur Capitaine, & l'avertir des desertions, s'il en arrive.

Il sera retenu deux écus sur la paye des Sergens qui n'auront pas averti leur Capitaine dans le temps de douze heures, de la desertion d'un Soldat de leur Escouade.

Si un Sergent retombe une seconde fois dans une semblable faute il sera cassé.

Il sera donné par ordre de l'Intendant deux écus à chaque Soldat qui avertira de la desertion d'un autre Soldat, pourvû qu'il donne cet avis deux heures après la desertion.

Le Capitaine Commandant du quartier dans lequel un Soldat aura deserté, le Major des Troupes & le Capitaine du Soldat deserteur, écriront chacun en particulier au Gouverneur General, & à l'Intendant, le nom & le signalement de ce Soldat, & rendront compte en mesme-temps des diligences qui

auront esté faites pour l'arrester , & quels Officiers y auront esté employez.

Les deserteurs des Compagnies seront jugez dans le quartier le plus proche , si les Officiers y sont en nombre suffisant , en la forme prescrite par l'Ordonnance de la Marine du 15. Avril 1689. & s'il ne se trouve point dans le quartier sept Capitaines presens pour faire le nombre des Juges necessaires , le Commandant pourra appeller les Lieutenans & les Enseignes des Compagnies qui auront atteint l'âge de vingt-deux ans , auxquels Sa Majesté permet d'entrer dans les Conseils de Guerre , au cas de défaut du nombre suffisant de Capitaines.

Si le Major des Troupes ne se trouve pas dans le quartier , & qu'il n'y ait qu'un seul Ayde-Major, cet Ayde-Major dressera luy-mesme les Informations , & en ce cas le second Capitaine du quartier fera la fonction de Major , & donnera ses conclusions.

Le Major envoyera aussi-tost après le Jugement au Gouverneur General & à l'Intendant un extrait du Resultat du Conseil de Guerre , lequel sera cependant executé.

S'il arrive que les deserteurs après lesquels on aura fait courir en la forme cy dessus , ne soient pas pris & arrestez , le Major des Troupes & le Capitaine en donneront avis au Gouverneur General , & à l'Intendant , afin qu'ils puissent envoyer les ordres necessaires pour en faire la recherche dans les autres lieux.

Le Prevost qui aura arresté quelques deserteurs , les fera conduire dans le plus prochain quartier ; & en cas qu'il ne trouve point les deserteurs qu'on luy aura denoncé , il en dressera des procès verbaux qu'il envoyera au Gouverneur General & à l'Intendant , à peine contre ledit Prevost , ses Officiers & Ar-

chers, d'estre privez d'une année de leurs gages & appointemens.

Tout Soldat ou autte de quelque condition qu'il soit qui se trouvera atteint & convaincu d'avoir débauché les Soldats pour leur faire abandonner le service, ou les aura induits à desertion, sera puny des peines des Galeres sans remission.

Les Capitaines n'admettront aucun Soldat de recruë que par l'approbation & l'ordre par écrit du Gouverneur General, visé par le Major & le Commissaire quand il seront sur les lieux.

Les Soldats de recruë envoyez de France seront examinez sur les Rolles qui en seront remis en la manière prescrite par l'Ordonnance du 15. Avril 1689. & suivant qu'il convient au service du Canada, par le Commandant, par le Major des Troupes, & par le Commissaire, pour estre lesdits Soldats distribuez dans les Compagnies également.

Les Commandans des Compagnies en chaque quartier rendront compte une fois chaque semaine de tout ce qui se passera au sujet de la police, discipline & exercices des Compagnies : comme aussi de l'application des Officiers qui les commandent, au Gouverneur General, qui en informera le Secretaire d'Etat ayant le département de la Marine.

Les Capitaines ne donneront point congé aux Soldats les jours de leurs gardes & services, ny en aucun temps, pour aller hors de l'étenduë de leurs quartiers, sous quelque pretexte que ce soit ; & en cas de necessité pour aller hors de cette étenduë, le congé sera préalablement approuvé par le Gouverneur, & il en sera donné avis au Gouverneur General & à l'Intendant.

Les Soldats pourront estre employez aux fortifications & autres ouvrages pour le compte du Roy ; il

leur sera pourvû d'un supplément de paye qui sera réglé par le Gouverneur & l'Intendant, aux dépens de Sa Majesté, sans que les Capitaines ny autres puissent leur retenir aucune chose en argent, vivres, habits ny hardes, à peine de restitution, & d'estre cassez.

Lorsque le service pourra permettre de donner congé aux Soldats de travailler pour le compte des Habitans pendant leur séjour dans les quartiers, les Capitaines ne le pourront accorder pour des lieux éloignez, ny autres que pour ceux de l'étenduë desdits quartiers, & hors l'étenduë desdits quartiers, sans pouvoir rien retenir du salaire qu'ils pourront tirer des Habitans, ny sur leurs vivres; Sa Majesté défend aux Capitaines & autres Officiers d'employer les Soldats pour leur compte & services particuliers, le tout sous mesme peine de restitution & de cassation.

Les habits & hardes envoyez de France pour la valeur desquels il est retenu dix-huit deniers par jour sur la paye de chaque Soldat, seront remis du magasin au Major des Troupes en présence du Commissaire, sur son recepissé, pour le nombre competant des Soldats de chacune Compagnie, sur le pied de la dernière reveuë, pour estre ensuite distribuez aux Capitaines, qui en donneront pareillement leur recepissé portant promesse d'en rendre compte, & qu'ils seront tenus de faire, & les Major & Commissaire, d'en faire la verification aux reveuës suivantes; comme aussi de se faire rendre les habits & hardes des morts, & autres, que de ceux des effectifs, pour estre remis aux magasins du Roy.

La solde de ceux qui seront morts, ne pour-

ra estre étenduë au delà du jour de leur deceds; ny ce qui leur en sera deub , employé que pour compenfer l'avance que les Capitaines leur auroient pû faire auparavant , & pour le payement de leurs dettes justifiées , s'il y a de reste.

La paye des Soldats qui seront mis aux Hospitaux , sera remise en entier , le decomppte des habits déduits pour ayder à les medicamenter , & traiter pendant leur maladie , avec le supplément ordonné par Sa Majesté , & dont la remise sera faite ausdits Hospitaux , sur le certificat desdits Major & Commissaire , contenant les noms des Soldats , le jour qu'un chacun d'eux aura esté mis dans lesdits Hospitaux , & leur sortie , à l'effet de quoy lesdits Commissaires & Major en feront faire là verification.

Sa Majesté veut que les Soldats soient payez sur le pied du prix de l'exposition des especes en France , & que quand il leur sera fourni des vivres & des hardes extraordinaires envoyez de France , la valeur leur en soit décomptée sur le prix de l'achat en France , suivant les comptes & factures d'envoy.

Tant qu'il conviendra pour l'avantage & le soulagement des Soldats , & pour le service de Sa Majesté , de faire faire tout ou partie des vivres des Soldats , le décompte leur en sera aussi fait sur le pied de la valeur des especes en France.

Le Major des Troupes & le Commissaire seront appellez pour les ordres à donner , & les achats à faire desdits vivres , afin qu'ils puissent aider de leurs avis & soins , pour procurer le meilleur marché au benefice des Soldats.

Les vivres seront remis à l'ordinaire des magazins aux Capitaines, & la distribution en sera par eux faite dans le temps, & en la quantité qu'il conviendra au service & à une juste économie, en présence du Major des Troupes & du Commissaire dans les temps des reveuës, & lors qu'ils se trouveront dans les quartiers, conjointement & séparément de quoy ils feront l'un & l'autre la verification d'un temps à l'autre avec les Soldats, pour prévenir & empêcher les abus, dont lesdits Major & Commissaire demeureront responsables; & en cas qu'ils découvrent des malversations au préjudice des Soldats, ils en remettront leurs procès verbaux au Gouverneur General & à l'Intendant, pour estre pourveu à la restitution, & d'un chastiment competent, & de cassation en cas de recidive.

Le Major des Troupes & le Commissaire seront aussi appellez avec quelques-uns des principaux Officiers des Troupes pour regler le décompte des Soldats, & ce qui devra leur estre payé en argent, qui sera distribué par le Major des Troupes & le Commissaire, conjointement & séparément en présence des Commandans, auxquels l'Intendant donnera connoissance de ce decomppte.

Le Major des Troupes rendra compte au Secrétaire d'Etat ayant le departement de la Marine, de l'exécution du contenu au present Règlement, & de ce qui luy paroïtra de la conduite & des services des Officiers desdites Troupes. Enjoint Sa Majesté au Sieur Comte de Frontenac Gouverneur & Lieutenant General en Canada & France Septentrionale, & au Sieur de Champigny Intendant audit País, conjointement & chacun

endroit soy, d'y tenir ponctuellement la main, aussi-bien qu'à l'exécution de l'Ordonnance de la Marine des 15. Avril 1689. & des Reglemens des 16. Decembre 1690. & 15. Octobre 1691. en ce qu'ils ne sont pas contraires au present, qui sera enregistré, publié & affiché par tout où besoin sera, afin que personne n'en ignore.

FAIT à Marly le trente May mil six cens quatre-vingt-quinze. Signé, LOUIS: Et plus bas, PHELYPEAUX.

ANNEXE G

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart de Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Charles Le Moyne, écuyer, sieur de Longueuil

25 septembre 1698

Sur ce qui nous a esté rprésenté par Charles Lemoyne escuyer, sieur de Longueuil quil possede une terre en fief et seigneurie haute, moyenne et basse justice apellée Longueuil scituée dans la coste du sud sur le bord du fleuve St. Laurens vis à vis la ville de Montréal, contenant deux lieues ou environ de large sur une lieue et demye de profondeur, excepté cinquante arpens de front qui n'ont de profondeur que cent arpens, laquelle terre a esté concédée a feu Charles Lemoyne, escuyer, son père, sur laquelle il a fait bastir un for flanqué de quatre tours, le tout de maçonnerie, avec un corps de garde, une belle eglise et plusieurs grands corps de logis, le tout aussy de maçonnerie renfermé dans le dit fort, avec un moulin banal hors le dit fort pareillement construit de maçonnerie, et concédé a un nombre d'habitans toute l'étendue de la dite terre à l'exception de ce qu'il a réservé pour son domaine, lesquels habitans aussy bien que luy travaillent à la mettre entièrement en culture et valeur, et comme il desire (si Sa Majesté l'a agréable) augmenter la dite terre et y etablir plusieurs villages, le nous a requis de luy conceder la profondeur, en sorte qu'il ait jusques à trois lieues et demye depuis le bord du dit fleuve St. Laurent sur toute la largeur de sa dite terre pour tenir la dite profondeur ainsy que ce qu'il possede à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice avec droit de chasse, et de pesche dans toute l'étendue des dites terres et sur la devanture d'icelles jusques au nord de l'Isle Ste. Helaine qui luy appartient pareillement; ayant egard à l'exposé cy dessus dont nous sommes pleinement informez et que la construction du dit fort et de l'église, des corps de logis et des autres batimens le tout construit de neuf luy ont couté plus de soixante mil livres, et les dépenses qu'il continue de faire sur la dite terre pour contribuer au dessein quil a de l'augmenter et d'y mettre de nouveaux habitans pour y former plusieurs villages; Nous, sous le bon plaisir du Roy, avons donné, concédé et acordé au dit sieur de Longueuil la profondeur dernière sa dite terre pour s'étendre à l'avenir jusqu'à trois lieues et demye du bord du fleuve St. Laurens sur toute la largeur de sa dite terre avec les droits de chasse et de pesche dans toute la dite etendue, et au devant jusques au nord de l'Isle Ste. Helaine pour tenir le tout en fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice et en jour et ses tenanciers à toujours, le tout relevant du roy aux droits et redevances accoustumez a chaque mutation, à la charge de porter la foy et hommage au chasteau St. Louis de Quebec, et de conserver au roy les mines, minières et mineraux si aucuns se trouvent sur la dite tere et d'en donner avis à Sa Majesté de laquelle il prendra la confirmation des présentes.

Fait à Quebec, le vingt cinquesme septembre mil six cent quatreving dix huit.

Frontenac
Bochart Champigny

Par Monseigneur

De Monseignat
André

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, demandés par une adresse de l'Assemblée législative, 1851. L.R. Fréchette Québec. 1852. 484 pages, p. 445-6.

ANNEXE H

Extrait de la correspondance officielle envoyée à Sa Majesté par le gouverneur Frontenac et l'intendant Champigny, le 15 octobre 1698

Nous avons déjà pris la liberté, Monseigneur, de vous faire savoir que, lorsque nous donnons des concessions qui paraissent trop étendues, nous n'en usons ainsi ordinairement qu'à cause du peu de terre qui s'y rencontre propre à mettre en valeur, se trouvant remplies de rochers qui les rendent, la plus grande partie, incultes et inutiles. Il se rencontrerait souvent qu'il leur serait égal de ne leur en point donner, si on en usait autrement, outre que ceux à qui on a accordé plus qu'il ne semble qu'on ne devrait, c'est pour leur donner moyen d'y faire des seigneuries et y établir des habitans, à quoi nous vous supplions d'avoir égard, tant pour celles accordées depuis, dont nous vous envoyons copie. Il y en a une pour le sieur de Longueuil qui vous paraîtra peut-être grande, mais la considération de neuf enfans qu'il y établit et des dépenses extraordinaires qu'il y fait pour la mettre entièrement en valeur, lève les obstacles qu'on pourrait y former. Les bons services qu'il a rendus dans les armées, ainsi que tous ses frères dont il est l'aîné, et les beaux bâtimens qu'il a fait construire sur sa terre, où il a dessein d'établir dans peu de temps plusieurs villages, nous ont rendus favorables à la prière qu'il nous a faite de supplier très humblement S. M. de faire l'érection de sa terre en baronnie par la considération de tout ce qui est contenu dans le projet de lettres ci-joint qui est en tout parfaitement conforme à la vérité, ce qui sera d'un puissant engagement à faire de belles terres et de bonnes fortifications à son exemple. Son fort, sa maison et tous les accompagnemens nous donnant, quand nous les voyons, une idée des châteaux de France fortifiés

Publié dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1928-29*. Page 376

ANNEXE I

Extrait de l'Érection en baronnie de la seigneurie de Longueuil en faveur de Charles Lemoyne de Longueuil.

9 mars 1700

Pour se conformer par le dit Charles Le Moyne, fils aîné, à nos desseins dans l'établissement du Canada, il a fait une dépense considérable pour placer des habitants sur la terre et seigneurie de Longueuil, qui contient environ deux lieues sur le fleuve St-Laurent, sur trois et demye de profondeur, qui relève de nous, à haute, moyenne et basse justice, dans laquelle il travaille à establir trois paroisses, et pour la conservation des dits habitants pendant la guerre, il a fait bastir à ses trais un fort flanqué de quatre bonnes tours, le tout de pierre et maçonnerie avec un corps de garde, plusieurs grands corps de logis et une très belle église, le tout décoré de toutes les marques de noblesse, avec une belle basse-cours, dans laquelle il y a grange, stable, bergerie, colombier, et autres batiments, tous de maçonnerie enfermés dans le dit fort, à costé duquel y l y a un moulin banal et une belle brasserie aussy de maçonnerie très utile à la colonie, et le tout accompagné d'un nombre considérable de domestiques, chevaux et esquipage, tons lesquels batiments, lui ont couté plus de soixante mille livres, tellement que la dite seigneurie est à présent une des plus belles de tout le pays, et la seule fortifiée et bastie de cette manière, qui a considérablement contribué à la conservation de tous les habitants des seigneuries voisines, laquelle terre est d'un revenu considérable par les grands défrichements et les excessifs travaux qu'il a fait faire et qu'il continue en y entretenant ordinairement trente ouvriers, ce qu'il est en estat de soutenir et de tenir un rang de distinction appuyé sur le mérite et la vertu.

Publié dans *Lettres de noblesse, généalogies, érections de comtés et baronnies, etc., insinuées par le Conseil Souverain de la Nouvelle-France*. Tome I. Beauceville. 1920. 282 pages, p. 270-71. Ces documents furent rassemblés par Pierre-Georges Roy.

ANNEXE J

Extrait du Mémoire de Gédéon de Catalogne

7 novembre 1712

La Seigneurie de Longueuil appartient à Mr. le Baron de ce nom Lieutenant de Roy de Montreal. La Paroisse est desservie par un prestre du Seminaire de Quebec; les terres ny sont bonnes que par contrée y ayant quantité de pierres et le reste de Savannes et pays mouillez difficile a desseicher. Cela nempesche pas que le long du fleuve ne soit garny d'habitans fort a leur aise, mesme de Riche, par les grosses depenses que le Seigneur a faites pour les rendre meilleures en faisant des fossez et oster les pierres qu'il a employez a faire un fort et de tres belles maisons. Il y avoit mesme commencé un chemin de quatre lieus et demy qui est fort avancé, de communication à Chambly mais comme cela lengageoit a une trop grosse depense sans esperance d'en rien retirer, il l'a abandonné, malgré la nécessité qu'il y avoit de le perfectionner afin de pouvoir secourir en peut de tems le fort de Chambly sil estoit attaqué, au lieu que le secours a le conduire par eau doit faire 36 lieues. Les terres qui y sont en culture produisent de bons grains et legumes, mais non pas si abondamment que sur les seigneuries voisines, il se trouve sur lad. Seigneurie quantité de bois de construction et en moyenne grosseur

L'Isle Ste Heleine qui est entre Montreal et lad. Seigneurie appartient audit Sr. de Longueuil. Sa belle exposition et la bonne qualité des terres pour les arbres fruictiers l'ont invité a y planter un tres beau verger, de la manière qu'ils commencent a rapporter il y a lieu d'esperer que dans dix ans il y fera plus de trois cens barriques de cidre sans parler des fruits a noyau. La vigne de France a de la peine a porter son fruit en maturité, il y avoit autrefois de tres gros arbres qui la pluspart ont esté détruit pour servir de bois de chauffage a la ville, Ceux qui y viennent presentement sont taillez soigneusement par allez ou un troupeau de brebis trouvent leur paccage.

ANNEXE K

Aveu et dénombrement du 16 avril 1723

sur laquelle terre et baronnie il y a un *domaine* consistant en *dix arpents de front* le long du fleuve St Laurent sur trente de profondeur dont les tenans et aboutissans sont cy après expliqués sur lequel est construit un fort flanqué de quatre tours dont les courtines ont vingt huit toises de longueur, dans lequel fort il y a une maison de soixante douze pieds de longueur sur vingt quatre de largeur, une chapelle de quarante cinq pieds de long sur vingt deux de large, un corps de garde de vingt cinq (cinq répété) pieds de long sur quinze de large, une grange de soixante dix pieds de long sur trente de large, une écurie pour loger douze chevaux, des étables pour mettre quarante bestes à cornes, une bergerie de trente pieds en carré et autres baliments nécessaires dans une basse cour, un moulin à vent auprès dud. fort, le tour de massonnerie, avec cour et jardin, soixante arpents de terre labourable et dix arpents de prairie.

ANNEXE L

Papiers de la famille Le Moyne de Longueuil (1755)

22 liasses classées par Danré de Blanzay

- 1 Les lettres de noblesse accordées par sa majesté au mois de mars 1688 et enregistrées à la Chambre des Comptes à Paris le 21 février 1680 et au Conseil Supérieur de Québec le 26 février 1725.
- 2 La commission de capitaine des troupes du pays accordée le 25 mars 1694.
Les provisions de Chevalier de Saint-Louis accordées le 4 juillet 1703.
Les provisions de Lieutenant de Roi accordées pour le Gouvernement de Montréal le 5 mai 1710.
Les provisions de gouverneur des Trois-Rivières accordées le 7 mai 1720.
Les provisions de gouverneur de Montréal accordées le 26 décembre 1724.
- 3 La commission de capitaine accordée le 13 mai 1713. Les provisions de Chevalier de Saint-Louis accordées le 19 avril 1734.
- 4 Le contrat de mariage du baron de Longueuil avec Charlotte de Gouais passé devant Rambault fils le 29 avril 1720.
- 5 Les lettres d'érection de la terre et seigneurie de Longueuil en baronnie le 26 janvier 1700 et enregistrées le 9 mars 1700, enregistrées aussi au greffe du Conseil Supérieur le 28 février 1701.
- 6 L'acte de foi et hommage rendu entre les mains de Duchesneau intendant en ce pays le 10 juillet 1676. L'acte de foi et hommage rendu le 22 juillet 1695 Le brevet de confirmation accordé par sa majesté le 23 avril 1700.
Un titre de concession daté du 8 juillet 1710.
Un brevet de confirmation de la concession du 6 juillet 1711.
L'acte de foi et hommage rendu le 16 avril 1723.
L'aveu et dénombrement fourni le 17 avril 1723 avec une autre liasse de contrats de concession de terres des habitants de la baronnie.
- 7 Un procès-verbal de bornage et de division avec la seigneurie de La Prairie de la Magdeleine fait par Basset le 15 septembre 1678.
Les procès-verbaux des 20 mai 1703, 15 octobre et décembre 1718 par Radisson et Basset
- 8 Un contrat de vente consenti par Joseph Hertel au profit de Charles Lemoine devant Pierre Rambault le 25 février 1711; la ratification devant Normandin notaire aux Trois-Rivières 19 janvier 1712; enfin une quittance devant Rambault le 28 mars 1712.
Le contrat de vente est accompagné des pièces suivantes: le titre de concession du fief accordé le 18 janvier 1694; le brevet de confirmation du 22 mars 1695; l'acte de foi et hommage fait le 19 mai 1701.
Un titre de concession accordé le 24 mars 1713.
L'acte de foi et hommage rendu le 14 juillet 1714.
Un brevet de confirmation du 17 avril 1736.
Un acte de foi et hommage rendu le 16 avril 1723.
Un aveu et dénombrement rendu le 20 avril 1723.

- 9 Un acte de conventions et accords fait entre Messieurs de Longueuil père et fils et M. Boucherville pour les limites et séparations des seigneuries de Belœil et Montarville passé devant Rimbault le 16 avril 1725.
- 10 Un contrat de concession fait devant Rimbault le 18 mai 1726 par M. le baron de Longueuil à M. de Varenne au bourg du fief de Martigny en la seigneurie de Belœil.
- 11 Un contrat de concession passé devant Rimbault fils le 22 juillet 1727 par M. le baron au Sieur Silvain en titre d'arrière-fief dans la seigneurie de Belœil.
- 12 Un acte de cession fait devant Boisseau notaire de Québec le 2 avril 1743 par Nicolas-Gaspard Boucault à M. de la Colombière d'un arrière-fief situé dans la seigneurie de Belœil.
Un acte de foi et hommage rendu par le Sieur de la Colombière le 22 juin 1743.
- 13 Un acte de fondation de douze messes en la paroisse de cette ville passé devant Basset le 4 mars 1685.
- 14 Un contrat de concession d'un banc en l'église paroissiale de cette ville passé devant David le 10 janvier 1716.
- 15 Un compte arrêté portant constitution de 500# de rente au capital de 10 000# par le baron de Longueuil au profit de Jean-Baptiste Lemoine Sieur de Bienville devant M. Daoust à Paris le 19 avril 1732.
Un acte de donation entre vifs fait par le Sieur de Bienville de 500# de rente et de 10 000# principal aux enfants du baron de Longueuil passé devant Crenoy notaire à la Louisiane le 17 juin 1740 avec légalisation faite par M. Salmon commissaire-ordonnateur le 20 juin 1740.
L'acte d'inspection au greffe du Conseil Supérieur le 1^{er} octobre 1741.
- 16 Un contrat de constitution de 20# de rente au capital de 400# par Nicolas Texier dit Lavigne au baron de Longueuil devant Lepallieur le 25 mars 1737.
- 17 Une promesse consentie devant témoins le 15 décembre 1740 par Pierre Édeline de la somme de 36# payable en blé et avoine.
- 18 Un acte de convention fait entre le Sieur de Longueuil et Joseph Lemoine chevalier de Longueuil son frère contenant partage des meubles, meublants et esclaves passé devant Adhémar le 18 juin 1729.
Un acte de partage en forme de transaction passé entre les Sieurs de Longueuil devant Rimbault le 7 avril 1730 des biens immeubles de la succession.
- 19 Un reçu de la somme de 519# 13 sols en faveur du baron de Longueuil en date du 9 octobre 1744. Un reçu du Sieur de Longueuil au profit du baron de Longueuil de la somme de 519# 13 sols que la Dame de la Chasseigne a donnée par son testament au baron de Longueuil.
- 20 Une copie collationnée d'une quittance donnée par le Sieur Soumande au baron de Longueuil passée devant Adhémar le 7 juin 1730.
- 21 Un reçu du Sieur Gamelin pour Madame de Pascaud en faveur du baron de Longueuil de la somme de 320# les intérêts qu'il doit à la succession de Madame Pascaud ladite rente échue en mai 1753 lequel reçu en date du 3 octobre 1753 avec un certificat du Sieur Gamelin.
- 22 Un état non signé de ce qui est dû à M. Dandoncourt.
Un mémoire présenté au roi par le Sieur de Longueuil.
Un modèle de procuration
Une lettre missive.
Un avis de consentement que le baron de Longueuil paye des deniers de la succession au Sieur Lacroix la somme de 1176#.

ANNEXE M

Liste des gens de métiers cités aux registres (1672-1700)

- 1672 11 mars *Michel DUBUC, couvreur de bardeau et maçon de Longueuil, est parrain. Il est établi à Longueuil et y laisse une descendance mâle. Il est cité régulièrement aux registres. Il meurt le 22 juin 1722, à l'âge de quatre-vingts ans.*
- 1677 16 mars *Étienne TRUDEAU, charpentier, est parrain. Il est établi à Longueuil et y laisse une descendance mâle. À la fin de sa vie, il ira vivre à Montréal.*
- 24 août *Mathurin COLIN dit Laliberté, maçon, fait baptiser un enfant. Il est établi à Longueuil, mais n'y laisse pas de descendance mâle. Il est cité pour la dernière fois le 22 septembre 1701.*
- 1678 1er juin *Pierre ROUSSEL, maître taillandier, est parrain. Il habite à Longueuil durant une courte période. En 1686, les registres nous apprennent qu'il habite Montréal.*
- 24 septembre *Claude JAUDOULIN, charpentier, fait baptiser un enfant. Il est habitant de Boucherville. À partir du 8 mai 1682, il est dit habitant de Longueuil. Il est cité pour la dernière fois le 28 décembre 1687.*
- 1682 7 octobre *Pierre NEPVEU, couvreur de bardeau de Montréal, est parrain.*
- 1686 21 janvier *Jean TOURNOIS, couvreur de bardeau de Montréal, épouse une femme de Longueuil, Marguerite Benoit. En 1691, il est cité comme témoin à un mariage tandis que sa femme est marraine en 1694.*
- 1686 19 août *Jean BOURHIS, menuisier de Montréal, est cité comme témoin au mariage d'Antoine Poudret, boulanger de Montréal, qui épouse une femme de Longueuil, Catherine Gendron. La veuve de Bourhis ira plus tard s'établir à Longueuil, en épousant Charles Varry dit Vigneron.*
- 19 août *Vincent LENOIR, également menuisier de Montréal, est témoin au mariage d'Antoine Poudret. Il est cité aux registres le 28 mai 1688 et le 20 juillet 1694.*
- 1689 21 février *Pierre HAY, tailleur de pierre, sculpteur et maçon, épouse une femme de Longueuil, Geneviève Benoit. Il s'installe à Longueuil. Il est cité pour la dernière fois le 19 septembre 1694.*
- 4 novembre *Jacques PERRIN, maître maçon, fait baptiser un enfant. Il est dit habitant de Longueuil.*
- 1690 19 septembre *Guillaume TERREMENT dit Desloriers, maçon de Montréal, est parrain.*
- 1693 20 octobre *Noël CHAPLEAU, charpentier de Varennes, voit sa femme servir de marraine. Cet homme habite les îles de M. de Varennes et il meurt le 29 décembre 1699 à l'âge de trente ans.*

- 1697 6 décembre *Anthoine MARTIN, maître taillandier de Boucherville, est parrain.*
- 1699 7 juillet *Louis SERCEANT, maître menuisier, voit sa fille épouser un habitant de Longueuil, Jean Robin*
- 1700 1er juin *Michel MACE, taillandier, est cité comme témoin à un mariage*

ANNEXE N

Liste des militaires cités dans les registres paroissiaux (1686-1707)

| | | |
|------|-------------|---|
| 1686 | 3 janvier | <i>Un nommé MALMORE, capitaine d'infanterie, est témoin à une sépulture.</i> |
| | 1er mai | <i>Joseph LEDUC dit L'Espérance, soldat dans la compagnie de M de St-Cirque, est parrain. Il a épousé une femme de Boucherville, Noëlle Viger. En 1687, il fait baptiser un fils qui meurt huit jours plus tard. Ce soldat est dit «habitant de Longueuil».</i> |
| | 7 septembre | <i>Louis LE NIAIRE, sergent dans la compagnie de M. Marin, est parrain.</i> |
| | 30 novembre | <i>Claude-Louis LE MER, soldat dans la compagnie de M. Marin, épouse une femme de Longueuil, Marie-Charlotte Charron. Il n'est plus cité par la suite</i> |
| | 30 novembre | <i>Antoine MARCHAND dit Laramée, soldat dans la compagnie de M. Marin, est parrain.</i> |
| 1688 | 7 janvier | <i>Yves LE ROY, soldat dans la compagnie de M. de Troyes, épouse une femme de Longueuil, Marie Cohn. Il est cité régulièrement jusqu'au 21 novembre 1706.</i> |
| | 7 janvier | <i>Antoine FOURNIER dit Préfontaine, soldat de la compagnie de M. de Troyes, témoin au mariage de Le Roy. Ce soldat, devenu bientôt maître tonnelier, épouse une femme de Longueuil, Marie Ronceray (11 février 1688) Il est cité régulièrement. Les registres nous apprennent qu'en 1697 il demeure à Ville-Marie. Son fils Adrien s'établira à Longueuil et y laissera une descendance mâle</i> |
| | 7 janvier | <i>Jean-Baptiste PIERRENICHON, sieur de Bienville, cadet dans la compagnie de M. de Bergerres, témoin au mariage de Le Roy</i> |
| | 7 janvier | <i>Jean-Baptiste YVON, soldat dans la compagnie de M de Troves, témoin au mariage de Le Roy</i> |
| | 7 janvier | <i>Alexandre LACOSTE dit Languedoc, soldat dans la compagnie de M de Troyes, épouse une femme de Longueuil, Jeanne Robin. Il s'établit à Longueuil et est cité régulièrement dans les registres. Le 10 janvier 1728, il vit à Boucherville. Ses descendants mâles ne vivent pas à Longueuil.</i> |
| | 15 août | <i>Charles LEMOINE dit Labranche, soldat dans la compagnie de M de Troyes, est parrain Ce militaire obtient une concession du seigneur le 15 janvier 1689, mais il n'est plus cité dans les registres.</i> |
| | 24 novembre | <i>Jean DESLANDES dit Champigny, soldat dans la compagnie de M. Demuy, épouse une femme de Longueuil, Isabelle Ronceray. Il est cité en avril et en novembre 1689, puis disparaît de la seigneurie.</i> |
| 1689 | 21 février | <i>Jacques HUBERT, soldat dans la compagnie de M. Marin, épouse une femme de Longueuil, Marie-Thérèse Charron. Le mariage est</i> |

| | | |
|------|--------------|--|
| | | célébré dans la « maison du seigneur » Ce militaire n'est plus cité par la suite. |
| 1690 | 29 septembre | Anthoine LE PLUMOS dit St-Antoine, escuyer, lieutenant en pied dans un détachement de la marine, est parrain. |
| 1691 | 29 mai | Jean FONTENELLE dit Champagne, soldat dans la compagnie de M. St-Cirque et maître charpentier, est parrain. |
| 1696 | 14 juin | M. GLORIA, sergent dans la compagnie de M. de Levilliers, est parrain. |
| | 8 novembre | Louis LEROUX dit Lachaussé, sergent dans la compagnie de M. Le Moyne, est parrain. Il est cité à nouveau le 31 août et le 1 ^{er} septembre 1698. |
| | 13 novembre | Thomas DUHAMEL, soldat dans la compagnie de M. Cabana, est parrain. |
| 1696 | 4 mars | Bertrand DE BLUCHE dit Laserre, soldat dans la compagnie de M. de Longueuil, fait baptiser une fille illégitime. Il épouse la mère de sa fille, Catherine-Thérèse Édeline, fille d'un censitaire de Longueuil, le 27 juillet de la même année. Il s'établit à Longueuil. Il n'y laisse pas de descendance mâle. Il est cité aux registres pour la dernière fois le 29 mai 1712. |
| | 10 mars | Un nommé de LEVANCOURT, enseigne en pied dans la compagnie de M. de Longueuil, est parrain. Il est cité les 29 octobre et 4 novembre de la même année. |
| | 25 mai | Pierre LACOMBE, soldat dans la compagnie de M. de Longueuil, se noie avec Jean Lajeunesse, domestique du seigneur de Longueuil. La sépulture a lieu le lendemain. |
| | 29 octobre | Nicolas VARIN dit La Pistole, soldat dans la compagnie de M. de Longueuil, épouse une femme de Longueuil, Marie-Anne Ronceray. Ce militaire s'établit au Mouilleped (Saint-Lambert). Il y laisse une descendance mâle. Il est cité aux registres pour la dernière fois le 19 février 1733. Un acte du notaire Jean-Baptiste Adhémar nous apprend qu'il est tonnelier à Montréal le 14 décembre 1735. |
| 1698 | 10 août | Léger BRAY dit Labonté, soldat dans la compagnie de M. de Longueuil, est parrain. En septembre 1700, il épouse une femme de Longueuil, Marguerite Colin. Il s'établit à Longueuil et y laisse une descendance mâle. Il meurt le 28 novembre 1744 à l'âge de soixante-seize ou soixante-dix-sept ans. |
| 1698 | 18 août | Jean-Nicolas VINET dit Laliberté, sergent dans la compagnie de M. de Longueuil, épouse une femme de Boucherville, Jeanne Berteau. Cette femme meurt le 20 décembre de la même année. |
| | 2 septembre | Le sieur DE MONTIGNY, lieutenant dans une compagnie du détachement de la marine, est parrain. |
| | 28 octobre | Jacques RIVIÈRES, caporal dans la compagnie de M. de Longueuil, est témoin à un mariage. Le 1 ^{er} février 1699, il épouse une fille de Boucherville, Catherine Ménard. Il s'établit à Boucherville et il est cité aux registres pour la dernière fois le 28 décembre 1702. |
| 1699 | 15 avril | François TEVENET, dit Rencontre, soldat dans la compagnie de M. de Levilliers, est parrain. |

| | | |
|------|-------------|---|
| 1700 | 18 janvier | <i>François DUBOIS dit Jolicœur, soldat dans la compagnie de M. de Longueuil et maître menuisier, épouse une femme du fief du Tremblay, Marguerite Charles. Il est cité pour la dernière fois aux registres le 9 juin 1705.</i> |
| | juin | <i>André LAMARRE dit St-André, soldat, épouse une veuve de Longueuil, Angélique Chapacou. Il s'établit à Longueuil et y laisse une descendance mâle. Il meurt le 12 juillet 1756 à l'âge avancé de quatre-vingt-seize ans.</i> |
| 1701 | 7 janvier | <i>Pierre PICHÉ dit Coulonge, sergent dans la compagnie de M. de Maricourt, est parrain.</i> |
| | 10 décembre | <i>Nicolas-Antoine DE VILLIER, écuyer de la marine, est parrain.</i> |
| 1706 | 25 janvier | <i>Pierre GAULTIER dit Sanfaçon, soldat dans la compagnie de M. de Longueuil, est parrain. Il est cité à nouveau le 28 janvier 1710.</i> |
| 1707 | 19 janvier | <i>François LEGROS dit Jolicœur, soldat dans la compagnie de M. Dumény, est parrain.</i> |

ANNEXE O

Liste des employés de M. de Longueuil cités aux registres

| | | |
|------|--------------|--|
| 1680 | 4 août | <i>François LAURENT, domestique de M. de Longueuil, est parrain. Il est cité comme témoin à une sépulture le 7 février 1682.</i> |
| 1688 | 10 mai | <i>Pierre BIRON, fermier de M. de Longueuil. Sa femme est marraine.</i> |
| 1689 | 30 mai | <i>Bernard DUMOUCHEL, fermier de M. de Longueuil, fait baptiser son fils Jean. Il est cité comme témoin à une sépulture le 3 juin 1690.</i> |
| 1690 | 19 septembre | <i>Louis TÉTREAU, fermier de M. de Longueuil, voit sa fille servir de marraine. Il est cité régulièrement par la suite.</i> |
| 1697 | 25 mai | <i>Jean LAJEUNESSE, domestique de M. de Longueuil, se noie avec le soldat Pierre Lacombe. Le service a lieu le lendemain.</i> |
| | 27 juillet | <i>Jean-Baptiste BRÉLANGER, domestique de M. de Longueuil, est témoin à un mariage. Antoine JALLOT, domestique de M. de Longueuil, est également cité.</i> |
| 1726 | 2 décembre | <i>François dit LE PETIT, engagé de M. de Longueuil, se noie. La sépulture se fait le 8 décembre.</i> |

ANNEXE P

Famille du deuxième baron cité aux registres

Charles Le Moyne de Longueuil M. Charlotte Le Gouez de Grais

| | | |
|------|--------------|---|
| 1721 | 29 juin | <i>Parrain et marraine de Gabriel, sauvage «donné au baron par les Iroquois pour remplacer suivant leur usage defunt M. D'Adoncour tué par les Charakio»</i> |
| 1723 | 10 avril | <i>Baptême de François, fils de Charles, nègre, et de Filie, domestiques du Baron</i> |
| 1724 | 8 janvier | <i>Témoin au mariage de Nicolas Varin et d'Angélique Dumay</i> |
| 1724 | 29 février | <i>Témoin au mariage de Jean Desnoyers et de Thérèse Ménard</i> |
| | 26 juillet | <i>Baptême de Charles-Jacques (né à 7 heures du matin)</i> |
| | 2 août | <i>Baptême de Marie-Élisabeth, fille de Charles et de Filie, esclaves du Baron</i> |
| | 11 août | <i>Témoins au mariage de Thomas Simon et de Charlotte Lamarre (les deux signent)</i> |
| 1726 | 10 mai | <i>Baptême de Marie-Charlotte, fille de Charles et de Filie, domestiques du Baron Marie-Charlotte Lemoine de Longueuil est la marraine, mais il n'y a pas de parrain.</i> |
| 1727 | 17 septembre | <i>Le baron épouse en secondes noces Marguerite Le Gardeur de Tilly, veuve de Pierre de Saint-Ours. Le futur baron et son épouse sont cités comme témoins.</i> |
| 1728 | 7 mars | <i>Baptême de Joseph, fils de Charles et d'Élisabeth, nègres du Baron. Le baron et son épouse sont parrain et marraine.</i> |
| | 19 mai | <i>Parrain et marraine de Marie-Charlotte Fournier</i> |
| 1730 | 6 février | <i>Sépulture de François, âgé de 6 ans et demi, fils de Charles et de Charlotte-Filie, domestiques de M. de Longueuil</i> |
| | février | <i>Sépulture d'une fille ondoyée par la sage-femme</i> |
| 1732 | 23 avril | <i>Charles et Marie-Élisabeth-Charlotte, parrain et marraine de Joseph-Amable Cocquillart</i> |
| | 3 juin | <i>Charles et Marie-Élisabeth-Charlotte, parrain et marraine de Marie-Joseph-Charlotte Simon</i> |
| | 18 octobre | <i>Mme Le Gardeur, veuve du premier baron, est marraine de Marguerite Fournier</i> |
| | 20 octobre | <i>Charles, témoin de la sépulture de Marguerite Fournier</i> |
| | 24 novembre | <i>Le baron et sa femme, parrain et marraine de Joseph-Amable Patenotre</i> |

| | | |
|------|--------------|---|
| 1733 | 24 février | Gabriel Longueuil (sauvage), témoin de la sépulture de Jean-Baptiste Viau |
| | 4 mars | Le Baron, témoin de la sépulture de Joseph Thomas, mort de la picote |
| | 7 avril | Le baron et sa femme, parrain et marraine de Charles-Pascal Marie |
| | 9 avril | Charles, témoin de la sépulture de Pierre Gervais |
| | 12 juin | Charles, parrain de Charles-Toussaint Benoit |
| 1734 | 11 février | Charles et Marie-Élisabeth-Charlotte, parrain et marraine de Charles-Joseph Marie |
| 1736 | 21 février | Amable Lemoine Sr de Crais, parrain de Gabriel-Amable Fournier |
| 1737 | 16 mars | Marie-Charlotte-Élisabeth, marraine de Marie-Anne-Charlotte Bouteiller |
| | 11 juin | Sépulture de Marie-Anne, âgée de 7 mois |
| 1738 | 4 août | Marie-Élisabeth-Charlotte, marraine de Charles-Joseph-Dominique Bouteiller |
| | 15 septembre | Le baron, la baronne et leur fils Charles sont témoins au mariage de François Vincent et de Marguerite Tessier |
| 1739 | 3 février | Charles, témoin au mariage de Prudent Dubuc et d'Angélique Fournier |
| | 9 septembre | Jean-André Lemoine, sieur de Bienville, témoin de la sépulture de Hertel de Rouville |
| | 27 septembre | Jean-André, témoin de la sépulture de Charles Brai |
| 1740 | 26 janvier | Marie-Élisabeth-Charlotte, marraine d'Antoine-Augustin Bouteiller |
| | 17 mars | Jean-André et Marie-Catherine, parrain et marraine de Marie-Catherine Patenotre |
| | 23 mars | Jean-André, témoin de la sépulture de Pierre Bourdon |
| | 9 avril | Charles et Agathe, parrain et marraine de Charles Benoist |
| | 26 mai | La baronne, son fils Charles, officier d'un détachement de la marine, sa fille Charlotte, témoins du mariage de Vincent Aymart et d'Élisabeth Bourdon |
| | 1er juin | Élisabeth-Charlotte, marraine de Marie-Joseph-Charlotte Gane |
| | 20 juin | La baronne, son fils Charles et sa fille Élisabeth-Charlotte, témoins du mariage de Joseph Supernant et de Marie-Anne Marcille |
| | 5 juillet | Jean-André, témoin de la sépulture de Joseph Patenotre |
| | 3 septembre | Jean-André, témoin de la sépulture de Joseph Cocquillart |
| | 18 novembre | Charles et Charlotte, parrain et marraine de Charles Célineau |
| 1741 | 19 avril | Jean-André, témoin de la sépulture de Joseph Caudé |
| | 4 mai | Jean-André, témoin de la sépulture de Louis Viau |
| | 6 mai | Jean-André, témoin de la sépulture d'Angélique Robert |
| | 28 mai | Charles, parrain de Charles Bouteiller |
| | 25 juin | André, témoin de la sépulture de Charles Bouteiller |
| | 16 septembre | Charles et Charlotte, parrain et marraine de Marie-Élisabeth Brai |

| | | |
|------|--------------|---|
| | 20 septembre | <i>Charles et Charlotte, parrain et marraine de Charlotte-Élisabeth Patenotre</i> |
| | 12 octobre | <i>André et Agathe, parrain et marraine de Véronique Patenotre</i> |
| 1742 | 19 février | <i>Marie-Élisabeth-Charlotte, marraine de Pierre-Charles Gervais</i> |
| | 30 mai | <i>André et Catherine, parrain et marraine d'André Bouteiller</i> |
| 1743 | 14 janvier | <i>Charles, témoin du mariage de François-Pierre Cherrier et de Marie Dubuc</i> |
| | 11 juillet | <i>Charles-Jacques, parrain de Charles-Louis Patenotre</i> |
| | 15 août | <i>Charles, parrain d'Alexis-Marie Bouteiller</i> |
| 1744 | 26 octobre | <i>Charles et Charlotte, témoins du mariage de Jacques Desautels et de Françoise Fournier</i> |
| 1746 | 9 avril | <i>Jacques, parrain de Charlotte-Perrine Cherrier</i> |
| 1749 | 26 juin | <i>Marie-Catherine, marraine de Catherine Briant</i> |

ANNEXE Q

Quartiers d'hiver région de Montréal (1755-1759)

| | | |
|--------------|---|--|
| Automne 1755 | de la Reine Béarn Languedoc | Montréal Longueuil, La Prairie, Boucherville Chambly |
| Automne 1756 | La Sarre Languedoc Béarn Royal Roussillon | Pointe-aux-Trembles, Rivière-des-Prairies Longne-Pointe Montréal La Prairie, Longueuil et Boucherville Chambly |
| Automne 1757 | Guyenne Royal Roussillon | de Chambly à Sorel La Prairie, Longueuil, Boucherville, Varennes, Contreccœur |
| Automne 1758 | Béarn Royal Roussillon | Montréal Boucherville, Longueuil La Prairie |
| Automne 1759 | Guyenne Royal Roussillon Béarn La Sarre Berry | de Sorel à Varennes Boucherville, Longueuil, La Prairie Montréal Ile Jésus et Terrebonne de Terrebonne à Berthier |

ANNEXE R

Liste des militaires mentionnés aux registres (1755-1760)

| Nom | Fonction | Régiment |
|---|----------------------|-------------------|
| ARÈS, Jean dit Sanjaçon 20 nov. 1757, 12 déc. 1757, 28 janv. 1758, 20 sept 1759 | doyen grenadier | Béarn |
| BAUZET, Simon 7 janv. 1758 | soldat | Béarn |
| BERNESSE, Guillaume dit Blondin 11 fév. 1757 | soldat | Béarn |
| BERTRAND, Louis dit Lamarine 3 déc. 1756 | grenadier | Béarn |
| BOURGERS 19 juil. 1759 | sergent | de la Reine |
| BRICOUT, Vincent 17 janv. 1757, 20 nov. 1757, 12 déc. 1757, 15 déc. 1757, 15 déc. 1758, 8 janv. 1759, 6 avril 1759, 15 déc. 1759, 3 août 1760 | soldat, grenadier | Béarn |
| BRUIÈRE, Jean dit Fleuri 28 janv. 1759 | sergent grenadier | Béarn |
| CHREUVILLE, Michel 8 mai 1758 | grenadier | Béarn |
| COLONI, G. 22 août 1757 | | |
| CREMER, Nicolas 2 août 1757 | | |
| DE BASSIGNAC, Le Chevalier 30 janv. 1758, 18 nov. 1758, 20 janv. 1760 | capitaine | Royal Roussillon |
| DEBREIL, Claude 22 janv. 1759 | officier | Béarn |
| DE LANGIS 1er juin 1760 | écuyer et officier | dét. de la Marine |
| DE LA VIOLETTE, Fleury 17 janv. 1757 | soldat grenadier | Béarn |
| DE LEGLA, Pierre Louis 3 fév. 1757 | officier | Béarn |

| Nom | Fonction | Régiment |
|--|---|-----------------------------|
| DE L'ORÉIL, Messire Claude 27 janv. 1756 | écuyer | Béarn |
| DE MAISONCELLE, Messire Frs Armand de Messière 4 juil. 1758, 3 août 1759, 16 août 1759, 17 oct. 1759, 4 janv. 1760, 9 sept. 1760 | écuyer capitaine d'infant dét. de la Marine | |
| DELPÊCHE, François 27 avril 1757 | | Béarn |
| DESTOURS, Jacques dit Sansquartier 28 janv. 1759 | | Béarn |
| DESTROCHES, Pierre dit Béziers 17 janv. 1757, 25 août 1757, 4 sept. 1759, 22 nov. 1759, 28 juil. 1760 | soldat | Cie M. Mouridon Béarn |
| D'HERRE, François dit Si-François 24 janv. 1757, 15 janv. 1758, 17 mai 1759, 27 août 1759 | soldat | Cie de M. de Vasal Béarn |
| DUMONT, Benoist Sr 4 fév. 1756, 4 mai 1757 | sergent | Béarn |
| FAY, Sr Jean-Pierre 4 fév. 1756, 17 janv. 1757, 29 avril 1757 | sergent | Béarn |
| FERQUELLE, Gérard 14 fév. 1757, 22 nov. 1759 | soldat | Béarn |
| FRÈRE, Pierre dit Ladouceur 21 janv. 1759, 27 mars 1759, 26 juin 1760 | sergent | Royal Roussillon |
| GELIN, Louis 3 fév. 1759, 4 déc. 1759 | | Béarn |
| GEORGE, Jean dit Bellerose 21 janv. 1759 | | Royal Roussillon |
| GERMAIN, Frs Joseph* 12 juin 1759, 3 août 1759, 4 janv. 1760 | capitaine | de la Reine |
| GOISNEAU, Charles dit Lasonde 26 déc. 1757, 21 janv. 1759, 3 fév. 1759, 20 fév. 1759, 12 août 1760 | | Royal Roussillon |
| GORDON, J.B. 25 janv. 1757 | soldat | Béarn |
| GRAND JEAN, Messire François 5 mai 1758, 7 mai 1758, 22 janv. 1759, 13 fév. 1760 | écuyer et officier | Royal Roussillon |

| Nom | Fonction | Régiment |
|--|-----------------------|---------------------------------|
| GUÉRY, Jean-Baptiste 17 mars 1760 | caporal | Cie de Gros Royal Roussillon |
| HAUTEBESSE dit Beauséjour 21 janv. 1759, | sergent | Royal Roussillon |
| HENRI, Edme 20 janv. 1760, 15 juil. 1760, 14 sept. 1760, 15 nov. 1760 | chirurgien major | Royal Roussillon |
| JANNET, Claude-Joseph dit Contois 28 janv. 1759, 10 mars 1759, 25 sept. 1760, 30 oct. 1760 | | Béarn |
| LABAT, Sr Guillaume 6 janv. 1756, 9 nov. 1760 | sergent chirurgien | Béarn |
| LABONTÉ 17 janv. 1757 | soldat | Béarn |
| LANICLAIRE 17 janv. 1757 | sergent grenadier | Béarn |
| LARAMÉE 17 janv. 1757 | soldat | Béarn |
| LAURENT, Jean 24 janv. 1757 | soldat | Béarn |
| LECOMPTE, Bernard 21 janv. 1759 | | Royal Roussillon |
| LEMERY, Sr Frs Hiacinthe 19 nov. 1757 | chirurgien major | troupes de ce pays |
| LOYER, Noël-Joseph 3 avril 1759, 15 déc. 1759 | soldat brigadier | Béarn |
| LUNEGAN, Charles dit Beausosier 10 oct. 1759, 17 nov. 1759 | soldat | Cie de M. de St-Ours |
| MASSÉ, Étienne 20 janv. 1760 | chirurgien major | Béarn |
| MAUFIN, Pierre 7 janv. 1758 | soldat | Cie de Béarn |
| MILEHION, Nicolas 24 janv. 1757 | sergent | Béarn |
| MOLLÈRE, François 15 déc. 1759 | | Guyenne |
| MUJAC, Nicolas dit Olivier 25 déc. 1758, 21 janv. 1759, 30 avril 1759 | soldat | Royal Roussillon |
| PIGEON, Pierre 20 mai 1759 | soldat | Béarn |

| Nom | Fonction | Régiment |
|--|-----------|--------------------------------------|
| RASTOLE, François 20 nov. 1757 | grenadier | Béarn |
| ROBERT, Claude 5 janv. 1757 | soldat | Cie de M. Drouin Royal Roussillon |
| ST-ANTOINE 17 janv. 1757, 14 fév. 1757 | soldat | Béarn |
| SARERRE, Pierre dit la victoire 10 avril 1756, 10 avril 1757 | soldat | Béarn |
| SOLDATS (2) 31 mai 1758 | | Royal Roussillon |
| ST-DENIS 9 oct. 1758 | grenadier | |
| TAVARDONS, Jean-Pierre 21 mars 1756 | grenadier | |
| TORIN, François dit Miscanot 25 déc. 1758 | soldat | Royal Roussillon |
| VIAU, André dit Ladéroute 28 janv. 1759 | | Béarn |

BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE

CHÂTEAUX DE FRANCE

- EYDOUX, Henri-Paul. *Châteaux fantastiques*. Flammarion, Paris. 4 volumes. I 1969, 268 p., II 1970, 270 p., III 1971, 272 p., IV 1972, 272 p. Surtout I, *Druyes-les-Belles-Fontaines*, p. 119-132; *Petit lexique de l'architecture militaire au Moyen Âge*, p. 263-268, M. Gaucher, M. Delafosse.
- FOURNIER, Gabriel. *Le Château dans la France médiévale*. Collection historique. Aubier Montaigne. Paris. 1978, 397 p.
- HÉLIOT, Pierre. *La genèse des châteaux de plan quadrangulaire en France et en Angleterre*. Bulletin de la Société des Antiquaires de France. 1965. Pages 238-257.
- MIROT, Léon. *Notes sur le Château de Druyes-les-Belles-Fontaines* in Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne LXXVI. 1923. Pages 43-58.
- PORÉE, Ch. *Château de Druyes* in Congrès archéologique, 1907, p. 164-166.
- VACHEY, Fr. *Études sur l'architecture militaire du Moyen Âge: Château de Druyes* in Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne (1849). III, p. 153-176.

DICIONNAIRES

- Biographies canadiennes-françaises*. Publiées par Raphaël Ouimet. 2^e année. Montréal, 1922. 576 p. Delfosse, p. 171.
- Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. 1 et 2. Charles Le Moyne père et fils.
- Dictionnaire universel de la France ancienne et moderne et de la Nouvelle-France traitant de tout ce qui y a rapport...* Tome troisième. Paris. Chez Saugrain Père, la Veuve J. Saugrain, Pierre Prault MDCCXXVI, p. 1267, au mot Longueuil.

FONDS D'ARCHIVES

- Archives nationales de France. Série B — Marine.
- Archives nationales du Québec. *Actes notariés et documents divers*.
- Archives publiques du Canada.
Série C 11 a. *Correspondance officielle*.
Série D 2 C MG1. *Liste contenant les vies, mœurs et âges des officiers de guerre qui servent en Canada*.

Archives du séminaire de Nicolet.
Archives du séminaire de Québec.
Archives des Pères Jésuites (Saint-Jérôme).
Registres paroissiaux de la paroisse Saint-Antoine de Longueuil.

JOURNAUX, REVUES, etc.

Bulletin des Recherches historiques. n° 6, 1900, p. 76-78. *Le château de Longueuil*, Alexandre Jodoin.

Le Journal de Québec.

La Revue Canadienne, 42^e année. 1906, 1^{er} vol., 760 p.

La Revue Populaire. Mai 1927, p. 7-10. *À l'atelier du peintre Delfosse*.

The Montreal Star. 28 janv. et 4 février 1899.

RHAF — G. Debien. *Liste des engagés pour le Canada au XVII^e siècle (1634-1715)*. Vol. VI, n° 2, p. 221-233; N° 3, p. 374-407.

OUVRAGES DIVERS

BEAULIEU, André, Jean Hamelin, Benoît Bernier. *Guide d'histoire du Canada*. Les Cahiers de l'Institut d'histoire, n° 13. Les Presses de l'Université Laval. Québec. 1969. 540 p.

COLIN, S. Macdonald. *A Dictionary of Canadian Artists*. Vol. I. Ottawa. 1967. Delfosse, p. 174.

CHARBONNEAU, DESLOGES et LAFRANCE. *Québec, ville fortifiée du XVII^e au XIX^e siècles*. Éditions du Pélican et Paris Canada. 1982. 491 pages. P. 237-266.

FAILLON, Abbé. *L'héroïne chrétienne du Canada ou Vie de Mlle Le Ber*. Ville-Marie. 1860. 404 p.

FRÉGAULT, Guy. *Iberville, le conquérant*. Société des éditions Pascal. Montréal, 1944. 418 pages. Surtout pages 26-44.

GAREAU, G.-Robert. *Etienne Truteau, maître charpentier (1641-1712)*. Montréal, 1977. 30 pages.

HAREL, J.-Bruno. *Le Domaine du Fort de la Montagne (1666-1860)*, p. 17-40, in Société historique de Montréal. *Montréal, artisans, histoire, patrimoine*. Fides, 1979. 198 p.

HARPER, J. R. *Early Painters and Engravers in Canada*. Toronto. 1970.

HERVAL, René. *Une extraordinaire famille de pionniers*. Société d'histoire de Longueuil. Cahier n° 12. Mars 1979, p. 31-38.

JODOIN, Alex. et J. L. Vincent. *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil*. Montréal. Gebhardt-Berthiaume. 1889. 681 p.

MARIE-VICTORIN, f.e.c. *Croquis laurentiens*. Éditions Casterman. Paris. Tournai. 1920. 252 p.

MAURALT, Olivier. «*Nos Messieurs*». Les Éditions du Zodiaque. Montréal. 1936. 324 p.

MORISSET, Gérard. *La Peinture traditionnelle au Canada français*. Encyclopédie du Canada français, Tome II. Cercle du Livre de France. Ottawa. 1960. 216 p. Delfosse, p. 186-187.

ROY, Pierre-Georges. *Toutes petites choses du régime français*. 1^{ère} série. Ed. Garneau. Québec. 1944. 304 p.

SÉGUIN, Marcel. «*Château et fort de Senneville*» in *Le Samedi*, août 1962, p. 6-9.

TURCOTTE, Louis-P. *Invasion du Canada et siège de Québec 1775-76*. Québec. Imprimerie A. Côté et Cie. 1876. 104 p.

VOORHIS, Ernest. *Historic Forts and Trading Posts of the French Regime and of the English Fur Trading Companies*. Department of the Interior. Natural Resources Intelligence Service. Ottawa. 1930. 188 p.

RAPPORTS ARCHÉOLOGIQUES

DION, J.-O. *Notes archéologiques sur le fort de Chambly*. Documents de la Session (n° 10), 1885. Annexe 3, p. 45-56.

ETHNOSCOPIE Inc., *le Château fort de Longueuil*. Fouilles archéologiques. 1982. 219 pages.

MAC. *Rapport archéologique sur les fouilles exécutées sur l'emplacement du Château de Longueuil au printemps 1971*. Michel Guimond et Michel Lafrenière.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. *Rapport d'un relevé archéologique d'urgence à Longueuil*. Janvier 1973 — mai 1973. Georges Beauchemin.

WEBSTER, Donald B. *A Chateau of New France in Archaeological Newsletter*. New Series No. 75, August 1971. Royal Ontario Museum. 4 pages avec un plan.

RAPPORTS D'ARCHIVES

RAPQ. 1921-22. *Les notaires au Canada sous le régime français*, 452 pages, p. 1-58.

RAPQ. 1921-22. *Procès-verbaux sur la commodité et incommodité dressés dans chacune des paroisses de la Nouvelle-France, par Mathieu-Benoît Collet, procureur général du Roi au Conseil supérieur de Québec*, p. 262-380.

RAPQ. 1924-25. *Les ordonnances et lettres de change du gouvernement de Montréal en 1759*, p. 229-359.

RAPQ. 1928-29. *Correspondance de Frontenac*.

RAPQ. 1931-32. DE LA PAUSE, Jean-Guillaume-Charles de Plantavit de Margon, chevalier. *Mémoires et observations sur mon voyage en Canada*. 451 pages, p. 1 à 125.

RAPQ. 1953-55. LEFÈVRE, Jean-Jacques. *Les Grant de Longueuil*. p. 123-184.

TEXTES D'ÉPOQUE

BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, Claude-Charles Le Roy, Sieur de. *Histoire de l'Amérique septentrionale*. 4 tomes. Paris. Jean-Luc Nion et François Didot. 1722.

CHARLEVOIX, Pierre-François-Xavier de. *Histoire et description générale de la Nouvelle-France, avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique septentrionale*. Paris. Chez Pierre-François Giffard, MDCCXLIV. 6 volumes.

KNOX, John. *An Historical Journal of the Campaigns in North-America, for the Years 1757, 1758, 1759 and 1760*. London Printed for the author; and sold by W. Johnston MDCCCLXIX. 2 volumes. Réédité par The Champlain Society, 3 volumes.

LAMB, R. *An original and authentic Journal of Occurrences during the late American War, from its commencement to the year 1783*. Dublin. 1809. 438 p.

LÉGISLATURE DE QUÉBEC

- *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France recueillis aux archives de la Province de Québec ou copiés à l'étranger*. Vol. I, 1883. Côté et Cie. Québec. 637 p.

- *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*. Québec. L.-J. Demers, 1889-1895. 12 volumes.
- *Complément des Ordonnances et Jugements des Gouverneurs et Intendants du Canada précédé des Commissions desdits Gouverneurs et Intendants et des différents Officiers civils et de justice avec une table alphabétique de toutes les matières contenues tant dans ce volume que dans les deux volumes précédents*. Tome III. Québec. E. R. Fréchette 1856. 776 p.
- *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, demandés par une adresse de l'Assemblée législative*, 1851. E. R. Fréchette. Québec. 1852. 484 pages.

MALARTIC, Gabriel de Maurès de. *Journal des Campagnes au Canada de 1755 à 1760*. Dijon. L. Dandot, libraire-éditeur. 1890. 370 p.

MORIN, Marie. *Histoire simple et véritable*. Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal. 1659-1725. Édition critique par Ghislaine Legendre, Les Presses de l'Université de Montréal. Montréal. 1979. 349 p.

Règlement du Roy pour la Conduite, Police & Discipline des Compagnies que Sa Majesté entretient dans le Canada, du 30 May 1695. Paris, chez Estienne Michallet, premier Imprimeur du Roy, rue S. Jacques, à l'Image S. Paul MDCXCV. — ASQ. Polygraphie 4, n° 79.

ROY, Pierre-Georges. *Inventaire des Ordonnances des intendants de la Nouvelle-France conservées aux archives de la Province de Québec*. 4 tomes. Beauceville. L'Éclaireur, 1919. I, 296 p. II, 304 p. III, 296 p. IV, 242 p.

ROY, Pierre-Georges. *Lettres de noblesse, généalogies, érections de comtés et baronnies insinués par le Conseil Souverain de la Nouvelle-France*. Tome I, Beauceville. 1920. 282 p.



Index

A

- Adam (dit Laramée, Guillaume),
habitant. 68.
Adhémar (Antoine), notaire. 29.
99.
Adhémar (Jean-Baptiste), notaire.
69.70.123.127.
Arès (dit Sanfaçon, Jean). 134.
Arnold (Benedict), général. 45.
Arthur (Éric), auteur. 45.
Aymart (dit Poitevin, Pierre), habi-
tant. 68.
Aymart (Vincent). 131.

B

- Baby (François). 92.
Bacqueville de la Potherie
(Claude-Charles Le Roy, sieur
de). 65.
Baker, W. 92.
Barthelemy (dit Lachapelle, Denis).
103.
Basset (Bénigne), notaire. 20.21.
24.31.49.50.53.63.99.122.
123.
Bauzet (Simon). 134.
Beaubien (C.-P.). 42.
Beauchemin (Georges). 12.
Beaujeu (M. de). 94.
Beaulieu (André) auteur. 65.

- Bécancour (Pierre Robineau, sei-
gneur de). 66.
Bégon, intendant. 18.67.
Belcourt (M. de). 83.
Bellemare (R.). 6.90.92.94.
Bellin, carte de. 80.
Benoit (Charles-Toussaint). 131.
Benoit (Geneviève). 103-124.
Benoit (Marguerite). 124.
Benoist (Paul). 100.
Benoit (dit Livernois, Laurent), ha-
bitant. 66.
Benoist (Charles). 131.
Bergerres (M. de), capitaine. 126.
Bernard (M.). 12.
Bernesse (Guillaume dit Blondin).
134.
Bernier (André), auteur. 65.
Berteau (Jeanne). 127.
Berthelot d'Artigny, notaire. 85.
Bertrand (dit Lamarine, Louis).
134.
Bienville (François de). 24.
Biron (Pierre), fermier. 68.129.
Blaskowitz (Charles), ingénieur.
84.
Blot (François). 100.
Blot (Jean). 103.
Blot (Laurent). 103.
Blot (Marie-Elisabeth). 103.
Boire (Henri), fermier. 72.
Boisberthelot de Beaucourt. 47.

Boisseau (Nicolas), notaire. 123.
 Boisseau (Pierre). 100.
 Bonneron (François), tonnelier. 69.
 Boucault (Nicolas-Gasbard), greffier. 67.69.123.
 Boucherville (M. de). 123.
 Bouchette (Joseph), arpenteur. 86.
 Bourdon (Élizabeth). 131.
 Bourdon (Jacques), notaire royal. 20.
 Bourdon (sieur Jean). 37.
 Bourdon (Pierre), habitant. 79. 131.
 Bourdon (Serge), sculpteur. 12.
 Bourdon (Vital), menuisier. 77.
 Bourhis (Jean), menuisier. 124.
 Bourlamaque. 81.82.
 Bouteiller (André), meunier. 99.
 Bouteiller (André, fils). 132.
 Bouteiller (Charles-Joseph-Dominique). 131.
 Bouteiller (Alexis-Marie). 132.
 Boiteiller (Antoine-Augustin). 131.
 Bouteiller (François), habitant. 77.
 Bouteiller (Louis), fermier. 77.79.
 Bouteiller (Marie-Anne-Charlotte). 131.
 Brai (Charles). 131.
 Brai (Marie-Élizabeth). 131.
 Bray (dit Labonté, Léger), soldat et habitant. 127.
 Brélangier (Jean-Baptiste), domestique. 68.129.
 Brea (dit La Roche, Charles), farinier. 71.
 Briant (Catherine). 132.
 Briquet (dit Lefebvre, Louis), négociant. 70.
 Brunnett (Henry Richard S.), peintre. 90.94.
 Burton, colonel. 83.

C

Cabana, capitaine. 127.
 Caillières (Louis-Hector de), gouverneur. 25.30.31.44.55.

Carleton, gouverneur. 84.
 Carpentier (Claude), curé. 77.
 Chaboillez (Louis), notaire. 57.85.
 Champigny (Bochart de), intendant. 17.21.22.23.28.30.31. 54.60.63.95.117.118.
 Champlain (Samuel de), gouverneur. 36.
 Chapacou (Angélique). 128.
 Chapacou (Marie). 103.
 Chapleau (Noël), charpentier. 124.
 Charbonneau, auteur. 39.
 Charconade, lieutenant réformé. 101.
 Charles, nègre et domestique. 130.
 Charles (Marguerite). 128.
 Charlevoix (Pierre-François-Xavier de), historien. 80.
 Charlotte-Fille, négresse. 130.
 Charron (Marie-Charlotte). 126.
 Charron (Marie-Thérèse). 126.
 Charron (Pierre), fils. 99.
 Chartan (Thomas). 100.
 Chasseigne (Mme de la). 123.
 Chaussegros de Léry. 47.
 Cherrier (Charlotte-Perrine). 132.
 Cherrier (François-Pierre), notaire et négociant. 70.71.72.73.74. 75.77.132.
 Chicoine (Pierre). 100.
 Christophiore (M.), major de Québec. 31.
 Cocquillart (Joseph-Amable). 130.131.
 Colin (Marguerite). 127.
 Colin (Marie). 126.
 Colin (dit Laliberté, Mathurin), maçon. 54.124.
 Collet (Mathieu-Benoît), procureur général. 67.
 Colombière (M. de la). 123.
 Côté (maison à Sillery). 38.
 Crenoy, notaire. 123.
 Cuillier. 26.
 Cusson (dit Lange, Antoine), farinier. 71.

D

Dandoncourt (M.). 123.
 Daneaux (Marie-Charlotte). 100.
 Danré de Blanzly, notaire. 51.122.
 Daoust, M. 123.
 Debien, G., auteur. 68.
 De Bluche (dit Laserre, Bertrand),
 soldat et habitant. 66.68.127.
 Décarie (Willie), dessinateur et ar-
 chitecte. 6.90.91.94.
 Delfosse (Georges). 91.
 Delier (Jean-Baptiste), tailleur
 d'habits. 77.
 De Muy, capitaine. 55.126.
 Deniau (Pierre), fermier. 74.99.
 Denonville, gouverneur.
 22.23.24.28.
 Desautels (Jacques). 132.
 Deschambault (Joseph-Fleury).
 75.76.77.79.
 Deschambault (Marie-Catherine),
 femme du 3e baron. 75.
 Deslandes (dit Champigny, Jean),
 soldat. 126.
 Desloges, auteur. 39.
 Desnoyers (Jean). 130.
 Despencer (Lord). 79.
 Despointe (J.), habitant. 79.
 Devanchi (François). 100.
 De Villier (Nicolas-Antoine),
 écuyer. 128.
 Dion (J.-Octave). 47.
 Dollier de Casson, sulpicien. 44.
 Doucet (Édouard), journaliste.
 49.55.
 Drake (John Poad), peintre.
 89.90.94.95.
 Dubert (Jean), maçon. 49.
 Dubois (dit Jolicœur, François),
 soldat et menuisier. 128.
 Dubuc (Marie). 70.132.
 Dubuc (Michel), maçon et cou-
 vreur de bardeau.
 49.54.66.124.
 Dubuc (Prudent). 131.
 Duchesneau, intendant. 17.122.
 Dudding (Mlle Wilhelmine). 90.
 Dugué (Charlotte-Élisabeth). 100.

Duquet. 25.
 Duhamel (Thomas), soldat. 127.
 Dulhut, capitaine. 55.
 Dumay (Angélique). 130.
 Dumény (M.), capitaine. 128.
 Dumouchel (Bernard), fermier.
 68.129.
 Dumouchel (Jean). 129.
 Duquet (Pierre). 12.

E

Édeline (Catherine-Thérèse). 127.
 Édeline (Charles), habitant. 68.
 Édeline (Marie-Anne). 100.
 Édeline (Pierre). 123.
 Élisabeth, négresse.
 Ethnoscop Inc. 11.13.55.62.63.
 Étienne (Pierre), jardinier. 77.
 Eydoux (Henri-Paul). 35.

F

Faillon (abbé). 44.
 Favesil (Marie-Louise). 103.
 Filie (voir Charlotte-Filie)
 Finlay (Hugh), directeur des postes
 de l'Amérique anglaise. 79.
 Flote (Pierre). 79.
 Frontenelle (dit Champagne), sol-
 dat et charpentier. 127.
 Foucher (Antoine), notaire. 72.74.
 Fournier (Angélique). 131.
 Fournier (Françoise). 132.
 Fournier (Gabriel), auteur.
 32.33.57.86.
 Fournier (Gabriel-Amable). 131.
 Fournier (Marguerite). 130.
 Fournier (Marie-Charlotte). 130.
 Fournier (dit Préfontaine, Adrien),
 habitant. 71.72.126.
 Fournier (dit Préfontaine, An-
 toine), soldat et tonnelier. 126.
 François, nègre. 130.
 Frayer, général. 84.
 Frédéric II, empereur germanique.
 33.
 Frégault, Guy. 22.

Frontenac, gouverneur. 17.18.
21.22.25.28.30.60.63.95.
117.118.

G

Gadois (Louise). 100.
Gabriel, sauvage. 130.
Gage (Thomas), gouverneur
militaire. 74.
Gamelin (Sieur). 123.
Gane (Marie-Joseph-Charlotte).
131.
Gareau (G.-Robert), historien. 20.
Gaudé (Joseph). 131.
Gaumonmd (Michel). 10.
Gaultier (dit Sanfaçon, Pierre),
soldat. 128.
Gauthier (Raymonde),
historienne. 4.
Genest (M.). 90.94.
Gédéon de Catalogne.
29.53.66.120.
Gélineau (Charles). 131.
Gendron (Catherine). 124.
Gervais (Charles). 100.
Gervais (Pierre). 131.
Girouard (J.-J.), notaire. 86.
Gloria (M.), soldat. 127.
Godé (Françoise). 100.
Gouyou (Guillaume). 100.
Grain (Mathurin), meunier. 49.
Grant, baron. 6.
Grant (Charles Colmore),
baron. 94.
Grant (Charles-William),
baron. 94.
Grant (David-Alexandre). 85.
Grant (famille). 92.94.
Grant (fonds). 86.

H

Haldimand, gouverneur
général. 84.
Hamelin (Jean), historien. 65.
Harel (J.-Bruno), auteur. 40.
Harper (J.-R.). 90.

Haviland, brigadier. 83.
Hay (Pierre), tailleur de
pierre. 54.103.124.
Héliot (Pierre). 33.34.
Hémard (Pierre). 66.
Héneaux (Toussaint). 99.
Henri II, roi d'Angleterre. 33.
Herbin. 25.101.
Hertel (Joseph). 122.
Herval (René). 18.
Hocquart (Gilles), intendant. 69.
Hodiesne (Gervais), notaire.
71.72.
Holland (Samuel), ingénieur. 84.
Holloway (Fred H.). 89.94.
Hubert (Jacques), soldat. 126.
Hugron (Olivier), habitant. 79.
Humières (d'), maréchal de
France. 22.
Hynard (dit le Provençal, Jean),
maçon. 49.50.

J

Jallot (Antoine), domestique.
68.129.
Janvrin-Dufresne (Jean-Baptiste),
notaire et arpenteur. 49.51.
Jaudoin (Claude), charpentier.
54.124.
Jaudoin (Madeleine). 103.
Jean-Baptiste, serviteur du 2e
barron. 70.
Jodoin (Alex.). 3.6.9.20.24.
53.59.61.62.80.85.86.90.
91.
Joseph, nègre. 130.

K

King, M., ancien conservateur du
château de Ramezay. 55.

L

La Barre, gouverneur. 20.22.
Labonté (Charles), fermier. 73.
Lacombe (Pierre), soldat. 127.129.

- La Corne (Pierre-Antoine de). 70.
 Lacoste (dit Languedoc, Alexandre), soldat et habitant. 99.126.
 Lacroix (sieur). 123.
 La Durantaye, capitaine. 54.
 Ladurantaye, enseigne. 101.
 La Ferté, sous-enseigne. 101.
 Lafrance, auteur. 39.
 Lafrenière (Michel). 10.
 Lajeunesse (Jean), domestique. 127.129.
 Lamarre (dit St-André, André), soldat puis habitant. 128.
 Lamarre (Charlotte). 130.
 Lamb, (R.). 84.
 Lanctôt (François), habitant. 49.51.71.
 Lanouiller de Boisclerc, grand-voyer. 70.
 La Pause (M. de). 80.
 Lapointe. 12.
 Larose (Nicole), géographe. 19.27.50.
 Lass (M de). 83.
 La Touche (M. de). 31.
 Laurent (François), domestique. 129.
 Lauzon (famille de). 17.
 Lauzon (Jean de). 17.
 Lavigne (Marie-Joseph). 74.
 Le Ber (Jacques), négociant. 18.
 Leclair (Alphonse). 91.
 Leclerc. 79.
 Leduc (Charles). 100.
 Leduc (dit L'espérance, Joseph), soldat. 126.
 Lefebvre (Jean-Jacques), archivist. 18.141.
 Le Gardeur de Tilly (Marguerite), femme du 1er baron. 69.130.
 Le Gouez de Grais (Catherine-Charlotte), femme du 2e baron. 70.122.130.
 Legros (dit Jolicoeur, François), soldat. 128.
 Le Jeune (Père Le Jeune). 69.
 Le Marchand (Charles). 100.
 Le Marchand (Pierre-Claude). 100.
 Le Mer (Claude-Louis), soldat. 126.
 Lemoine (Amable, Sr de Grais). 131.
 Lemoine (dit Labranche, Charles), soldat. 126.
 Le Moyne (Antoine). 23.68.100.
 Le Moyne (Catherine). 100.
 Le Moyne (Catherine-Jeanne). 100.
 Le Moyne (Charles), 1er seigneur. 17.18.21.22.24.44.102.
 Le Moyne (Charles), 1er baron, 2e seigneur. 4.5.6.17.21.22.23.24.29.30.31.32.53.54.63.67.86.95.99.101.102.117.118.119.120.123.
 Le Moyne (Charles), 2e baron, 3e seigneur. 67.71.72.130.
 Le Moyne (Charles-Jacques), 3e barron. 4e seigneur. 69.75.
 Le Moyne (Élisabeth). 100.
 Le Moyne (François-Marie). 24.
 Le Moyne (Gabriel-François). 100.
 Le Moyne (Gabrielle-Charlotte). 100.
 Le Moyne (Jacques). 100.
 Le Moyne (Jean-Baptiste, sieur de Bienville). 123.
 Le Moyne (Marie). 100.
 Le Moyne (Marie-Anne). 100.
 Le Moyne (Marie-Charlotte). 130.
 Le Moyne (Marie-Charles-Joseph). 57.75.85.
 Le Moyne (Marie-Élisabeth-Charlotte). 67.
 Le Moyne (Marie-Jeanne). 100.
 Le Moyne (Paul-Joseph), chevalier de Longueuil. 67.69.123.
 Le Moyne d'Iberville (Pierre). 65.100.
 Le Niaire (Louis), sergent. 126.
 Lenoir (Vincent), menuisier. 124.
 Lepaillieur-Laferté (François), notaire. 123.

Le Petit (François dit), engagé. 69.129.
 Le Plumos (dit St-Antoine, Antoine), escuyer et lieutenant en pied. 127.
 Leroux (dit Lachaussée, Louis), sergent. 127.
 Le Roy (Yves), soldat. 126.
 Le Serre (Bertrand), habitant. 66.
 Levancourt (de), enseigne en pied. 101.127.
 Le Vasseur (Claude), notaire. 22.
 Levilliers (M. de), capitaine. 127.
 Lévis (chevalier de). 81.82.
 L'Hôpital (M. de), commandant du régiment de Béarn. 80.81.
 Longueuil (Gabriel), sauvage. 131.
 Longueuil (M. de). 127.128.129.
 Louet (Jean-Claude), notaire. 69.
 Louis XIV, roi de France. 18.
 Lussier (André). 12.

M

Macé (Michel), taillandier. 125.
 Malartic (Gabriel de Maurès de). 80.
 Mallet (Pierre). 99.
 Malmore, capitaine d'infanterie. 126.
 Marchand (dit Laramée, Antoine), soldat. 126.
 Marcille (Marie-Anne). 131.
 Marcou (Marguerite). 75.
 Maricourt (M. de), capitaine. 25.55.128.
 Marie-Charlotte, négresse. 130.
 Marie-Élisabeth, négresse. 130.
 Marie-Victorin (fonds). 59.
 Marie-Victorin (Frère). 91.
 Marin (M.), capitaine. 126.
 Martigny. 123.
 Martin (Antoine), taillandier. 125.
 Massicotte (Edmond-J.). 91.
 Massicotte (E.-Z.). 92.
 Matthew, capitaine. 91.92.

Maudinière (Nicolas), maçon. 68.
 Maugue (Claude), notaire. 45.99.
 Maumousseau (sœur). 52.
 Maurault (OLivier). 40.
 Ménard (Catherine). 127.
 Ménard (Thérèse). 130.
 Militaires (liste des). 134.135.136.137.
 Millet (Pierre, S.J.), 1er curé de Longueuil. 25.
 Millette (Charles-Édouard). 9.12.
 Mitchel (John), cartographe. 80.
 Monseignat (André de), greffier du Conseil souverain. 117.
 Montenach (Madame de). 90.
 Montgomery, officier américain. 84.
 Montigny (sieur de), lieutenant. 127.
 Montresor (John), ingénieur. 84.
 Morin (Sr Marie). 52.63.
 Morisset (Gérard), historien d'art. 89.91.
 Mousseau (Jean), farinier. 68.
 Murray (carte de). 83.
 Murray, général. 81.

N

Nepveu (Pierre), couvreur de bardeau. 124.
 Normandin (Daniel), notaire. 122.

P

Page (Antoine), habitant. 66.
 Pascaud (Mme de). 123.
 Pascaux (Antoine), marchand. 68.69.
 Patenostre (Charles), habitant. 99.
 Patenotre (Charles-Louis). 132.
 Patenotre (Charlotte-Élisabeth). 132.
 Patenotre (Joseph-Amable). 130.131.
 Patenotre (Marie-Catherine). 131.
 Patenotre (Véronique). 132.
 Perrault (Claude), historien. 4.
 Perrin (Jacques), maçon. 54.124.

Philippe-Auguste, roi de France. 33.34.
Phips. 23.28.
Piché (dit Coulonge, Pierre), sergent. 128.
Pierrenichon (Jean-Baptiste), sieur de Bienville, cadet. 126.
Pigeon (Barbe). 100.
Pinguet (Nicolas), notaire. 85.
Poudret (Antoine), boulanger. 124.
Pouliquin (Mme P.). 21.

Q

Quintal (Antoine). 79.

R

Radisson. 122.
Raimbault (Joseph-Charles), notaire. 69.70.122.123.
Raimbault (Pierre), notaire. 122.123.
Richomme (Jeanne). 100.
Rigaud (M de). 81.
Ritchie (Thomas), auteur. 45.
Rivière, notaire à La Rochelle. 68.
Rivières (Jacques), caporal. 127.
Robert (Angélique). 131.
Robert (Marguerite). 77.
Robin (dit Lapointe, Jean), habitant. 99.125.
Robin (Jeanne). 126.
Robin (Thérèse). 99.
Robutel (Marie-Anne). 100.
Ronceray (Isabelle). 126.
Ronceray (Jean-François). 103.
Ronceray (Marie). 103.126.
Ronceray (Marie-Anne). 127.
Roquemaure (M. de). 83.
Roussel (Jean-Baptiste), habitant. 79.
Roussel (Pierre), taillandier. 54.124.
Rouville (Hertel de). 131.
Roy (Pierre). 29.
Roy (Pierre-Georges). 18.54.94.

Ruette (Charles-François-Marie). 100.
Ryan (Mme Ths). 6.

S

St-Cirque (M. de). 126-127.
Saint-Ours (Pierre de), seigneur. 130.
Saint-Ours des Chaillons, lieutenant réformé. 100.
Salmon, commissaire-ordonnateur. 123.
Saugrain, éditeur. 65.
Sax (William), arpenteur. 5.6.57.60.85.
Séguin (Marcel). 44.
Sergeant (Louis), menuisier. 125.
Servinier (Jeanne). 103.
Silvain (sieur), chirurgien. 123.
Simon (Marie-Joseph-Charlotte). 130.
Simon (Thomas). 130.
Souard (M.). 31.
Souart (Armand), apothicaire. 23.
Souart (Claude-Elisabeth), épouse du 2e seigneur et 1er baron. 22.
Soulart, notaire à La Rochelle. 68.
Soumande (sieur). 123.
Spry (William), ingénieur. 84.
Supernant (Joseph). 131.
Surprenant (Marin), habitant. 67.

T

Talon (Jean), intendant. 17.
Terrement (dit Desloriers, Guillaume), maçon. 124.
Tessier (Marguerite). 131.
Testar (Jeanne). 100.
Tétreau (Louis), fermier. 129.
Tevenet (dit Rencontre, François), soldat. 127.
Texier (dit Lavigne, Nicolas). 123.
Thierry Primot (Catherine), femme du 1er seigneur. 18.
Thomas (Joseph). 131.
Thuot (Marie-Louise). 73.

Tournois (Jean), couvreur de
bardeau. 100.124.
Tremblay (Jean-Henri), procureur
de l'évêché de Québec. 31.
Tronson, M., supérieur des
sulpiciens. 43.
Troyes (M. de), capitaine. 126.
Trudeau (Truteau, Étienne),
charpentier. 54.124.
Trutteau (Toussaint), habitant. 77.
Turcotte (Ls-P.), auteur. 84.

V

Vachon de Belmont, sulpicien.
26.27.40.42.43.44.
Vallée (Charles), fermier. 75.
Varenes (M. de). 17.123.
Varin (dit Lapistole, Nicolas),
soldat puis habitant. 127.130.
Varry (dit Vigneron, Charles).
124.
Varry (Marie-Anne). 77.
Vauban. 40.
Vaudreuil, gouverneur. 18.66.82.
Verreau (abbé). 6.90.92.
Verreau (fonds). 22.89.
Viau (dit Lespérance, Bertrand),
capitaine de milice. 66.99.

Viau (dit Lespérance, Jacques),
soldat et habitant. 66.99.
Viau (Jean-Baptiste). 131.
Viau (Louis). 131.
Viger (Charles). 100.
Viger (Jacques). 5.89.92.93.94.
Viger (Noëlle). 126.
Villedonné (de Périgni), lieut-
enant. 101.
Vincent (François), habitant. 131.
Vincent (J.-L.). 3.6.9.20.24.
49.53.59.61.62.80.85.86.
90.91.94.
Vinet (dit Laliberté, Jean-Nicolas),
sergent. 127.

W

Wayne (Mary Jones), femme du
baron Grant. 94.
Webster (Donald B.). 45.
Wilson (M.). 93.

Y

Yvon (Jean-Baptiste), soldat. 126.
Ysambart (Joseph), curé. 49.67.
70.

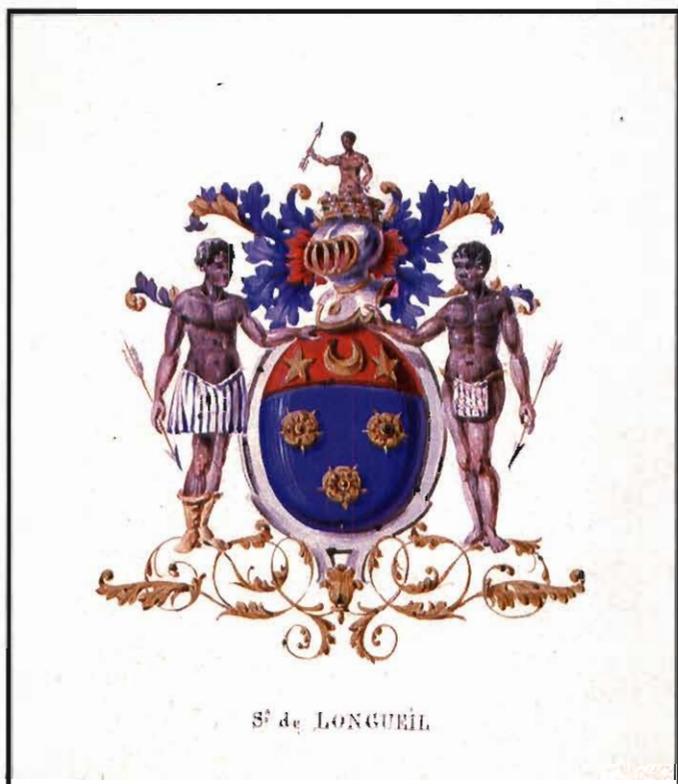


TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|---|--------|
| INTRODUCTION | 3 |
| REMERCIEMENTS | 4 |
| ABRÉVIATIONS UTILISÉES | 4 |
| I — LES INDICATIONS DE JODOIN ET VINCENT | |
| La construction | 5 |
| Dimensions et position | 5 |
| Description | 6 |
| Occupation et utilité | 6 |
| II — LES PREUVES ARCHÉOLOGIQUES | |
| 1885; 1961; 1971; 1972; 1973; 1982 | 9 à 15 |
| III — LA SEIGNEURIE DE LONGUEUIL ET SON PREMIER SEIGNEUR | |
| La seigneurie | 17 |
| Un interprète-négociant anobli (1626-1685) | 18 |
| IV — LE CONTEXTE DE LA CONSTRUCTION DU FORT DE LONGUEUIL | |
| Le constructeur du fort (1656-1729) | |
| Le soldat | 22 |
| Le seigneur | 24 |
| L'état de guerre | |
| La psychose iroquoise | 24 |
| Le système de défense de Montréal | |
| Conjoncture générale | 25 |
| Le plan de Denonville | 28 |
| Les intérêts de Charles Le Moyne | 29 |
| V — LES MODÈLES DE CONSTRUCTIONS FORTIFIÉES | |
| Historique du plan quadrangulaire en Europe | |
| Antiquité | 33 |
| Moyen Âge | 33 |
| Un modèle: Druyes-les-Belles-Fontaines | 35 |
| En Nouvelle-France | |
| Région de Québec | 36 |
| Région de Montréal | |
| Le fort de Belmont | 40 |
| Le fort de Senneville | 44 |
| Le fort de Chambly | 47 |

| | |
|--|-----------|
| VI — LA CONSTRUCTION DU FORT DE LONGUEUIL | |
| Le domaine du baron en 1700 | 49 |
| La construction | |
| Absence d'actes officiels | 51 |
| Méthode analogique | 52 |
| Matériaux à bon compte | 53 |
| Main-d'œuvre disponible | 53 |
| Étapes de la construction | 55 |
| VII — LE FORT DE LONGUEUIL | |
| Position | 57 |
| Dimensions | 59 |
| Description | 60 |
| Coût | 63 |
| VIII — UTILISATION DU CHÂTEAU FORT DE LONGUEUIL | |
| Les mentions: 1698-1724 | 65 |
| Le château et la famille seigneuriale | |
| Le premier baron | 67 |
| Le deuxième baron | 69 |
| Location du domaine | |
| François-Pierre Cherrier (1750-1762) | 70 |
| Location du domaine et des moulins | 71 |
| Les fermiers | 72 |
| Joseph-Fleury Deschambault (1762-1770) | 75 |
| Utilisation du château comme fort | |
| À la veille de la conquête (1755-1760) | 80 |
| La carte de Murray (1762) | 84 |
| L'invasion américaine (1775) | 84 |
| Les dernières années | 85 |
| Fonctions du château de Longueuil | 86 |
| IX — ÉTUDE ICONOGRAPHIQUE | |
| Les reproductions | |
| John Drake (1826-27) | 89 |
| Fred H. Holloway (1840-47) | 89 |
| Henry Richard S. Bunnett (1881-89) | 90 |
| W. Décarie (1880-1889) | 90 |
| Anonyme | 90 |
| La Revue Canadienne (1906) | 91 |
| Edmond-J. Massicotte (1920) | 91 |
| Georges Delfosse (1900-1939) | 91 |
| W. Baker | 92 |
| Une chicane d'originaux | 92 |
| Des éclaircissements | 94 |
| Château ou fort | 95 |
| CONCLUSION | 97 |
| ANNEXES | 99 à 137 |
| BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE | 139 |
| INDEX | 143 à 150 |
| TABLE DES MATIÈRES | 151 |





Construit au XVII^e siècle par le capitaine d'une compagnie d'infanterie de marine, de surcroît seul Canadien de naissance titré baron, le château fort de Longueuil se présente à nous comme un témoin exceptionnel de la société néo-française.

